

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 21 décembre 2018	N° 2018-844

Convocation du 14 décembre 2018

Aujourd'hui vendredi 21 décembre 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. François JAY, M. Bernard JUNCA, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Jean-François EGRON à Mme Josiane ZAMBON
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET
M. Erick AOUIZERATE à M. Alain CAZABONNE
Mme Odile BLEIN à M. Max GUICHARD
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH
Mme Conchita LACUEY à Mme Michèle FAORO
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Eric MARTIN
M. Thierry MILLET à M. Daniel HICKEL
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Karine ROUX-LABAT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Emmanuelle AJON à Michèle DELAUNAY à partir de 11h45
Mme Maribel BERNARD à M. Stéphan DELAUX jusqu'à 10h20
M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Dominique IRIART à partir de 11h55
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU à partir de 10h45
Mme Marie-Christine BOUTHEAU à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 12h20
Mme Anne BREZILLON à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 12h15
M. Nicolas BRUGERE à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 11h30
Mme Virginie CALMELS à Mme Brigitte COLLET à partir de 12h15
M. Didier CAZABONNE à M. Jacques BOUTEYRE à partir de 11h45
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN jusqu'à 11h00
Mme Solène CHAZAL à Mme Emmanuelle CUNY à partir de 12h20
M. Yohan DAVID à M. Jean-Louis DAVID à partir de 12h20
Mme Nathalie DELATTRE à Mme Maribel BERNARD à partir de 12h20
Mme Laurence DESSERTINE à Stéphan DELAUX à partir de 12h15
M. Michel DUCHENE à M. Dominique ALCALA à partir de 12h15
Mme Magali FRONZES à M. Philippe FRAILE MARTIN à partir de 11h30
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 12h00
Mme Dominique IRIART à Mme Chantal CHABBAT de 10h00 à 11h30
Mme Martine JARDINE à M. Thierry TRIJOULET à partir de 9h30
Mme Andréa KISS à Mme Véronique FERREIRA à partir de 12h30
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Cécile BARRIERE à partir de 11h30
Mme Zeineb LOUNICI à M. Franck RAYNAL à partir de 12h15
M. Jacques MANGON à M. Patrick BOBET à partir de 12h15
Mme Arielle PIAZZA à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 12h15
M. Michel POIGNONEC à M. Max COLES à partir de 12h30
M. Alain SILVESTRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE à partir de 11h45

M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean TOUZEAU à partir de 12h00
M. Benoît RAUTUREAU à M. Guillaume GARRIGUES jusqu'à 10h25
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS à partir de 12h30

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 21 décembre 2018	Délibération
	Direction générale Haute qualité de vie Direction de l'Eau	N° 2018-844

Exercice 2017 - Présentation des rapports annuels et des comptes administratifs des syndicats mixtes dont Bordeaux Métropole est adhérente - Information

Monsieur Kévin SUBRENAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

En vertu de l'article L5211-39 du Code général des collectivités territoriales (qui s'applique aux syndicats mixtes constitués de communes et d'établissements publics de coopération intercommunale par renvoi de l'article L5711-1 du même code), les membres de tout EPCI (Etablissement public de coopération intercommunale) doivent être informés des activités de cet établissement notamment par la communication d'un rapport annuel, qui doit être adressé avec le compte administratif par le Président de l'EPCI à l'exécutif de chacun des membres concernés, avant le 30 septembre.

Ce rapport doit ensuite faire l'objet d'une communication par l'exécutif lors d'une séance publique de l'assemblée délibérante du membre, au cours de laquelle les représentants du membre à l'organe délibérant de l'EPCI sont entendus.

- **Syndicat mixte du bassin versant du ruisseau le Guâ**

Le Syndicat du Guâ a été créé le 9 avril 1969 par arrêté préfectoral, après création de la Communauté urbaine de Bordeaux, autour de 8 communes de La Cub (Ambarès-et-Lagrave, Artigues-près-Bordeaux, Bassens, Carbon Blanc, Cenon, Floirac, Lormont, Saint-Louis de Montferrand), et 5 communes hors Cub (Tresses, Montussan, Sainte-Eulalie, Saint- Loubès, Yvrac, ces 4 dernières communes étant aujourd'hui regroupées au sein de la Communauté de communes du secteur Saint-Loubès).

Par délibération n° 2010/0928 en date du 17 décembre 2010, la Communauté urbaine de Bordeaux (devenue Bordeaux Métropole le 1^{er} janvier 2015) a décidé de se substituer au sein du syndicat à ses communes membres, c'est-à-dire les communes d'Ambarès-et-Lagrave, Artigues, Bassens, Carbon-Blanc, Cenon, Floirac, Lormont et Saint-Louis de Montferrand, au motif que l'activité du Syndicat était consacrée à des missions d'assainissement pluvial entrant bien dans le champ de compétence de la Communauté urbaine de Bordeaux.

Le Syndicat mixte du bassin versant du ruisseau du Guâ a pour compétences principales : l'entretien du ruisseau et de ses affluents, le bon écoulement des eaux, ainsi que la promotion de toutes les actions nécessaires à la conservation, l'amélioration et la meilleure utilisation du patrimoine hydraulique, et enfin la protection des biens et des personnes.

Faits marquants :

- Poursuite de la réalisation des travaux de raccordement des bassins de rétention d'eau au dispositif de supervision RAMSES (Régulation de l'assainissement par mesures et supervision des équipements et stations) permettant à terme, une gestion par télé-contrôle de la régulation de l'ensemble des bassins en fonction des conditions climatiques,
- Mise en œuvre de l'étude pour l'élaboration du Plan pluriannuel de gestion (PPG),
- Montée en charge des travaux d'entretien de berges avec une augmentation de la maîtrise foncière sur des linéaires présents chez les trois membres (cessions, acquisitions, servitudes de passage).

Actions réalisées

A l'heure actuelle, le syndicat gère l'entretien sur 136 parcelles représentant une superficie de 23 hectares et a pour objectif de doubler ces chiffres dans les 5 ans à venir, ceci afin d'assurer une continuité quant à l'entretien des berges et ainsi l'efficacité de ses actions sur le long terme. En 2017, une dizaine de servitudes de passage sur le tracé du ruisseau du Fontaudin ont été signées afin d'effectuer un nettoyage préventif avant d'importants travaux de stabilisation des berges.

Enfin, plus de 20 cessions de parcelles stratégiques sont en cours de réalisation.

En 2017, les eaux de surface du bassin versant ont souffert de plusieurs types de pollution sur les berges et dans le lit des cours d'eau : des déversements de substances polluantes liquides (eaux usées brutes, huiles de vidange, ...) et des dépôts sauvages de déchets solides (pneus, matériels électro-ménagers, ...). Face à ces pollutions, le Syndicat envisage la mise en place d'une campagne d'informations pour sensibiliser les administrés à ce problème récurrent.

En matière de droit des sols, en 2017, 32 permis (de construire ou d'aménager) ont fait l'objet d'une instruction et d'un avis du syndicat.

Compte administratif

La section de fonctionnement affiche un excédent de 249,5 k€ tandis que la section d'investissement est excédentaire de 95,5 k€.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 318 k€ dont 57,8 k€ de charges de personnel et 208,1 k€ de dépenses d'entretien.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 177,7 k€ dont 50,6 k€ de dépenses pour les travaux de raccordement à RAMSES des bassins de Sainte Eulalie, Tresses et Yvrac.

Le résultat cumulé total s'établit à 349 k€ en tenant compte des restes à réaliser et des reports antérieurs.

La cotisation de Bordeaux Métropole pour l'année 2017 s'élève à 390,3 k€.

- **Syndicat mixte pour la protection contre les inondations de la presqu'île d'Ambès (SPIPA)**

Le SPIPA, créé après la tempête de 1999, est chargé de la gestion pérenne de l'ensemble des ouvrages de lutte contre les inondations provoquées par les crues de la Garonne et de la Dordogne. Il gère environ 32 km de digues et a pour membres, outre Bordeaux Métropole (depuis 2003), le Conseil départemental de la Gironde.

Faits marquants

Dans le cadre du PAPI (Plan d'actions et de prévention des inondations) Jalles, la phase 1 des travaux sur les jalles des Toureils à Saint-Vincent-de-Paul, des Granges du Guâ et de Gereyme à Saint-Louis de Montferrand ont été réceptionnés. Ces actions ont permis de restaurer ces 3 jalles par l'évacuation des alluvions accumulés dans le lit des jalles et par la remise à l'état neuf des ouvrages hydrauliques de régulation (pelles, clapets).

Hors PAPI, des travaux d'urgence à Saint-Vincent-de-Paul ont dû être mis en œuvre pour le renforcement d'un pied de digue en béton, érodé dangereusement lors des gros coefficients de marées de février/mars 2017.

Compte administratif

La section de fonctionnement affiche un excédent d'exercice de 25,2 k€ tandis que la section d'investissement est déficitaire de 930,1k€.

Le résultat cumulé s'établit en investissement à 126 k€ en tenant compte de reports d'excédents significatifs en investissement (1 740,8 k€) et des restes à réaliser (839,8 k€ en investissement), et à 25,8 k€ en fonctionnement ; soit un résultat cumulé total de 151,8 k€.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 245 k€ dont 182,3 k€ de charges de personnel et 47,7 k€ de charges à caractère général.

Les dépenses d'équipement en 2017 s'élèvent à 2 204,2 k€ (dont 454,7 k€ de frais d'études et 1 749,5 k€ d'installations générales, agencements et aménagements).

La participation de Bordeaux Métropole pour l'année 2017 s'élève à 147,3 k€ en fonctionnement et 545,9 k€ en investissement.

- **Syndicat des bassins versants de l'Artigue et de la Maqueline (SMBVAM)**

Le SMBVAM, créé le 4 juin 1969, s'est vu confirmer en janvier 2002, par M. le sous-préfet, sa compétence dans la gestion des ouvrages dans le cadre de la protection contre le risque inondation fluvio-maritime sur les communes d'Arsac, Cantenac, Labarde, Ludon-Médoc, Macau, Margaux, Le Pian Médoc (ces 7 communes étant regroupées depuis 2005 au sein de la Communauté de Communes Médoc-Estuaire), Avensan, Parempuyre et Saint Aubin du Médoc.

Suite à la prise de compétence GEMAPI au 1^{er} janvier 2016 (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), Bordeaux Métropole s'est substituée aux communes de Parempuyre et Saint-Aubin du Médoc au sein du syndicat.

Le SMBVAM est gestionnaire de plus de 32 km de digues et de berges de bord de Garonne.

Faits marquants

Le Syndicat a décidé de se réengager dans un programme pluriannuel de restauration et d'aménagement de son réseau hydraulique, opération déclarée d'intérêt général qui a été validée par arrêté préfectoral du 5 avril 2017.

Le Syndicat a aussi réalisé une étude de danger sur sa partie nord avec la réalisation d'une étude complémentaire pour la réalisation d'une digue à Issan.

Des travaux de reprise et de réparation de digues ont également été entrepris durant cette année.

Compte administratif

Le compte administratif du SMBVAM affiche un résultat d'exercice excédentaire en fonctionnement de 94,5 k€ pour la section de fonctionnement et déficitaire à hauteur de 9,6 k€ pour la section d'investissement.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 191,6 k€ dont 55,5 k€ de charges de personnel et 104,9 k€ de dotations aux amortissements, les dépenses d'investissement à 206,2 k€.

Compte tenu des reports et des restes à réaliser, le résultat cumulé s'établit à 160,3 k€.

La cotisation appelée pour 2017 par le SMBVAM s'élève à 84 k€ pour les digues et 29,2 k€ pour la cotisation générale mais un litige est né concernant le calcul de cette cotisation, la pondération appliquée par le SMBVAM utilisant notamment comme critère de pondération la population totale de Bordeaux Métropole et non les populations des seules communes concernées. Cette répartition n'était pas la même que celle

effectuée pour les autres collectivités membres du Syndicat. Cependant, conformément à une demande de la Métropole, les statuts du Syndicat ont été modifiés en Comité syndical du 7 novembre 2018, intégrant une clé de répartition des charges entre ses membres en fonction de différents critères pondérés. L'avis de Bordeaux Métropole sur ces nouveaux projets de statuts fait l'objet d'une délibération spécifique.

- **Syndicat mixte pour le développement de l'Estuaire de la Gironde (SMIDDEST)**

Le SMIDDEST regroupe les Conseils départementaux de la Gironde et de la Charente-Maritime, le Conseil régional de la Nouvelle-Aquitaine, Bordeaux Métropole, la Communauté d'agglomération Royan Atlantique, la Communauté de communes de la Haute-Saintonge et la Communauté de communes de l'estuaire.

Ce syndicat est principalement chargé de la coordination et la mise en œuvre de toute initiative, ou action conjointe de ses membres, relative à la qualité du cadre de vie, l'environnement, l'aménagement de l'espace, le tourisme, la culture ou le développement économique, toujours en lien avec l'Estuaire de la Gironde.

Ses missions participent notamment à :

La gestion de l'eau et des milieux aquatiques : préservation de l'environnement (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux – SAGE) et lutte contre les inondations. A ce titre, le SMIDDEST élabore et coordonne le Programme d'actions de prévention contre les inondations (PAPI) estuaire de la Gironde (2016 – 2022) ;

- La promotion et le développement de l'estuaire pour faire de l'estuaire un grand site de tourisme durable à l'échelle nationale. Le syndicat mène des actions de structuration et mise en réseau des acteurs, de conduite d'études, et des opérations de promotion (conception d'un magazine annuel, événementiels, accueils presse, ...).

Enfin, le SMIDDEST a été reconnu par arrêté préfectoral en date du 30 janvier 2007 comme Etablissement public territorial de bassin (ETPB).

Faits marquants

- **Gestion et prévention des inondations**

- Le 4 juillet 2016, la convention cadre du PAPI 2016-2022 a été signée entre le Préfet de région, le Président du SMIDDEST, et 10 signataires dont Bordeaux Métropole. Le montant total du PAPI inscrit dans la convention s'élève à 70,6 M€ TTC. La contribution de Bordeaux Métropole s'élève à environ 25 M€ TTC. Le SMIDDEST a assuré le suivi et l'animation technique et financière du programme (organisation des comités de pilotage, suivi financier, etc.).
- En tant que maître d'ouvrage, le SMIDDEST a lancé ou poursuivi plusieurs actions : l'action 1.1 « communication et sensibilisation » via la newsletter, les actions 1.3 « Aide aux communes pour la mise en œuvre de mesures préventives » et 1.8 « Amélioration du Référentiel inondation Gironde (RIG) ».
- De plus, le SMIDDEST continue son travail de coordination des actions à l'échelle de l'estuaire en participant aux diverses réunions de suivi sur l'ensemble du territoire.

- **Gestion de l'eau – SAGE Estuaire**

- La composition de la Commission locale de l'eau (CLE) du SAGE Estuaire a été modifiée par arrêté le 23 mai 2017 suite à différentes nouvelles désignations dans plusieurs structures membres de la Commission. Notamment Mme Anne-Lise JACQUET (Bordeaux Métropole) a succédé à M. Jean-Marie Deluche (SIJALAG – Syndicat intercommunal des jalles de Landes à Garonne).
- Depuis l'approbation du SAGE, la CLE est sollicitée pour avis sur les dossiers réglementaires (Loi sur l'eau) des projets du territoire. En 2017, 10 dossiers ont fait l'objet de demandes d'avis, 3 avis de non compatibilité ou de non-conformité ont été émis.

- La démarche relative à l'élaboration du Plan de gestion des sédiments (PGS) sur lequel ont travaillé le SMIDDEST et ses partenaires (Grand port maritime de Bordeaux, Agence de l'eau, Région Nouvelle-Aquitaine, Départements de la Gironde et Charente-Maritime) est novatrice et unique en France. Il s'agit de veiller à concilier préservation de l'écosystème estuarien et activités de dragage. Le 9 mars 2017, le Bureau de la CLE a validé l'étape 3 du PGS relative à l'étude des différents scénarios de gestion des sédiments de dragage. Le Bureau a choisi de retenir le scénario intégrant l'ensemble des actions d'optimisation des pratiques, que ce soit sur le plan technique ou sur le plan environnemental. Le PGS a été validé par le Bureau le 11 septembre 2017 (coût total de l'opération : 295 k€ TTC).
- Au cours du 2nd semestre 2017, la cellule d'animation a travaillé à l'élaboration d'un projet ambitieux de 2 ans et demi qui doit permettre de répondre aux besoins affichés concernant les contaminants chimiques au terme de la synthèse des connaissances des données existantes (coût total de l'opération : 20 k€ TTC).
- Gestion de l'eau – zones humides
 - L'année 2017 est marquée par l'édition de nouveaux outils de communication (3 plaquettes et un guide méthodologique).
 - La continuité dans l'animation spécifique de l'enjeu « zones humides » du SAGE a permis en 2017 de maintenir la mobilisation d'un grand nombre d'acteurs autour du sujet de la préservation des zones humides du territoire. Le taux de participation aux différentes réunions témoigne d'une bonne dynamique de travail favorisant la concertation, la sensibilisation des acteurs et donc la mise en œuvre des dispositions du SAGE.

Compte administratif

Pour 2017, la section de fonctionnement est excédentaire de 41,1 k€, la section d'investissement déficitaire de 27,2 k€.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 809,9 k€ (dont 609,8 k€ de charges de personnel et 84,1 k€ de subvention versée à un établissement à caractère administratif) et les dépenses d'investissement à 1,6 k€. Compte tenu des reports, le résultat cumulé s'établit à 331,4 k€.

La cotisation de Bordeaux Métropole représente 55 k€ en 2017.

- **Syndicat mixte d'études et de gestion de la ressource en eau du Département de la Gironde (SMEGREG)**

En 1998, a été créé par la Communauté urbaine de Bordeaux et le Conseil général de Gironde, le SMEGREG. Il a pour objet de contribuer à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, afin de préserver et de valoriser les nappes profondes de Gironde.

Le SMEGREG assure une mission d'expertise et d'information qu'il met en œuvre par des avis, conseils, études et actions de communication. Il assure aussi une mission de régulation, par laquelle il veille notamment, sur l'ensemble du périmètre syndical et dans le cadre de la déclinaison opérationnelle du SAGE Nappes Profondes de Gironde.

Le syndicat anime également les travaux liés à la mise en œuvre, au suivi et à la révision du SAGE Nappes Profondes de Gironde. Il assure le secrétariat technique de la CLE (Commission locale de l'eau) et à ce titre réalise les études et analyses nécessaires à l'élaboration, au suivi de la mise en œuvre et la révision du SAGE Nappes Profondes et porte les actions nécessaires pour le compte de la CLE.

Enfin, le SMEGREG a été reconnu par arrêté préfectoral en février 2015 comme Etablissement public territorial de bassin (ETPB).

Faits marquants

- Cinq services d'eau potable sont entrés au SMEGREG en 2017.

- Amélioration de la gestion quantitative de la ressource (actions visant à identifier les ressources mobilisables (économies d'eau et gisements conventionnels) pour procéder aux réductions de prélèvements nécessaires à l'atteinte des objectifs du SAGE et à la mise en œuvre de ces actions par différents maîtres d'ouvrages :
 - Etudes relatives aux ressources mobilisables pour substitutions : l'année 2017 a été consacrée à l'instrumentation de terrain avec l'équipement d'un site expérimental sur des parcelles de la commune de Sainte Hélène.
 - Etudes relatives aux modalités pratiques de substitution : suite aux travaux d'élaboration d'un schéma de substitution en 2016, un projet de contrat de substitution a été arrêté en septembre 2017. Les dépenses engagées par le SMEGREG en 2017 sont de 7 k€.
- Coordination, animation et suivi de la mise en œuvre du SAGE
 - La CLE s'est réunie à 5 reprises au cours de l'année 2017 et a formulé 14 avis. Une réunion commune entre la CLE du SAGE Nappes profondes de Gironde et la CLE du SAGE des Lacs Médocains s'est tenue avec pour objet le projet de champ captant des Landes du Médoc porté par Bordeaux Métropole.
 - Des animations pédagogiques en milieu scolaire « L'eau, un enjeu majeur pour le Département de la Gironde » ont été mises en place. Sur l'année scolaire 2016-2017, 137 journées d'animation ont été prises en charge qui ont permis de toucher près de 4 000 élèves. Des « Espaces info économies d'eau » ont été érigés, plus de 4 000 personnes ont été sensibilisées ou informées. Le montant des dépenses en 2017 sur le marché correspondant s'élève à 112 K€.
- Projet « MAC eau »

Le projet vise à évaluer en vraie grandeur l'efficacité de différents dispositifs qui visent aux économies d'eau. Ce projet compte 4 partenaires (Département de la Gironde, ville de Mérignac, Syndicat des eaux du Blayais et SMEGREG) et comprend 3 volets :

- Mise en place de modulateurs de pression sur le réseau du Syndicat des eaux du Blayais ;
- Installation de 70 récupérateurs d'eau de pluie dans l'Entre-deux-Mers ;
- Distribution de 80 000 kits hydro-économes.

En 2017, les actions menées par le SMEGREG dans le cadre de ce projet ont été les suivantes :

- Rédaction des rapports finaux ;
- Rédaction d'articles pour congrès et revues ;
- Préparation du séminaire final qui s'est tenu en décembre 2017 ;
- Appui pour le traitement des données pour les actions « Equipement pour les bâtiments publics » et « Récupérateurs d'eau de pluie ».

Compte administratif

Le résultat de l'exercice fait apparaître un résultat déficitaire en section de fonctionnement à hauteur de 27,5 k€ et un résultat excédentaire en investissement de 2,4 k€.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 081,6 k€ dont 340,7 k€ de charges de personnel et 728,6 k€ de charges à caractère général (518,8 k€ d'études et recherches).
Les dépenses d'investissement s'élèvent à 3,2 k€.

Compte tenu des reports, le résultat cumulé s'établit à 539 k€.

La cotisation de Bordeaux Métropole représente 197,4 k€ en 2017.

- **Syndicat intercommunal d'études, de travaux, de restauration et d'aménagement (SIETRA) des bassins versants de la Pimpine et du Pian**

Le Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) de la Gironde, arrêté le 29 mars 2016, a proposé la fusion du Syndicat intercommunal d'études, de travaux, de restauration et d'aménagement du bassin versant de la Pimpine (SIETRA) et du Syndicat intercommunal du bassin versant du ruisseau du Pian. Ce projet ayant recueilli l'accord de la majorité qualifiée des organes délibérants des communes et établissements publics de coopération intercommunale intéressés par le projet, un arrêté préfectoral est venu prononcer cette fusion en date du 13 décembre 2016, en application de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe).

Le nouveau syndicat associe aujourd'hui 10 collectivités, les communes de Bonnetan, Carignan-de-Bordeaux, Cénac, Créon, Fargues-Saint-Hilaire, Latresne, Lignan-de-Bordeaux, Loupes, Sadirac, et Bordeaux Métropole (en représentation-substitution de Bouliac suite à la prise de compétence GEMAPI au 1^{er} janvier 2016). Il a pour objet la réalisation des travaux nécessaires à l'aménagement de la rivière la « Pimpine » et de ses affluents et d'assurer et promouvoir toutes les actions nécessaires à la conservation quantitative et qualitative, à l'amélioration et à la meilleure utilisation du patrimoine hydraulique.

Faits marquants

Le syndicat n'a pas transmis à Bordeaux Métropole son rapport annuel 2017.

Compte administratif

Aucune cotisation n'a été appelée par le Syndicat en 2017.

Le syndicat n'a pas transmis à Bordeaux Métropole son compte administratif 2017.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, de bien vouloir prendre acte des rapports annuels et des comptes administratifs des syndicats mixtes dont Bordeaux Métropole est membre, en application des articles L5211-39 et L5711-1 du Code général des collectivités territoriales.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées – Communication effectuée.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 21 décembre 2018

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 26 DÉCEMBRE 2018	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 26 DÉCEMBRE 2018	le Conseiller délégué,
	Monsieur Kévin SUBRENAT

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Syndicat Mixte Ruisseau le Guâ

Numéro SIRET : 25330291300020

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE CENON

M14

COMPTE ADMINISTRATIF

voté par nature

BUDGET : Syndicat du Guâ

ANNEE 2017

Syndicat Mixte Ruisseau le Guâ - 33 - Syndicat du Guâ	CA 2017
---	---------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)		DEPENSES	RECETTES
	Section de fonctionnement	A 317 964,89	G 567 456.34
	Section d'investissement	B 177 651.73	H 273 131.11

+ +

REPORTS DE L'EXERCICE 2016	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit) 62 124.23	I 146 148.09 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit) 62 124.23	J (si excédent)

= =

TOTAL (réalisations + reports)	557 740.85 = A+B+C+D	986 735.54 = G+H+I+J
--------------------------------	-------------------------	-------------------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2018 (1)	Section de fonctionnement	E 0.00	K 0.00
	Section d'investissement	F 109 903.60	L 29 907.14
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2018	= E+F 109 903.60	= K+L 29 907.14

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 317 964.89	= G+I+K 713 604.43
	Section d'investissement	= B+D+F 349 679.56	= H+J+L 303 038.25
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 667 644.45	= G+H+I+J+K+L 1 016 642.68

Syndicat Mixte Ruisseau le Guâ - 33 - Syndicat du Guâ	CA 2017
---	---------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 0,00	K 0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 109 903,60	L 29 907,14
13	Subventions d'investissement	0,00	29 907,14
20	Immobilisations incorporelles	47 444,18	0,00
204	Subventions d'équipement versées	52 983,54	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 928,23	0,00
23	Immobilisations en cours	7 547,65	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	319 300,00	190 592,45	21 851,28	0,00	106 856,27
012	Charges de personnel et frais assimilés	59 750,00	57 798,58	0,00	0,00	1 951,42
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	35 200,00	34 286,34	0,00	0,00	913,66
Total des dépenses de gestion courante		414 250,00	282 677,37	21 851,28	0,00	109 721,35
66	Charges financières	6 700,00	5 101,56	1 547,48	0,00	50,96
67	Charges exceptionnelles	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	49,00	0,00	0,00	0,00	
Total des dépenses réelles de fonctionnement		421 499,00	287 778,93	23 398,76	0,00	110 321,31
023	Virement à la section d'investissement (2)	255 628,89	0,00	0,00	0,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	6 787,20	6 787,20	0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		262 416,09	6 787,20	0,00	0,00	255 628,89
TOTAL		683 915,09	294 566,13	23 398,76	0,00	365 950,20
Pour information D002 Déficit de fonctionnement reporté de 2016		(3) 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	537 099,00	553 635,43	12 432,91	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		537 099,00	553 635,43	12 432,91	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	720,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		537 099,00	554 355,43	12 432,91	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	668,00	668,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		668,00	668,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		537 767,00	555 023,43	12 432,91	0,00	0,00
Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté de 2016		(3) 146 148,09				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	87 982,18	39 258,00	47 444,18	1 280,00
204	Subventions d'équipement versées	105 983,55	52 983,55	52 983,54	16,46
21	Immobilisations corporelles	24 228,23	2 012,12	1 928,23	20 287,88
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	255 080,00	49 852,80	7 547,65	197 679,55
Total des dépenses d'équipement		473 273,96	144 106,47	109 903,60	219 263,89
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	32 877,26	32 877,26	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	970,83	0,00	0,00	
Total des dépenses financières		33 848,09	32 877,26	0,00	970,83
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		507 122,05	176 983,73	109 903,60	220 234,72
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	668,00	668,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		668,00	668,00	0,00	0,00
TOTAL		507 790,05	177 651,73	109 903,60	220 234,72

Pour information
D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2016

(3)

62 124,23

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	53 770,00	12 615,72	29 907,14	11 247,14
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		53 770,00	12 615,72	29 907,14	11 247,14
1068	Dotations, fonds divers et réserves (7)	253 728,19	253 728,19	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes financières		253 728,19	253 728,19	0,00	0,00
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		307 498,19	266 343,91	29 907,14	11 247,14
021	Virement de la section de fonctionnement (1)	255 628,89	0,00	0,00	
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	6 787,20	6 787,20	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		262 416,09	6 787,20	0,00	255 628,89
TOTAL		569 914,28	273 131,11	29 907,14	266 876,03

Pour information
R001 Solde d'exécution positif reporté de 2016

(3)

0,00

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	319 300,00	190 592,45	21 851,28	0,00	106 856,27
60612	Énergie - Électricité	600,00	726,10	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	600,00	0,00	0,00	0,00	600,00
60632	Fournitures de petit équipement	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
60636	Vêtements de travail	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
6064	Fournitures administratives	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
611	Contrats de prestations de services	500,00	363,80	0,00	0,00	136,20
615232	Entretien et réparations réseaux	300 000,00	186 262,76	21 851,28	0,00	91 885,96
61551	Matériel roulant	700,00	0,00	0,00	0,00	700,00
6161	Assurance multirisques	600,00	1 107,78	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	8 500,00	0,00	0,00	0,00	8 500,00
6182	Documentation générale et technique	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
6184	Versements à des organismes de formation	400,00	0,00	0,00	0,00	400,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	400,00	342,76	0,00	0,00	57,24
6227	Frais d'actes et de contentieux	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6228	Divers	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
6231	Annonces et insertions	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6236	Catalogues et imprimés	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6251	Voyages et déplacements	400,00	0,00	0,00	0,00	400,00
6261	Frais d'affranchissement	400,00	0,00	0,00	0,00	400,00
6262	Frais de télécommunications	1 300,00	1 263,25	0,00	0,00	36,75
6281	Concours divers (cotisations...)	0,00	170,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	500,00	356,00	0,00	0,00	144,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	59 750,00	57 798,58	0,00	0,00	1 951,42
6218	Autre personnel extérieur	24 500,00	24 656,04	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	50,00	23,63	0,00	0,00	26,37
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6338	Autres impôts, taxes, ...sur rémunérations	100,00	70,77	0,00	0,00	29,23
64131	Rémunérations	24 000,00	23 605,82	0,00	0,00	394,18
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	7 500,00	7 148,25	0,00	0,00	351,75
6453	Cotisations aux caisses de retraite	1 100,00	991,43	0,00	0,00	108,57
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	1 500,00	1 302,64	0,00	0,00	197,36
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	35 200,00	34 286,34	0,00	0,00	913,66
6531	Indemnités	33 000,00	32 576,03	0,00	0,00	423,97
6533	Cotisations de retraite	1 500,00	1 380,31	0,00	0,00	119,69
6535	Formation	700,00	330,00	0,00	0,00	370,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		414 250,00	282 677,37	21 851,28	0,00	109 721,35

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
66	Charges financières (b)	6 700,00	5 101,56	1 547,48	0,00	50,96
66111	Intérêts réglés à l'échéance	7 104,42	7 104,42	0,00	0,00	0,00
66112	Intérêts - rattachement des intérêts courus nor	-455,38	-2 002,86	1 547,48	0,00	0,00
6688	Autres	50,96	0,00	0,00	0,00	50,96
67	Charges exceptionnelles (c)	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)	49,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		421 499,00	287 778,93	23 398,76	0,00	110 321,31
023	Virement à la section d'investissement	255 628,89	0,00	0,00	0,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sectio	6 787,20	6 787,20	0,00	0,00	0,00
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles	6 787,20	6 787,20	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		262 416,09	6 787,20	0,00	0,00	255 628,89
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		262 416,09	6 787,20	0,00	0,00	255 628,89
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		683 915,09	294 566,13	23 398,76	0,00	365 950,20
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2016		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	1 547,48
Montant de l'exercice 2016	2 002,86
= Différence ICNE 2017 - ICNE 2016	-455,38

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	537 099,00	553 635,43	12 432,91	0,00	0,00
7472	Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Départements	7 100,00	-12 432,91	12 432,91	0,00	7 100,00
74748	Autres communes	41 276,00	41 276,00	0,00	0,00	0,00
74751	GFP de rattachement	98 378,00	98 378,00	0,00	0,00	0,00
74758	Autres groupements	390 345,00	390 345,00	0,00	0,00	0,00
7478	Autres organismes	0,00	36 069,34	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)		537 099,00	553 635,43	12 432,91	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	720,00	0,00	0,00	0,00
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de	0,00	720,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		537 099,00	554 355,43	12 432,91	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	668,00	668,00	0,00	0,00	0,00
777	Quote-part des subventions d'investissement tra	668,00	668,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		668,00	668,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		537 767,00	555 023,43	12 432,91	0,00	0,00
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2016		146 148,09				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2016	0,00
= Différence ICNE 2017 - ICNE 2016	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Syndicat Mixte Ruisseau le Guâ - 33 - Syndicat du Guâ	CA 2017
---	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0.00	0,00	0,00	0.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	87 982.18	39 258,00	47 444,18	1 280.00
2031	Frais d'études	87 982.18	39 258,00	47 444,18	1 280.00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	105 983.55	52 983,55	52 983,54	16.46
2041511	GFP de rattachement - Biens mobiliers, matériel et études	105 983.55	52 983,55	52 983,54	16.46
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	24 228.23	2 012,12	1 928,23	20 287.88
2111	Terrains nus	22 500.00	1 283,89	1 200,00	20 016.11
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	1 728.23	728,23	728,23	271.77
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0.00	0,00	0,00	0.00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	255 080.00	49 852,80	7 547,65	197 679.55
2315	Installations, matériel et outillage techniques	255 080.00	48 714,00	7 547,65	198 818.35
237	Avances et acomptes versés sur commandes d'immos inco	0.00	1 138,80	0,00	0.00
Total des dépenses d'équipement		473 273.96	144 106,47	109 903,60	219 263.89
16	Emprunts et dettes assimilées	32 877.26	32 877,26	0,00	0.00
1641	Emprunts en euros	32 877.26	32 877,26	0,00	0.00
020	Dépenses imprévues (investissement)	970.83	0,00	0,00	
Total des dépenses financières		33 848.09	32 877,26	0,00	970.83
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0.00	0,00	0,00	0.00
TOTAL DEPENSES REELLES		507 122.05	176 983,73	109 903,60	220 234.72
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)	668.00	668,00	0,00	0.00
	Charges transférées (6)	668.00	668,00	0,00	0.00
13912	Régions	668.00	668,00	0,00	0.00
041	Opérations patrimoniales (7)	0.00	0,00	0,00	0.00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		668.00	668,00	0,00	0.00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		507 790.05	177 651,73	109 903,60	220 234.72
Pour information D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2016		62 124,23			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

Syndicat Mixte Ruisseau le Guâ - 33 - Syndicat du Guâ	CA 2017
---	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0.00	0,00	0,00	0.00
13	Subventions d'investissement	53 770.00	12 615,72	29 907,14	11 247.14
1312	Régions	1 670.00	422,86	0,00	1 247.14
1313	Départements	0.00	1 192,86	907,14	0.00
1322	Régions	10 000.00	5 000,00	5 000,00	0.00
1323	Départements	22 100.00	0,00	10 000,00	12 100.00
1328	Autres	20 000.00	6 000,00	14 000,00	0.00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0.00	0,00	0,00	0.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0.00	0,00	0,00	0.00
204	Subventions d'équipement versées	0.00	0,00	0,00	0.00
21	Immobilisations corporelles	0.00	0,00	0,00	0.00
22	Immobilisations reçues en affectation	0.00	0,00	0,00	0.00
23	Immobilisations en cours	0.00	0,00	0,00	0.00
Total des recettes d'équipement		53 770.00	12 615,72	29 907,14	11 247.14
10	Dotations, fonds divers et réserves	253 728.19	253 728,19	0,00	0.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	253 728.19	253 728,19	0,00	0.00
Total des recettes financières		253 728.19	253 728,19	0,00	0.00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0.00	0,00	0,00	0.00
TOTAL DES RECETTES REELLES		307 498.19	266 343,91	29 907,14	11 247.14
021	Virement de la section de fonctionnement	255 628.89	0,00	0,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3)(4)	6 787.20	6 787,20	0,00	0.00
28031	Amortissements des frais d'études	2 224.00	2 224,00	0,00	0.00
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	2 033.20	2 033,20	0,00	0.00
28182	Matériel de transport	2 241.00	2 241,00	0,00	0.00
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	289.00	289,00	0,00	0.00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		262 416.09	6 787,20	0,00	255 628.89
041	Opérations patrimoniales (5)	0.00	0,00	0,00	0.00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		262 416.09	6 787,20	0,00	255 628.89
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		569 914.28	273 131,11	29 907,14	266 876.03
Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté de 2016		0,00			

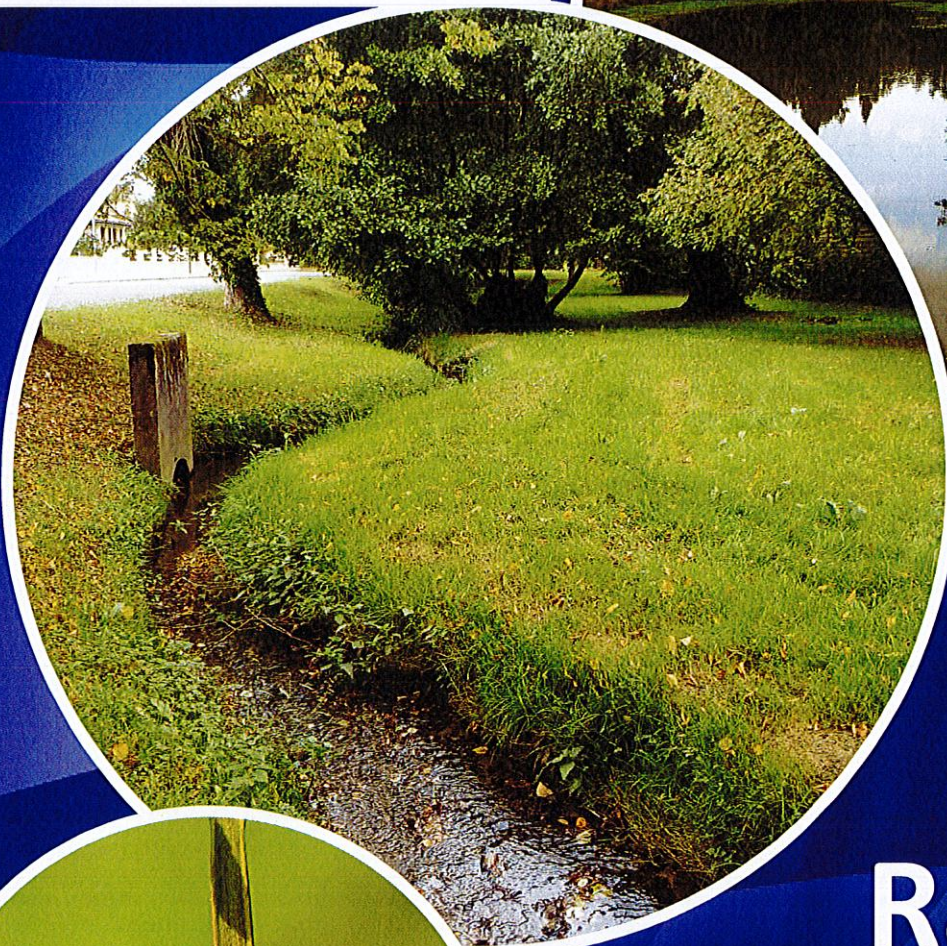
(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.



Rapport d'activité 2017

**Syndicat Mixte du Bassin
Versant du Ruisseau du Guâ**

SOMMAIRE

- p. 1 : Edito**
- p. 2 : 2017 en Bref**
- p. 3 : Bassin Versant**
- p. 4 : Equipe & Territoire**
- p. 5-6 : Finances**
- p. 7-11 : Actions**
- p.12-13 : Bilan par commune**



Édito



Allier gestion raisonnée des cours d'eau et prévention du risque inondation, tel est le défi relevé par le Syndicat Mixte du Bassin Versant du ruisseau le Guâ.

Préserver les zones humides, restaurer la continuité écologique tout en protégeant les personnes et les biens du risque inondation sont nos objectifs permanents.

L'équipe d'élus que je conduis, accompagnée de l'équipe administrative et technique, œuvrent au quotidien avec détermination à la mise en œuvre d'actions répondant à ces enjeux.

A ce titre, l'année 2017 a permis de poursuivre la réalisation des travaux de raccordement des bassins de rétention de Sainte-Eulalie, Tresses et Yvrac au dispositif de télégestion RAMSES de Bordeaux Métropole et d'avancer de façon significative et concertée sur l'élaboration de notre plan pluriannuel de gestion.

C'est une étape importante qui doit nous permettre d'arrêter et de mettre en œuvre un programme d'actions cohérentes et bénéfiques pour les ruisseaux mais également pour les habitants qui ont fait le choix de vivre sur le bassin versant du Guâ.

Bonne lecture à tous,

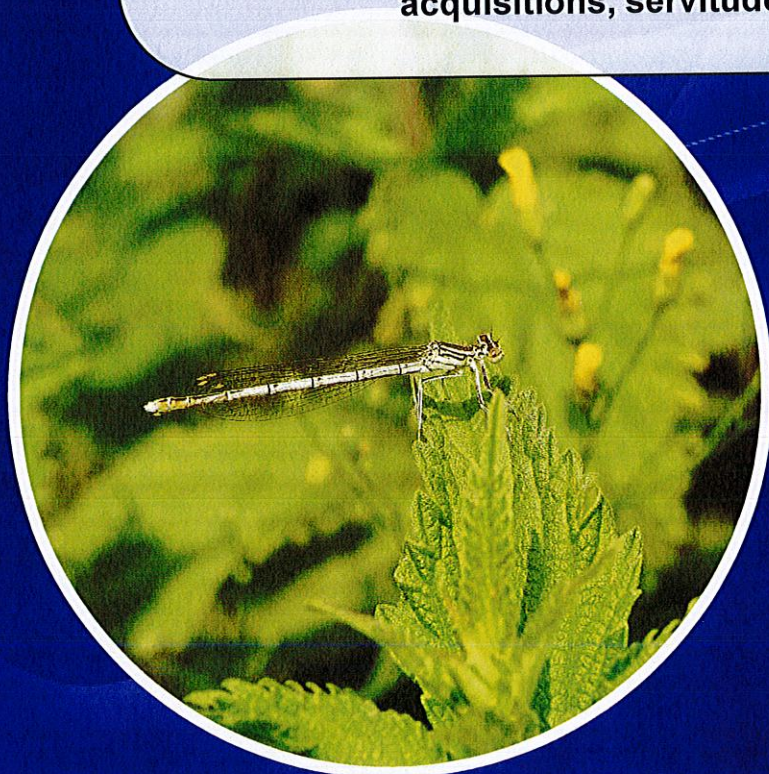


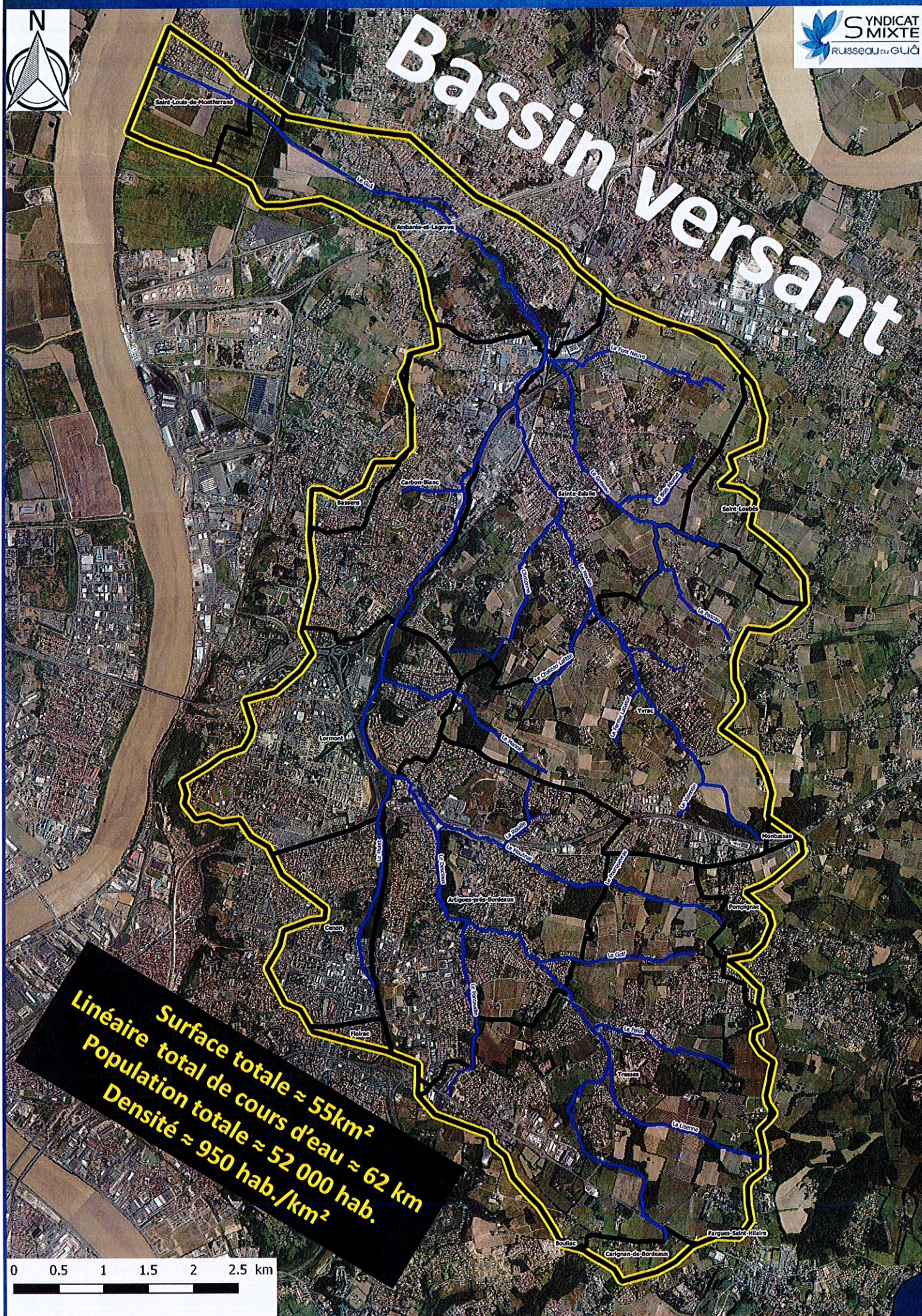
Anne-Lise Jacquet
Présidente du Syndicat du Guâ

2017 en Bref



- **Poursuite des travaux de raccordement des bassins de Sainte-Eulalie, Tresses et Yvrac au dispositif de télégestion RAMSES de Bordeaux Métropole**
- **Mise en l'œuvre de l'étude pour l'élaboration du plan pluriannuel de gestion (PPG)**
- **Montée en charge des travaux d'entretien de berges avec une augmentation de la maîtrise foncière sur des linéaires présents chez les trois membres (cessions, acquisitions, servitude de passage)**

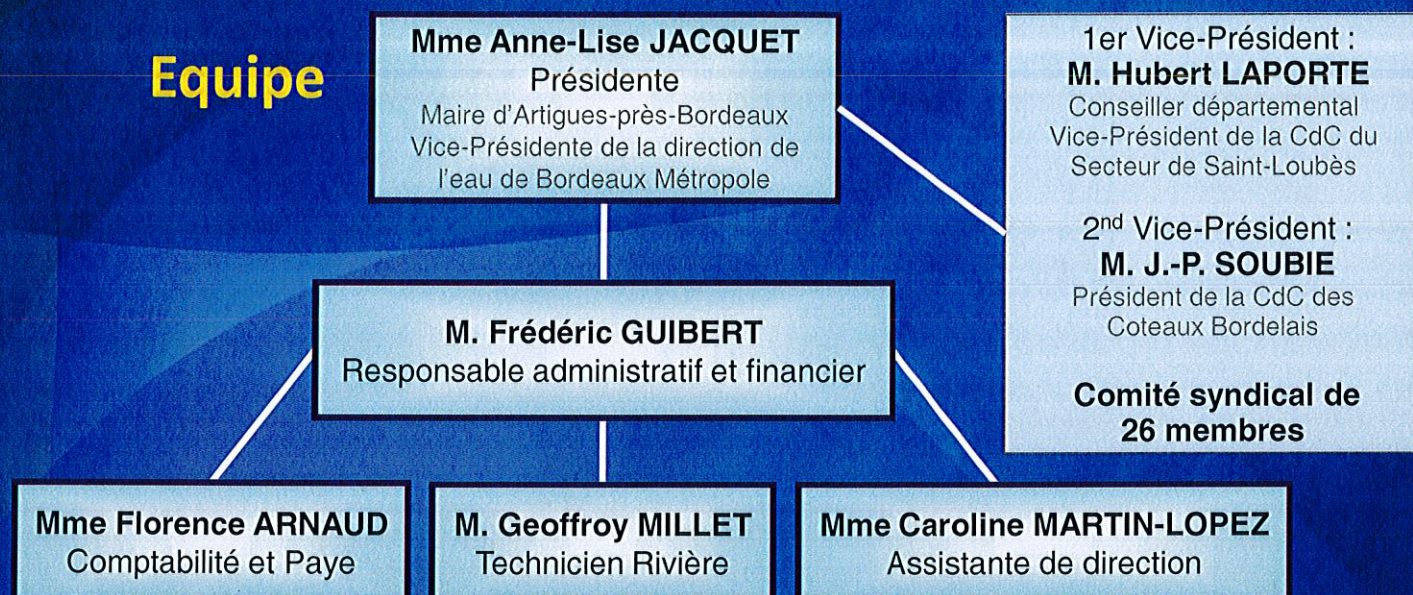




Source Photos : Syndicat du Guâ, Orthophoto IGN 2015

Equipe & territoire

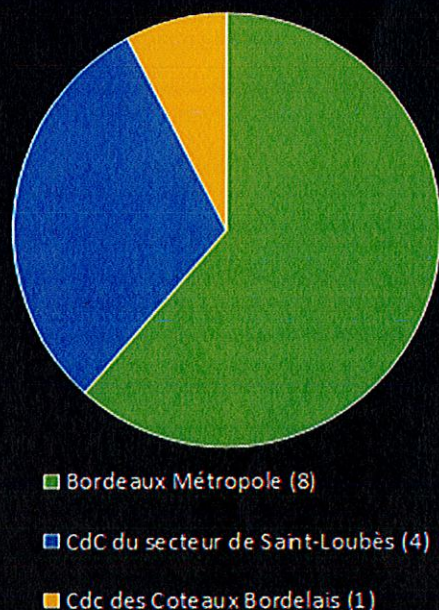
Equipe



Membres

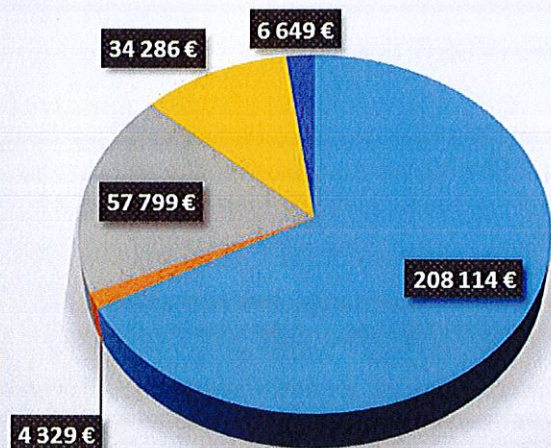
Adhérents	Communes	Superficie sur le BV (ha)
Bordeaux Métropole	Ambarès-et Lagrave	902
	Artigues-près-Bordeaux	705
	Bassens	123
	Carbon-Blanc	383
	Cenon	256
	Floirac	26
	Lormont	396
	Saint-Louis-de-Montferrand	67
CdC du secteur de Saint-Loubès	Montussan	39
	Sainte-Eulalie	883
	Saint-Loubès	119
	Yvrac	803
Cdc des Coteaux Bordelais	Tresses	1 036

Adhérents du Syndicat mixte du BV du Guâ
(Nbre communes / adhérent)



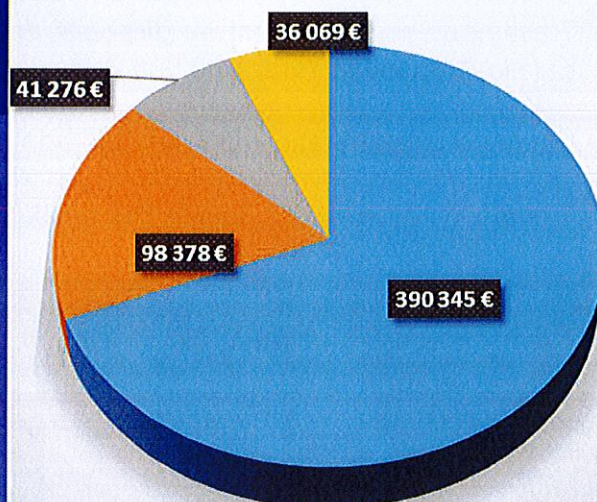
Compte administratif 2017

Dépenses de Fonctionnement : 311 177 €



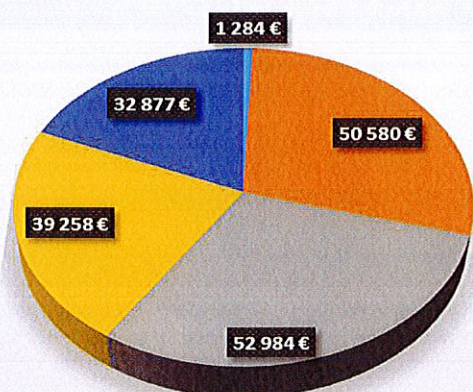
- Travaux d'entretien
- Charges à caractère général
- Charges de personnel
- Autres charges de gestion courante
- Charges financières

Recettes de Fonctionnement : 566 068 €



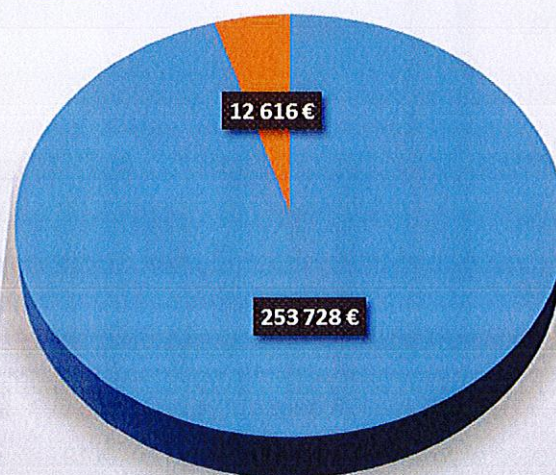
- Cotisations de Bordeaux Métropole
- Cotisations de la CdC du secteur de Saint-Loubès
- Cotisations de la Commune de Tresses
- Subventions (Département de la Gironde et Agence de l'eau Adour Garonne)

Dépenses d'Investissement : 176 983 €



- Achat de terrains
- Travaux de raccordement à RAMSES des bassins de Sainte-Eulalie, Tresses et Yvrac
- Participation versée à Bordeaux Métropole pour le financement de l'étude hydraulique
- Etude relative au Plan Pluri-annuel de Gestion
- Remboursement de la dette

Recettes d'Investissement : 266 344 €



- Excédent de Fonctionnement
- Subventions d'Investissement

Finances

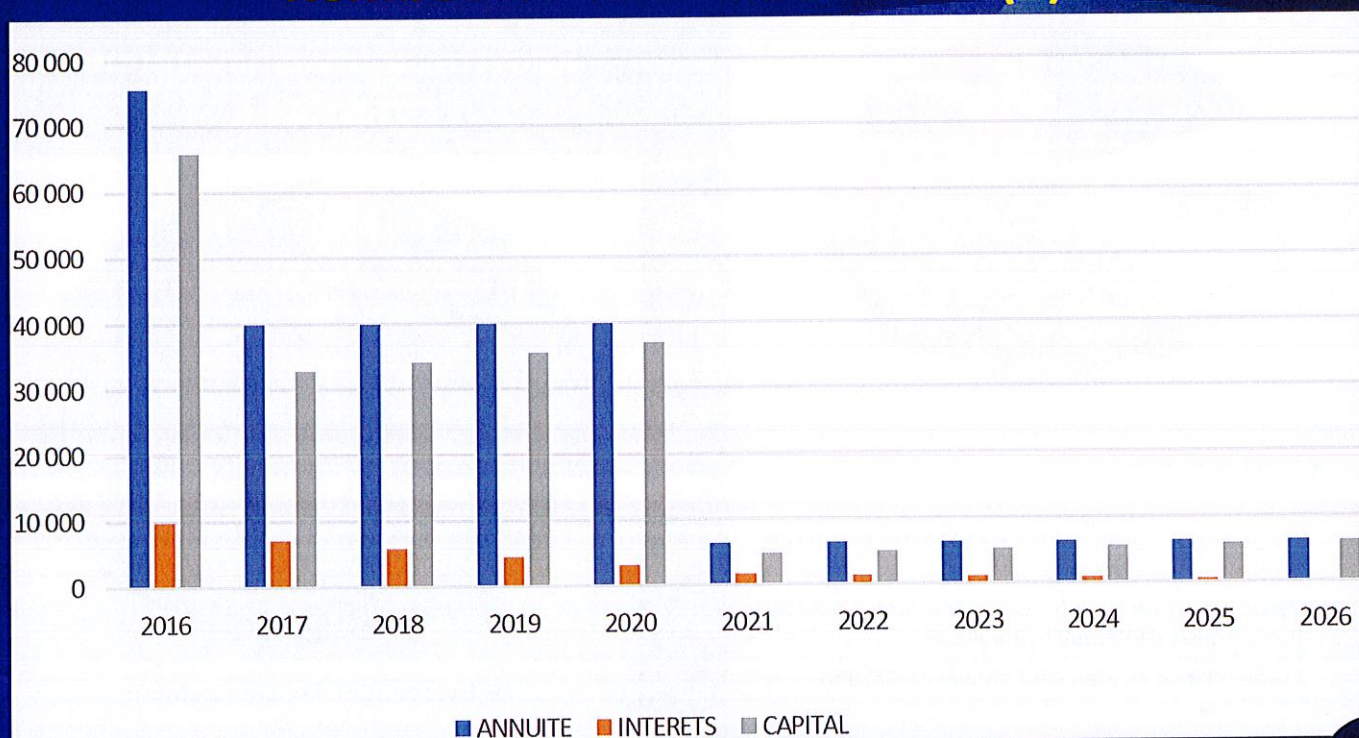
On peut mentionner 3 postes de dépenses significatifs sur l'exercice budgétaire 2017 :

- Travaux de raccordement au dispositif de télécontrôle RAMSES des bassins de Sainte-Eulalie, Tresses et Yvrac : **50 580 €**
- Etude pour l'élaboration du Plan Pluri-annuel de Gestion : **39 258 €**
- Travaux d'entretien des berges des ruisseaux : **208 114 €**

ANNEES	CAPITAL RESTANT DU
2017	172 090 €
2018	139 212 €
2019	105 038 €
2020	69 513 €
2021	32 585 €
2022	27 827 €
2023	22 818 €
2024	17 545 €
2025	11 994 €
2026	6 151 €

Capital restant du (€)

Remboursement de la dette (€) :



Actions réalisées

- Maîtrise Foncière

Le syndicat depuis sa création en 1969 procède à l'acquisition de parcelles situées en bord de cours d'eau afin d'assurer une continuité quant à l'entretien des berges et garantir ainsi l'efficacité de ses actions sur le long terme. Ces parcelles appartenant à des propriétaires soit publics (Etat, Communes, Bordeaux Métropole...) soit privés peuvent être :

- rendues accessibles via la signature de conventions de servitudes de passage
- cédées à l'euro symbolique au Syndicat
- vendues au prix du marché

A l'heure actuelle, notre syndicat gère l'entretien sur 136 parcelles représentant une superficie de 23 hectares et a pour objectif de doubler ces chiffres dans les 5 ans à venir. (Remarque : des parcelles peuvent également être acquises pour un aménagement particulier comme la réalisation d'un bassin de rétention.)

En 2017, une dizaine de servitudes de passage sur le tracé du ruisseau du Fontaudin ont été signées afin d'effectuer un nettoyage préventif avant d'importants travaux de stabilisation de berges. De surcroît, plus de 20 cessions de parcelles stratégiques sont en cours de réalisation.

- Droit des sols

Depuis fin 2015 et la mise en œuvre du porter à connaissance de l'étude hydraulique PROLOG dans le cadre des autorisations du droit du sol, le Syndicat accompagne les services instructeurs de son territoire, la Communauté de communes du Secteur de Saint-Loubès et le pôle territorial Rive Droite de Bordeaux Métropole, ainsi que les services urbanisme des communes dans la considération du risque inondation et le contrôle des mesures compensatoires pour la gestion des eaux pluviales.

En 2017, 32 permis (de construire ou d'aménager) ont fait l'objet d'une instruction et d'un avis du Syndicat :

- 60% des dossiers ont donné lieu à un avis favorable ;
- 31% des dossiers ont fait l'objet d'une demande de pièces complémentaires ;
- 9% des dossiers ont été classés « sans objet » (projets abandonnés ou situés en dehors du bassin versant).

Actions réalisées

- Lutte contre les pollutions

En 2017, les eaux de surface de notre bassin versant ont souffert de plusieurs types de pollution sur les berges au dans le lit des cours d'eau : des déversements de substances polluantes liquides (eaux usées brutes, huile de vidange, ...) et des dépôts sauvages de déchets solides (pneus, matériels électro-ménagers, résidus de tonte).

Notre syndicat a réagi au plus vite pour minimiser l'impact de ces pollutions. Cependant, nous devons envisager la mise en place d'une campagne d'informations pour sensibiliser les administrés à ce problème récurrent (rappel des peines encourues, description des impacts pour le milieu naturel ...). Ces actions de communication seront étudiées lors de notre prochain Plan Pluriannuel de Gestion (Site Internet, Articles sur bulletins municipaux, Plaquettes d'information...).

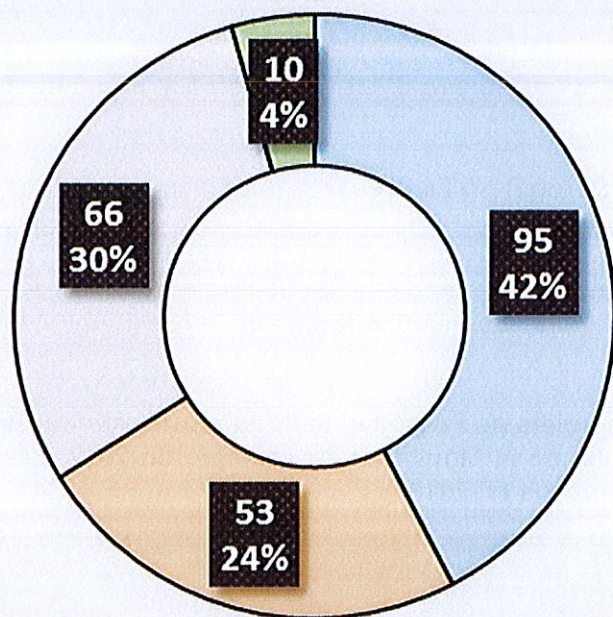
- Informations et Journées Techniques

Le technicien rivière du syndicat a suivi en 2017 quatre journées de formation et/ou d'échanges avec plusieurs partenaires de la Gestion de l'Eau :

- DEPARTEMENT – Journée de partage Amenag'eau
- SYSDAU – Charte Paysages & Eau
- FMA - Journée Zones Humides & Flux d'azotes
- FMA – Formation sur outils cartographique (Qgis)

En outre, il a assisté à 3 réunions de la CLE du SAGE Estuaire porté par le SMIDDEST

Bilan journalier du Technicien Rivière



□ Le suivi de l'état des cours d'eau du syndicat

□ L'accompagnement des travaux annuels

□ Les contacts avec les partenaires, la sensibilisation et l'information

□ La gestion des zones humides alluviales, des champs naturels d'expansion des crues, des espaces de mobilité

Le suivi de l'état des cours d'eau du syndicat

95 j

Actualisation annuelle du programme de travaux, visites de terrain, propositions d'intervention...	60 j
Surveillance continue de points singuliers : ouvrages, sites d'accumulation des déchets flottants, berges instables, plantations récentes, ...	25 j
Etablissement de diagnostic précis et propositions d'interventions urgentes suite à un évènement particulier : crue, destruction d'ouvrages, ...	10 j

L'accompagnement des travaux annuels

53 j

Elaboration de documents techniques nécessaires, démarches administratives, financières et réglementaires...	20 j
Appui technique à la réalisation des travaux effectués, soit par une entreprise, soit en régie : suivi régulier du chantier, relation avec l'entreprise, encadrement et réception des travaux, ...	20 j
Définition des enjeux : piscicole, patrimoniale, crues, ...	3 j
Suivi et surveillance de ces zones, sensibilisation des propriétaires	10 j

Les contacts avec les partenaires, la sensibilisation et l'information

66 j

Formation et sensibilisation à la protection et à la gestion des rivières	1 j
Participation à des formations en rapport direct avec les missions prises en compte par l'Agence	4 j
Contacts avec les partenaires (élus du syndicat, propriétaires riverains, administrations, usagers, personnels de l'Agence, ...)	60 j
Elaboration et diffusion du rapport d'activité	1 j

La gestion des zones humides alluviales, des champs naturels d'expansion des crues, des espaces de mobilité

10 j

Identification des zones concernées : localisation cartographique, délimitation, parcelles concernées, propriétaires/locataires concernés	10 j
---	------

BILAN PAR COMMUNE

- Ambarès-et-Lagrange :

L'Estey du Guâ traverse le sud de la Commune Ambarès-et-Lagrange d'est en ouest, il y présente 2 visages très contrastés :

- 1 partie canalisée et endiguée (aval de l'avenue de l'Europe) où l'entretien des parties extérieures des digues demandera un travail sur le foncier à l'avenir.
- 1 partie très naturelle (amont de l'avenue de l'Europe) où le syndicat souhaiterait valoriser les zones humides adjacentes tout en protégeant les richesses écologiques du secteur situé à proximité du centre-ville.

Enfin, le dossier de candidature en réponse à l'appel à projets de l'Agence de l'Eau pour restaurer la continuité écologique et sédimentaire au droit du moulin de la Mouline a été accepté fin 2017. Les études seront réalisées courant 2018 pour des travaux prévus en 2019.

- Artigues-près-Bordeaux :

La commune d'Artigues-près-Bordeaux est traversée du sud-est au nord-ouest par 3 cours d'eau de notre bassin versant (Moulinat, Desclaux, Fontaudin). Ces ruisseaux présentent une forte incision du fond du lit et des problèmes d'érosion (dûs à l'imperméabilisation), notamment le ruisseau du Fontaudin. Après avoir réalisé une étude de projet destinée à établir le programme de travaux nécessaire au confortement des berges, le Syndicat s'est attaché à impliquer tous les acteurs institutionnels afin de réunir les financements pour mener à bien ces travaux importants.

- Carbon-Blanc :

Le tracé du ruisseau du Guâ fut rectifié sur toute la traversée de la commune de Carbon-Blanc. Ainsi, cette rivière y est canalisée, recalibrée et son espace de liberté a aujourd'hui totalement disparu sur le secteur. Le faible linéaire non canalisé présente une érosion préoccupante (vers la rue A. Camus) qui fera l'objet d'une action propre du PPG. De même, un important travail sur le foncier est nécessaire sur toute la commune pour fixer les devoirs de chacun car les bords de berges sont souvent non cadastrés (riverain, syndicat, commune, privés, Vinci autoroute...). En outre courant 2017, de nombreuses parcelles appartenant à Bordeaux Métropole situées sur les berges du Guâ furent rétrocédées au syndicat.

- Lormont :

La commune de Lormont est traversée par un ruisseau du Guâ complètement artificialisé, cependant son espace de liberté a été préservé. Le bassin de l'Archevêque et ces alentours furent sécurisés en 2017 et l'équipe communale ainsi que celle du Syndicat souhaitent sur le long terme une valorisation par ouverture du site au public ainsi qu'une renaturation du lit (actions proposées dans le PPG en 2018).

De même, le ruisseau du Manoir possède sur son cours une zone humide qu'il faut mettre en valeur. Nous entamerons les démarches d'acquisition foncière.

BILAN PAR COMMUNE

- Saint-Louis de Montferrand :

L'Estey du Guâ sur la commune de Saint-Louis-de-Montferrand est complètement canalisé et endigué. Le syndicat est propriétaire de l'ensemble du lit et de la partie « intérieure » des digues, toutefois, un important travail sur le foncier est nécessaire pour qu'il puisse assurer également l'extérieur des digues. De même, le PPG proposera comme actions sur cette commune

- L'aménagement de la porte à flots pour restaurer la continuité écologique depuis la Garonne
- La mise en place d'un plan de gestion et la réalisation d'une étude de danger pour ces digues (action proposée dans le futur PPG)

- Sainte-Eulalie :

La commune de Sainte-Eulalie est traversée d'est en ouest par 3 cours d'eau de notre bassin versant (Font-Neuve, Gréseau, Moulin). Une valorisation des étangs de la rue Laufach au bord du Gréseau (souffrant de pollutions et des espèces aquatiques envahissantes) est à prévoir. En outre, le syndicat a étendu sa maîtrise foncière sur les bords de ruisseaux eulaliens en se faisant rétrocéder les berges du Moulin sur le lotissement des coquelicots.

Enfin, le dossier de candidature en réponse à l'appel à projets de l'Agence de l'Eau pour restaurer la continuité écologique et sédimentaire au droit des seuils de Cocujac a été accepté fin 2017. Les études seront réalisées courant 2018 pour des travaux en 2019. Concernant le bassin de la rue Georges Bizet, la tranche ferme du raccordement à RAMSES de l'ouvrage fut achevée en 2017 et la finalisation (tranche conditionnelle) est prévue pour fin 2018.

- Tresses :

La commune de Tresses est traversée du sud-est au nord-ouest par 3 cours d'eau de notre bassin versant (Moulinat, Desclaux, Fontaudin) et 3 « roudilles » (petit affluents).

Une jolie marre fut découverte en 2017 à proximité de la roudille Pétrus-Bourbon et les services communaux, en collaboration avec notre technicien rivière, ont mis en place un périmètre de protection autour de ce petit étang pour à terme valoriser ces pourtours humides et les anciens ouvrages en pierres attenants. Concernant le bassin de l'avenue des 3 Lieues, la tranche ferme du raccordement à RAMSES de l'ouvrage fut achevée en 2017 et la finalisation (tranche conditionnelle) est prévue pour fin 2018.

- Yvrac :

La commune d'Yvrac représente le secteur le plus rural de notre bassin versant, l'occupation du sol est composée d'habitats dispersés et de parcelles viticoles. Elle est traversée d'est en ouest par 3 cours d'eau assez naturels de notre bassin versant (Pascau, Moulin, Manoir).

Le syndicat fut consulté en 2017 pour collaborer sur la révision du PLU de la commune. Ainsi, le syndicat a pu s'assurer de la bonne prise en compte des cours d'eau dans l'aménagement du territoire (zone inondable, zone d'expansion de crue, gestion des eaux pluviales à la parcelle, assainissement...). Concernant le bassin de l'avenue du Pin Franc, la tranche ferme du raccordement à RAMSES de l'ouvrage fut achevée en 2017 et la finalisation (tranche conditionnelle) est prévue pour fin 2018.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE
DE . GIRONDE
16 AVR. 2018
Bureau du Courrier

S.M.B.V ARTIGUE MAQUELINE

Numéro SIRET : 25330176600015

POSTE COMPTABLE : DE BLANQUEFORT

M14

COMPTE ADMINISTRATIF

vote par nature

BUDGET : SMBV

ANNEE 2017

NATURE DES TRAVAUX	DEPENSES € TTC
OUVRAGE DU FLAMAND 2315 - 144	7 616,18 (Moc) 139 998,00 (Tx)
DIGUE DE PACHAN (MOE AVP+P) 2031 - 145	25 597,15
DIGUE D'ISSAN (MOE AVP+P) 2031 - 152	69 327,72
HONTIQUES RESTAURATION, ENLEVEMENT ALLUVIONS (MOE AVP+P) 2315 - 148	3 760,10
FRENNIAIRE ENLEVEMENT ALLUVIONS ET RESTAURATION D'OUVRAGE 2315-153	2 688,00
VEGETATION LAURINA (MOE AVP) 2315 - 155	4 800,00
TRAVAUX DIVERS 2017 2315 - 154	28 710,00
TOTAL	282 497,15

Macau, le 29 janvier 2018

La Présidente

C. COLMONT-DIGNEAU

NATURE DES TRAVAUX	RECETTES € TTC
ETUDE DE DANGER SUD Parempuyre SIALAG-1313	1 580
ETUDE DE DANGER COMPLEMENTAIRE CONSEIL DEPARTEMENTAL-1313	2 400
DIGUE DE PACHAN NORD CONSEIL REGIONAL - 1312	10 000
OUVRAGE DU FLAMAND CONSEIL DEPARTEMENTAL-1313	52 500
TOTAL	66 480

Macau, le 29 janvier 2018

La Presidente

 C. COLMONT-DIGNEAU

S.M.B.V ARTIGUE MAQUELINE - - - SMBV		CA	2017
I - INFORMATIONS GENERALES		I	
MODALITES DE VOTE DU BUDGET		B	

POUR MEMOIRE(1)

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
- avec les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
- sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement " .

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

PREFECTURE
DE . GIRONDE
16 AVR. 2018
Bureau du Courrier

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)		Section d'investissement		Section de fonctionnement	
		A	191 649,52	G	290 136,02
		B	206 246,62	H	196 679,55
		DEPENSES		RECETTES	

REPORTS DE L'EXERCICE 2016	Report en section de fonctionnement (002)	C	(si déficit)	I	(si excédent)	151 567,48
	Report en section d'investissement (001)	D	(si déficit)	J	(si excédent)	135 862,37

TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D		= G+H+I+J	
397 896,14				774 245,42	

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2018 (1)	Section de fonctionnement		E	Section d'investissement		F	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2018		= E+F	= K+L	
	0,00			282 497,15			L			66 480,00	
	K										
	66 480,00										

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	191 649,52	= G+I+K	441 703,50
	Section d'investissement	= B+D+F	488 743,77	= H+J+L	399 021,92
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	680 393,29	= G+H+I+J+K+L	840 725,42

Restes à réaliser sur Dépenses d'Investissement

Code	Article	Opération	Fonction	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
13911 / 040	Etat et étis. nationaux					
				8 100,00 €	8 072,00 €	0,00 €
			Total article	8 100,00 €	8 072,00 €	0,00 €
13912 / 040	Régions					
				9 000,00 €	8 772,00 €	0,00 €
			Total article	9 000,00 €	8 772,00 €	0,00 €
13913 / 040	Départements					
				21 500,00 €	21 238,00 €	0,00 €
			Total article	21 500,00 €	21 238,00 €	0,00 €
139158 / 040	Autres groupements					
				6 000,00 €	5 721,00 €	0,00 €
			Total article	6 000,00 €	5 721,00 €	0,00 €
13918 / 040	Autres					
				4 000,00 €	3 690,00 €	0,00 €
			Total article	4 000,00 €	3 690,00 €	0,00 €
1641 / 16	Emprunts en euros					
				16 500,00 €	16 202,34 €	0,00 €
			Total article	16 500,00 €	16 202,34 €	0,00 €
2031 / 20	Frais d'études					
				41 500,00 €	37 704,05 €	94 924,87 €
			Total article	41 500,00 €	37 704,05 €	94 924,87 €

Restes à réaliser sur Dépenses d'Investissement

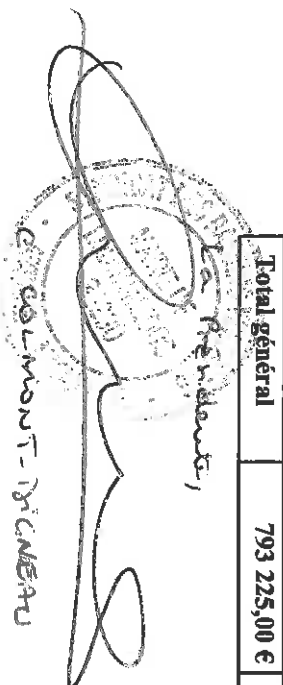
Code	Article	Opération	Fonction	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
2033 / 20	Frais insertion					
				1 501,00 €	317,11 €	0,00 €
			Total article	1 501,00 €	317,11 €	0,00 €
2051 / 20	Concessions, droits similaires					
				2 000,00 €	1 403,00 €	0,00 €
			Total article	2 000,00 €	1 403,00 €	0,00 €
2315 / 23	Immos en cours-inst.techn.					
				0,00 €	0,00 €	4 800,00 €
144	Réhab ouvrage Flamand			223 920,00 €	43 729,82 €	147 614,18 €
145	Confortement digue Pachan Nord			5 472,00 €	0,00 €	0,00 €
147	MARAI S LUDON			2 160,00 €	0,00 €	0,00 €
148	MARAI S CANTENAC			85 344,00 €	2 939,90 €	3 760,10 €
149	TRAVAUX DIVERS 2016			15 753,05 €	17 276,01 €	0,00 €
150	ENTRETIEN VEGETATION ARTIGUE			32 160,00 €	33 570,00 €	0,00 €
152	DIGUE ISSAN			8 242,00 €	0,00 €	0,00 €
153	FRENI AIRE			40 000,00 €	2 112,00 €	2 688,00 €
154	TRAVAUX DIVERS 2017			270 072,95 €	3 499,39 €	28 710,00 €
	Total article			683 124,00 €	103 127,12 €	187 572,28 €
	Total général			793 225,00 €	206 246,62 €	282 497,15 €

La Préfende,

C. COLMONT - BICUTEAU

Restes à réaliser sur Recettes d'Investissement

Code	Opération	Article	Fonction	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
001	Solde d'exécution d'inv. reporté			135 862,37 €	0,00 €	0,00 €
021	Virement de la section de fonct			259 309,00 €	0,00 €	0,00 €
10222	FCTVA			3 500,63 €	3 901,00 €	0,00 €
1311	Subv.équip.transf.état & EN			112 400,00 €	0,00 €	0,00 €
1312	Subv.équip.transf.régions			17 968,00 €	5 641,08 €	10 000,00 €
1313	Subv.équip.transf.département			63 648,00 €	5 132,28 €	56 480,00 €
1315	Groupt CL et CL statut part.			80 000,00 €	66 708,02 €	0,00 €
1318	Autres			14 337,00 €	10 419,16 €	0,00 €
28051	Concessions et droits similaires			0,00 €	0,00 €	0,00 €
28152	Amort.installation de voirie			105 000,00 €	104 204,00 €	0,00 €
28158	Amort. autres matériels technique			400,00 €	330,00 €	0,00 €
28183	Matériel de bureau informatique			800,00 €	344,01 €	0,00 €
Total opération				793 225,00 €	196 679,55 €	66 480,00 €
Total général				793 225,00 €	196 679,55 €	66 480,00 €

Maquette

C. COLMONT-DICAMBERT



**RÉGION
AQUITAINE**

Chef de Service : Antoine PROFIT

Instruction : Eric LAVIE

Poste : 8307

Email : eric.lavie@aquitaine.fr

N° EL14005498

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL D'AQUITAINE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L4231-1, L4231-3,

Vu l'arrêté de délégation de signature accordée au Directeur Général Adjoint du Pôle Agriculture, Développement Durable et Tourisme en date du 27 Septembre 2013,

Vu la délibération n°2014-1958 de la Commission Permanente du Conseil Régional en date du 24 novembre 2014,

ARRETE

ARTICLE 1 : OBJET DE L'ARRETE

Le présent arrêté a pour objet de fixer les modalités d'octroi de l'aide régionale allouée au **Syndicat des Bassins Versants Artigue-Maqueline** – Mairie – 33290 LUDON MEDOC pour la réalisation de travaux de confortement des digues de protection contre les inondations de la Garonne sur 3 sites (Clerc de Ségur-Despartin, Tayet-Port de Macau, Pachan), ainsi que les obligations du bénéficiaire.

ARTICLE 2 : NATURE MONTANT DE L'AIDE

L'aide allouée au bénéficiaire est de **20 000 €**.
Le montant prévisionnel des dépenses éligibles de l'opération s'élève à 100 000 € HT.

Ce montant ne peut être révisable à la hausse. En outre, si le montant final des dépenses éligibles s'avèrait inférieur à l'estimation initiale, la subvention serait réduite au prorata des dépenses réellement engagées et justifiées.

ARTICLE 3 : MODALITES DE VERSEMENT DE L'AIDE

Le versement de la subvention sera effectué selon les modalités suivantes :

- une avance de 50%, sur présentation à la Région Aquitaine des pièces justificatives suivantes :
- d'un document indiquant l'état d'avancement de l'opération (bilan technique intermédiaire, pré-programme, compte rendu de réunion, 1^{ère} facture ou autre justificatif prouvant le début de l'opération) ou d'un ordre de service ou d'une lettre de commande
- d'une attestation de démarrage de l'opération ;
- d'un RIB

La Région Aquitaine exigera le reversement total ou partiel de l'aide régionale dans les hypothèses suivantes :

- si le projet est abandonné ou s'il a été partiellement réalisé,
- en cas de non-respect de l'article 4 du présent arrêté (lorsqu'un acompte a déjà été versé),
- si l'aide est inutilisée ou utilisée de manière non conforme à son objet (cf article 1 du présent arrêté).

Le bénéficiaire s'interdit en outre de reverser tout ou partie de la subvention considérée à d'autres associations, sociétés ou collectivités.

ARTICLE 9 : DELAIS DE RECOURS

Le Présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 10 : EXECUTION DE L'ARRETE

Monsieur le Directeur Général Adjoint du Pôle Agriculture, Développement Durable et Tourisme et Monsieur le Payeur Régional sont chargés de son exécution.

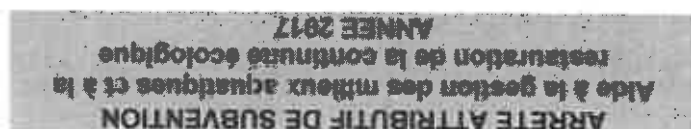
Bordeaux, le 7 JAN. 2015

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation
Le Directeur Général Adjoint

OLIVIER DEGOS



Direction générale adjointe chargée de l'environnement, de la culture, du document et de l'accueil



LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA GIRONDE

VU la demande d'aide départementale présentée par : LE SMBV ARTIGUE MAQUELINE,
 VU la délibération 2014-CG-1 du Département en date du 27 janvier 2014 adoptant le règlement
 financier,
 VU la délibération de la Commission Permanente du Département en date du 10 juillet 2017,

SUR proposition du Directeur général des services départementaux.

ARRETE

ARTICLE 1 : BENEFICIAIRE ET NATURE DE L'OPERATION

Une subvention est accordée au : SMBV ARTIGUE MAQUELINE pour le poste technicien rivières 2017 partie fonctionnement.

ARTICLE 2 : CARACTERISTIQUES DE CETTE AIDE

- Coût de l'opération TTC :
 - Montant de la dépense subventionnable :
 - Montant de la subvention :
 - Taux applicable :
- | | | |
|-----------------|-----------------|---------|
| 64 800,00 euros | 64 800,00 euros | 20,00 % |
|-----------------|-----------------|---------|

Le montant définitif de la subvention sera proratisé en fonction du montant réel de l'opération réalisée.
 En revanche, si le coût définitif de l'opération est supérieur au montant cité au présent article, la subvention ne sera pas réévaluée.

ARTICLE 3 : PERIODE DE VALIDITE

La validité de cette subvention est limitée à 1 an à compter de la date de la Commission Permanente
 visée ci-dessus ayant statué sur son attribution.
 Par ailleurs, l'opération devra avoir reçu un début d'exécution dans un délai maximum de 18 mois à
 compter de cette même date.
 Ces délais comprennent la réception par le service instructeur des documents désignés dans l'annexe
 visée à l'article 4 alinéa 2.
 Passé l'un ou l'autre de ces délais, la subvention et le présent arrêté deviennent caducs et les crédits
 non consommés ne sont plus affectés à cette opération.



N° de dossier : 240 33 2647



DECISION D'ATTRIBUTION D'AIDE

N° 2017/2605 en matière de :

Restauration et gestion des milieux aquatiques

Le directeur général de l'agence de l'eau Adour-Garonne,
Vu la délibération n° DL/CA/12-67 adoptant le 10^{ème} programme pluriannuel d'intervention de l'agence de l'eau Adour-Garonne pour les années 2013 à 2018,
Vu la délibération n° DL/CA/15-36 modifiée relative aux modalités générales d'attribution et de versement des aides,
Vu la délibération n° DL/CA/17-09 concernant la délégation de pouvoirs au directeur général,
Vu la délibération DL/CA/15-44 concernant les modalités et conditions d'attribution des aides au contrat territorial pour une gestion durable de l'eau,
Vu la délibération n° DL/CA/15-42 concernant les modalités et conditions d'attribution des aides relatives à la gestion des milieux aquatiques et des inondations, et la délibération n° DL/CA/17-07 relative au taux d'aide pour les lycées agricoles,
Vu la délibération n° DL/CB/04-5,
Vu la délibération n° DL/CA/15-12,
Vu la demande du bénéficiaire en date du 09/02/2017,

DECIDE

Le concours financier de l'agence de l'eau est accordé au bénéficiaire ci-après indiqué dans les conditions suivantes :

ARTICLE 1 - BENEFICIAIRE DE L'AIDE

SYNDICAT DES BASSINS VERSANTS ARTIGUE MAQUELINE(33256002A)	N° SIRET : 253301766 00015
SYNDICAT DES BASSINS VERSANTS ARTIGUE MAQUELINE MAIRIE 33290 LUDON MEDOC	Adresse :

ARTICLE 2 - INTITULE DE L'INTERVENTION

SUIVI ANNUEL DES COURS D'EAU DES BASSINS VERSANTS D'ARTIGUE ET MAQUELINE - 2017

ARTICLE 3 - FORME ET MONTANT DE L'AIDE

N° Ap	Nature de l'aide	Montant éligible (*)	Montant retenu par l'Agence (*)	Taux retenu	Montant de l'aide
240-11 Missions techniques de rivière : Les cours d'Artigue et Maqueline	Subvention	66 467,00 €	64 800,00 €	60,00 %	38 880,00 €
240 2017 937	Subvention	66 467,00 €	1 667,00 €	40,00 %	666,00 €
240 2017 936	Subvention	66 467,00 €	66 467,00 €		39 546,00 €
Total					

(*) Montants exprimés net de TVA récupérable

ARTICLE 4 - La convention doit être retournée à l'Agence dûment signée par le bénéficiaire dans un délai de 3 mois à compter de la date de notification de l'aide.

Fait à Toulouse le 16/06/2017

Pour l'Agence
le directeur général
Par délégation
Fabien MARTIN
Secrétaire Général

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	
II	A2
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Credits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Credits annulés
011	Charges à caractère général	36 000,00	18 192,15	0,00	0,00	17 807,85
012	Charges de personnel	56 000,00	55 534,34	0,00	0,00	465,66
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges gestion courante	6 200,00	5 281,17	0,00	0,00	908,83
Total des dépenses de gestion courante		98 200,00	79 017,66	0,00	0,00	19 182,34
66	Charges financières	8 470,00	7 285,13	468,72	0,00	716,15
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues Fonct	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		107 670,00	86 302,79	468,72	0,00	20 898,49
023	Virement à la sect' d'invest. (2)	259 309,00				1 321,99
042	Opérations d'ordre entre section (2)	106 200,00	104 878,01			0,00
043	Op. ordre intérieur de section (2)	0,00	0,00			260 630,99
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		365 509,00	104 878,01			281 529,48
TOTAL		473 179,00	191 180,80	468,72	0,00	281 529,48
Pour information		(3)	0,00			
D002 Déficit de fonctionnement reporté de 2016						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Credits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Credits annulés
013	Atténuations de charges	980,00	993,88	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	272 021,52	241 647,04	0,00	0,00	30 374,48
75	Autres produits gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		273 001,52	242 640,92	0,00	0,00	30 360,60
76	Produits financiers	10,00	2,10	0,00	0,00	7,90
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amort et provisions (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		273 011,52	242 643,02	0,00	0,00	30 368,50
042	Opérations d'ordre entre section (2)	48 600,00	47 493,00			1 107,00
043	Op. ordre intérieur de section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		48 600,00	47 493,00			1 107,00
TOTAL		321 611,52	290 136,02	0,00	0,00	31 475,50
Pour information		(3)	151 567,48			
R002 Excédent de fonctionnement reporté de 2016						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
 (2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
 (3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrivez le montant reporté)

Pour information		R001 Solde d'exécution positif reporté de 2016			
		(3)			
TOTAL		657 362,63	196 679,55	66 480,00	394 203,08
Total des recettes d'ordre d'investissement		365 509,00	104 878,01		260 630,99
041 Opérations patrimoniales (1)		0,00	0,00		0,00
040 Opérations d'ordre entre sections (1)		106 200,00	104 878,01		1 321,99
021 Virement de la section de fonct. (1)		259 309,00			
Total des recettes réelles d'investissement		291 853,63	91 801,54	66 480,00	133 572,09
45.. Total des opé. pour compte de tiers (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		3 500,63	3 901,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions		0,00		0,00	
27 Autres immos financières		0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances ratta		0,00	0,00	0,00	0,00
18 Compte de liaison (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotations Fonds divers Réserves (hors 1068)		3 500,63	3 901,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		288 353,00	87 900,54	66 480,00	133 972,46
23 Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immos reçues en affectation (4)		0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement		288 353,00	87 900,54	66 480,00	133 972,46
010 Stocks (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2016)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Pour information		D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2016			
		(3)			
TOTAL		793 225,00	206 246,62	282 497,15	304 481,23
Total des dépenses d'ordre d'investissement		48 600,00	47 493,00		1 107,00
041 Opérations patrimoniales (1)		0,00	0,00		0,00
040 Opérations d'ordre entre sections (1)		48 600,00	47 493,00		1 107,00
Total des dépenses réelles d'investissement		744 625,00	158 753,62	282 497,15	303 374,23
45.. Total des opé. pour compte de tiers (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		16 500,00	16 202,34	0,00	297,66
020 Dépenses imprévues invest		0,00			
27 Autres immos financières		0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances ratta		0,00	0,00	0,00	0,00
18 Compte de liaison (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
16 Remboursement d'emprunts		16 500,00	16 202,34	0,00	297,66
13 Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotations Fonds divers Réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		728 125,00	142 551,28	282 497,15	303 076,57
23 Total des opérations d'équipement		683 124,00	103 127,12	182 772,28	397 224,60
22 Immos reçues en affectation (4)		0,00	0,00	4 800,00	0,00
21 Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)		45 001,00	39 424,16	94 924,87	0,00
010 Stocks (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2016)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		A3
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES		A3
S.M.B.V ARTIGUE MAQUELINE - - - SMBV		CA
		2017

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	
II	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
	D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2016			0,00
	Pour information			
	Dépenses de fonctionnement - Total	86 771,51	104 878,01	191 649,52
011	Charges à caractère général	18 192,15		18 192,15
012	Charges de personnel	55 534,34		55 534,34
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges gestion courante	5 291,17		5 291,17
66	Charges financières	7 753,85		7 753,85
67	Charges exceptionnelles	0,00		0,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	104 878,01	104 878,01

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de 2016			0,00
	Pour information			
	Dépenses d'investissement - Total	158 753,62	47 493,00	206 246,62
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	47 493,00	47 493,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	16 202,34	0,00	16 202,34
18	Compte de liaison	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	103 127,12		103 127,12
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	39 424,16	0,00	39 424,16
204	Subventions d'équipements versés	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;
(2) Voir liste des opérations d'ordre ;
(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;
(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;
(5) Si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires ;
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;
(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	B2
BALANCE GENERALE DU BUDGET	

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

FONCTIONNEMENT			
Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL	
013 Atténuations de charges		993,88	
70 Produits des services		0,00	
73 Impôts et taxes		0,00	
74 Dotations et participations		241 647,04	
75 Autres produits gestion courante		0,00	
76 Produits financiers		2,10	
77 Produits Exceptionnels	47 493,00	47 493,00	
78 Reprises sur amortissements et provisions	0,00	0,00	
Recettes de fonctionnement - Total	47 493,00	290 136,02	
			151 567,48
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2016			
Pour information			

INVESTISSEMENT			
Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL	
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	3 901,00	
13 Subventions d'investissement	0,00	87 900,54	
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	
18 Compte de liaison	0,00	0,00	
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	
204 Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	
21 Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	
22 Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	
23 Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	
26 Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	
28 Amortissements des immobilisations	104 878,01	104 878,01	
45.. Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	
3.. Stocks	0,00	0,00	
Recettes d'investissement - Total	104 878,01	196 679,55	
			135 862,37
R 001 Solde d'exécution positif reporté de 2016			
Pour information			

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1 III

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
011	Charges à caractère général	36 000,00	18 192,15	0,00	0,00	17 807,85
60612	Energie-électricité	500,00	110,04	0,00	0,00	389,96
60622	Carburants	3 000,00	3 184,93	0,00	0,00	0,00
60632	F. de petit équipement	4 000,00	1 441,81	0,00	0,00	2 558,19
60636	Vêtements de travail	1 000,00	443,72	0,00	0,00	556,28
6064	Fournitures administratives	1 000,00	133,13	0,00	0,00	866,87
6132	Locations immobilières	5 000,00	4 350,71	0,00	0,00	649,29
6135	Locations mobilières	600,00	0,00	0,00	0,00	600,00
61551	Entretien matériel roulant	5 000,00	1 383,21	0,00	0,00	3 616,79
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6156	Maintenance	1 000,00	599,22	0,00	0,00	400,78
6161	Assurance multirisque	4 000,00	3 847,92	0,00	0,00	152,08
6182	Doc. générale et Technique	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
6184	Versements à des organ. form.	400,00	0,00	0,00	0,00	400,00
6225	Indemn. comptable,régisseur	400,00	286,48	0,00	0,00	113,52
6226	Honoraires	3 400,00	955,36	0,00	0,00	2 444,64
6228	Divers	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6231	Annonces et insertions	2 000,00	108,00	0,00	0,00	1 892,00
6232	Fêtes et cérémonies	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
6238	Frais divers de publicité	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
6251	Voyages et déplacements	300,00	244,19	0,00	0,00	55,81
6257	Réceptions	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
6261	Frais d'affranchissement	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
6262	Frais de télécommunication	800,00	490,43	0,00	0,00	309,57
627	Services bancaires et assimil	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
6281	Concours divers (cotisations)	1 000,00	545,00	0,00	0,00	455,00
6288	Autres services extérieurs	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
6355	Taxes & impôts sur véhicules	100,00	68,00	0,00	0,00	32,00
012	Charges de personnel	56 000,00	55 534,34	0,00	0,00	465,66
6336	Cotisation CNG.CG de la FPT	1 000,00	654,20	0,00	0,00	345,80
6411	Personnel titulaire	36 500,00	38 190,05	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'URSSAF	8 000,00	7 340,64	0,00	0,00	659,36
6453	Cotisations caisses retraite	8 000,00	7 004,79	0,00	0,00	995,21
6455	Cotisations Assurances Personnel	2 000,00	2 012,66	0,00	0,00	0,00
6456	Cotisations FNC suppl.fam.	400,00	332,00	0,00	0,00	68,00
6475	Médecine du travail	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges gestion courante	6 200,00	5 291,17	0,00	0,00	908,83
6531	Indemnités élus	4 000,00	3 918,65	0,00	0,00	81,35
6533	Cotisations retraite élus	200,00	164,67	0,00	0,00	35,33

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
 (2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
 (3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
 (4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
 (5) Dont 675 et 676.
 (6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
 (7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Credits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	Credits annulés
013	Atténuations de charges	980,00	993,88	0,00	0,00	0,00
6419	Remb. rémunérations de personnel	700,00	710,20	0,00	0,00	0,00
6459	Remb. sur charges de Sécu.	280,00	283,68	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	272 021,52	241 647,04	0,00	0,00	30 374,48
7473	Subv. département	14 213,52	6 228,51	0,00	0,00	7 985,01
74748	Particip des autres communes	11 048,00	11 048,34	0,00	0,00	0,00
7475	Groupt CL et CL statut part.	113 220,00	0,00	0,00	0,00	113 220,00
74758	Particip des autres groupements	83 900,00	197 770,98	0,00	0,00	0,00
7488	Autres attribut" et participat"	49 640,00	26 599,21	0,00	0,00	23 040,79
75	Autres produits gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)		273 001,52	242 640,92	0,00	0,00	30 360,60
76	Produits financiers (b)	10,00	2,10	0,00	0,00	7,90
761	Produits de participations	10,00	2,10	0,00	0,00	7,90
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amort et provisions (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		273 011,52	242 643,02	0,00	0,00	30 368,50
042	Opérations d'ordre entre section (3)(4)(5)	48 600,00	47 493,00			1 107,00
777	Subv. transférées au résultat	48 600,00	47 493,00			1 107,00
043	Op. ordre intérieur de section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		48 600,00	47 493,00			1 107,00
L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		321 611,52	290 136,02	0,00	0,00	31 475,50
Pour information		R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2016				
		151 567,48				

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2016	0,00
= Différence ICNE 2017 - ICNE 2016	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.
(4) Dont 776.
(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	45 001,00	39 424,16	94 924,87	0,00
2031	Frais d'études	41 500,00	37 704,05	94 924,87	0,00
2033	Frais insertion	1 501,00	317,11	0,00	1 183,89
2051	Concessions, droits similaires	2 000,00	1 403,00	0,00	597,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	4 800,00	0,00
2315	Immos en cours-inst.tech.	0,00	0,00	4 800,00	0,00
	Opérations d'équipement n° 144 (2)	223 920,00	43 729,82	147 614,18	32 576,00
	Opérations d'équipement n° 145 (2)	5 472,00	0,00	0,00	5 472,00
	Opérations d'équipement n° 147 (2)	2 160,00	0,00	0,00	2 160,00
	Opérations d'équipement n° 148 (2)	85 344,00	2 939,90	3 760,10	78 644,00
	Opérations d'équipement n° 149 (2)	15 753,05	17 276,01	0,00	0,00
	Opérations d'équipement n° 150 (2)	32 160,00	33 570,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement n° 152 (2)	8 242,00	0,00	0,00	8 242,00
	Opérations d'équipement n° 153 (2)	40 000,00	2 112,00	2 688,00	35 200,00
	Opérations d'équipement n° 154 (2)	270 072,95	3 499,39	28 710,00	237 863,56
Total des dépenses d'équipement		728 125,00	142 551,28	282 497,15	303 076,57
10	Dotations Fonds divers Réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts	16 500,00	16 202,34	0,00	297,66
1641	Emprunts en euros	16 500,00	16 202,34	0,00	297,66
18	Compte de liaison	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues invest	0,00			
Total des dépenses financières		16 500,00	16 202,34	0,00	297,66
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		744 625,00	158 753,62	282 497,15	303 374,23
040	Opérations d'ordre entre section (4)	48 600,00	47 493,00		1 107,00
Charges transférées (6)		48 600,00	47 493,00		1 107,00
13911	Etat et étis. nationaux	8 100,00	8 072,00		28,00
13912	Régions	9 000,00	8 772,00		228,00
13913	Départements	21 500,00	21 238,00		262,00
139158	Autres groupements	6 000,00	5 721,00		279,00
13918	Autres	4 000,00	3 690,00		310,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		48 600,00	47 493,00		1 107,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		793 225,00	206 246,62	282 497,15	304 481,23
Pour information (= Total des opérations réelles et d'ordre)		0,00			
D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2016					

S.M.B.V ARTIQUE MAQUELINE - - - SMBV		CA	2017
III - VOTE DU BUDGET		III	B2
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES			

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	288 353,00	87 900,54	66 480,00	133 972,46
1311	Subv.équip.transf.état & EN	112 400,00	0,00	0,00	112 400,00
1312	Subv.équip.transf.régions	17 968,00	5 641,08	10 000,00	2 326,92
1313	Subv.équip.transf.département	63 648,00	5 132,28	56 480,00	2 035,72
1315	Groupt CL et CL statut part.	80 000,00	66 708,02	0,00	13 291,98
1318	Autres	14 337,00	10 419,16	0,00	3 917,84
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		288 353,00	87 900,54	66 480,00	133 972,46
10	Dotations Fonds divers Réserves	3 500,63	3 901,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	3 500,63	3 901,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions	0,00			
Total des recettes financières		3 500,63	3 901,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		291 853,63	91 801,54	66 480,00	133 972,09
021	Virement de la section de fonct.	259 309,00			
040	Opérations d'ordre entre section (3)(4)	106 200,00	104 878,01		1 321,99
28051	Concessions et droits similaires	0,00	0,00		0,00
28152	Amort.instaallation de voirie	105 000,00	104 204,00		796,00
28158	Amort. autres matériels techniqu	400,00	330,00		70,00
28183	Matériel de bureau informatique	800,00	344,01		455,99
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		365 509,00	104 878,01		260 630,99
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		365 509,00	104 878,01		260 630,99
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		657 362,63	196 679,55	66 480,00	394 203,08
Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté de 2016		135 862,37			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.
(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

IV

A2.4

Structure	Indices sous-jacents	Indices en euros (1)	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices (2)	Ecart d'indices zone euro (3)	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro (4)	Ecart d'indices hors zone euro (5)	Autres indices (6)
		Nombre de produits					
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)		2					
		% de l'encours	100,00%				
		Montant en euros	266 668,52				
		Nombre de produits					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier		% de l'encours					
		Montant en euros					
		Nombre de produits					
		% de l'encours					
(C) Option d'échange (swaption)		Montant en euros					
		Nombre de produits					
		% de l'encours					
		Montant en euros					
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé		Nombre de produits					
		% de l'encours					
		Montant en euros					
		Nombre de produits					
(E) Multiplicateur jusqu'à 5		% de l'encours					
		Montant en euros					
		Nombre de produits					
		% de l'encours					
(F) Autres types de structures		Montant en euros					
		Nombre de produits					
		% de l'encours					
		Montant en euros					

(1) Cette annexe reflète le stock de dette au 31/12/2017 après opérations de couverture éventuelles.

SMBV ARTIGUE MAQUINE INE
COMPTE ADMINISTRATIF 2017
ETAT DE L'ACTIF AMORTISSABLE

DÉSIGNATION DU BIEN	N° INVENTAIRE	VALEUR DEPART EN EUROS	ANNÉE DEPART	DURÉE AMORT en années	AMORT CUMULE FIN 2014	AMORT EXO 2015	AMORT CUMULE FIN 2015	AMORT EXO 2016	AMORT CUMULE FIN 2016	AMORT EXO 2017	AMORT CUMULE FIN 2017
DIG	2014-002	23 820									
Etude de danger Patempuyre	2013-007	19 776									
Etude de danger Nord	2015-004	38 622									
2031 Total études		82 218									
Programme travaux 2004	2004-001	23 060	2005	20	10 377	1 133	0	1 133	12 683	1 133	13 836
Travaux divers 2005	2005-001	13 117	2006	20	5 240	655	3 895	655	6 550	6 550	7 205
Travaux MBC 2006	2006-001	19 716	2007	20	6 895	985	7 880	985	8 865	9 850	9 850
D.I.G. 2006 (5729/an)	2004-008	114 584	2008	20	34 574	5 729	40 103	5 729	45 832	5 729	51 561
MBC 2007 (736/an)	2007-002	14 721	2008	20	4 416	736	5 152	736	5 888	736	6 624
D.I.G. 2007	2007-004	93	2007	20	24	4	28	4	32	4	36
D.I.G. 2007	2008-002	139 764	2008	20	34 940	6 988	41 928	6 988	48 916	6 988	55 904
MBC 2008	2009-011	8 854	2009	20	2 215	443	2 658	443	3 101	443	3 544
DIGUE TAYET 09 TEMPEITE	2009-003	5 395	2009	20	1 076	269	1 345	269	1 614	269	1 883
VEGETATION 09 Tempête + DIG	2009-004	36 663	2009	20	7 332	1 833	9 165	1 833	10 998	1 833	12 831
Réfection ouvrage ISSAN 09	2009-006	54 040	2009	20	10 808	2 702	13 510	2 702	16 212	2 702	18 914
Enlèvement alluvions Desparatus 09	2010-001	43 987	2010	20	8 796	2 199	10 995	2 199	13 194	2 199	15 393
Tempeite 10 Digue Dauzac phase 1	2010-002	36 412	2011	20	5 450	1 820	7 280	1 820	9 100	1 820	10 920
Tempeite 10 Digue Dauzac phase 1	2010-007	165 810	2011	20	24 870	8 290	33 160	8 290	41 450	8 290	49 740
Travaux divers 2010	2010-008	15 483	2011	20	2 322	774	3 096	774	3 870	774	4 644
Penitence Maguelaine Nord Flammud	2011-001	18 672	2012	20	1 658	934	2 801	934	3 735	934	4 668
Tempeite 2010 digue phases 2 2 bis	2010-004	117 950	2012	20	11 794	5 897	17 692	5 897	23 589	5 897	29 487
Travaux divers MBC 2011	2011-003	16 791	2012	20	1 680	840	2 519	840	3 359	840	4 198
Vegetation Hortiques Esclause 2011	2011-005	39 750	2012	20	3 976	1 988	5 964	1 988	7 952	1 988	9 940
Digue Lartieu-Terrefort	2011-009	86 194	2012	20	8 620	4 310	12 929	4 310	17 239	4 310	21 549
Penitence Ester Desparatus Ségur	2011-007	15 891	2012	20	1 590	795	2 384	795	3 179	795	3 973
Ouvrage Maguelaine Nord	2012-001	39 815	2013	20	1 991	3 982	3 982	1 991	5 973	1 991	7 964
Réhab ouir Olive Bordes Eauil Patem	2012-002	72 117	2013	20	3 606	3 606	7 212	3 606	10 818	3 606	14 424
Réhab ouir Issan Camen-Bout Ile Mac	2012-009	31 172	2013	20	1 559	3 118	3 118	1 559	4 677	1 559	6 236
Réhab digue Vallier Patempuyre	2012-010	235 885	2013	20	11 844	11 844	23 688	11 844	35 532	11 844	47 376
Travaux divers 2012	2012-008	24 923	2013	20	1 246	2 492	2 492	1 246	3 738	1 246	4 984
Réhab digue Pechan Ludon	2013-008	86 315	2013	20	8 632	4 316	12 948	4 316	17 264	4 316	21 580
Travaux divers 2010	2011-004	73 962	2014	20	3 698	3 698	7 396	3 698	11 094	3 698	14 792
Cunage I Olive Equilbre Patempuyre	2013-003	39 030	2014	20	1 952	1 952	3 904	1 952	5 856	1 952	7 808
Travaux divers 2013	2013-001	27 633	2014	20	1 382	1 382	2 764	1 382	4 146	1 382	5 528
Aménagement Oiv Desparatus	2013-002	264 632	2017	20							
Travaux divers 2014	2014-001	25 080	2017	20							
Digue Ester Desparatus Clerc de Ségur	2014-005	63 504	2016	20							
Digue Tayet Port de Macau	2014-004	34 875	2016	20							
Vegetation Courmatau Mauteemps	2015-002	53 923	2016	20							
Travaux divers 2015	2015-003	23 296	2017	20							
2152 Total installations techniques		1 618 810			217 550	80 938	298 488	88 964	387 039	104 243	491 243
Ordinateur fixe + ordinateur portable	2013-004	1 373	2013	4	343	343	686	343	1 029	344,01	1 373,01
2183 Total mobilier matériel bureau		1 373			343	343	686	343	1 029	344,01	1 373,01
Logiciel e Magnus		2 568	2014	2		1 284	1 284	1 284	2 568		
2051 Total Concessions, droits similaires		2 568			422	211	633	211	843	211	1 054
Treuil + pare chocs	2012-013	167	2013	7	24	24	48	24	72	24	96
Commande distance treuil	2013-005	761	2013	8	95	95	190	95	285	95	380
Dérouleuse		1 684			541	330	870	330	1 200	330	1 530
2159 Total matériel et outillage		1 684			541	330	870	330	1 200	330	1 530
TOTAL IMMO AMORTISSABLES		1 706 653			218 434	82 895	301 328	90 921	391 836	104 877,52	494 146

**SMBV ARTIGUE MAQUELINE
COMPTÉ ADMINISTRATIF 2017
ETAT DES SUBVENTIONS AMORTISSABLES**

DÉSIGNATION SUBVENTION	N° INVENTAIRE	MONTANT	ANNÉE	DURÉE AMORT en années	amort 2016	amortissement cumulé à fin 2016	amort 2017	amortissement cumulé à fin 2017
Végétation temple 09 FSUE (Europe)	2010-0078	5 455,54	2010	20	273	1 634	273	1 907
Digue Tayet 09 FSUE (Europe)	2010-0095	6 600,00	2010	20	330	1 980	330	2 310
Temple 10 Etat digues phases 1, 2, 2 bis + ouvrage Maqueleine	2010-0115	149 376,82	2010	20	7 469	14 938	7 469	22 407
TOTAL B31 : Europe, Etat		161432,36			8071,841	18551,682	8071,841	26623,523
Prog 06 digues Conseil Régional	2008-0045	19 760,41	2008	20	988	6 916	988	7 904
DIG 2007 Conseil Régional	2008-0085	19 760,00	2009	20	985	6 895	985	7 880
Digues Tayet Flammé 09 Conseil Régional	2009-0065	7 352,57	2009	20	366	2 196	366	2 562
Végétation DIG 09 Conseil Régional	2009-0115	6 685,00	2009	20	334	2 004	334	2 338
Endoctrinement embâcles Maqueleine Xynthia Région	2009-0125	2 200,00	2009	20	110	660	110	770
Temple Xynthia réfection digues phases 2 2 bis Région	2011-0025	11 000,00	2011	20	550	2 750	550	3 300
Temple Xynthia réfection digues phase 1 Région	2011-0035	14 793,01	2011	20	740	2 960	740	3 700
Digue Lartieu Terréfort Macau solité	2011-0085	20 525,62	2011	20	1 026	5 130	1 026	6 156
Peutage Clerc Ségur Patempuyre solité	2012-0025	14 413,74	2012	20	721	2 884	721	3 605
Réhab digue Vallier Patempuyre solité mais écart	2012-0035	2 657,32	2012	20	133	532	133	665
Réhab digue de Puchan Sud Lardon	2013-0025	39 316,00	2013	20	1 966	3 932	1 966	5 898
Matériel Tech Rivière inv 2013	2014-0015	14 434,00	2014	20	722	2 165	722	2 887
Matériel Tech Rivière inv 2012	2014-0045	289,03	2014	5	58	116	58	174
TOTAL B32 : Région		362,55	2014	5	73	145	73	218
TOTAL B32 Région		183 471,25			8 771	39 285	8 772	48 057
Programme travaux 2004 Conseil Général DDAR	NEANT inv 2008	7 905,30	2005	20	395	4 345	395	4 740
DIG 2006 CATTER	2007-SUBV-123	7 584,15	2007	20	379	3 411	379	3 790
Prog 06 digues Conseil Général DDAR	2008-0025	21 928,16	2008	20	1 096	7 672	1 096	8 768
Prog 06 inv Dyrdaul Conseil Général DDAR	2008-0035	8 716,99	2008	20	436	3 052	436	3 488
DIG 2007 Conseil Général DDAR	2008-0095	43 125,54	2009	20	2 156	15 092	2 156	17 248
Digue Tayet 09 Conseil Général DAT	2008-0115	5 231,00	2008	20	262	1 834	262	2 096
Végétation DIG 09 Conseil Général DAT	2009-0075	15 314,34	2009	20	765	4 590	765	5 355
Endoctrinement alluvions Despartins DIG 09 CG DAT	2009-0095	7 208,83	2009	20	360	2 160	360	2 520
Végétation temple 09 CG CATTER	2010-0055 bis	10 609,95	2010	20	530	2 650	530	3 180
Réfection ouvrage Issan CG DAT	2010-0065	2 524,00	2010	20	126	756	126	882
Digues temple Xynthia phase 1 DAT	2010-0105	22 066,81	2010	20	1 103	6 618	1 103	7 721
Digues temple Xynthia phase 2 bis DAT	2011-0045	20 795,63	2011	20	1 040	5 200	1 040	6 240
Digues temple Xynthia phase 2 DAT	2011-0055	801,60	2011	20	40	160	40	200
Peutage Flammé Maqueleine Nord 2009 DAT	2011-0065	13 973,36	2011	20	699	2 796	699	3 495
Digue Lartieu Terréfort Macau	2011-0075	8 461,38	2011	20	423	1 692	423	2 115
Végétation 2011 Horreiques Eschasse solité	2011-0095	14 413,87	2011	20	721	2 884	721	3 605
Peutage Clerc Ségur Patempuyre solité	2012-0015	9 531,06	2012	20	477	1 908	477	2 385
Réhab Ouv Olivier Alestac Patempuyre solité en 2014	2012-0045	2 657,32	2012	20	133	532	133	665
Réhab Ouv Bouteille Macau + Issan Cantenac solité	2012-0065	11 640,85	2012	20	582	1 164	582	1 746
Réhab digue Vallier Patempuyre solité	2012-0075	9 122,33	2012	20	456	1 368	456	1 824
Etat DIG 2013-2017	2013-0015	52 500,00	2013	20	2 625	7 875	2 625	10 500
Matériel tech inv 2013 inv solité 2014	2013-0035	5 880,00	2017	20			294	294
Matériel tech inv 2012 inv solité s/TTTC	2013-0045	318,00	2014	5	64	128	64	192
Cunage Maqueleine (-400 € communiqué avant arrêté)	2013-0055	650,40	2013	5	130	390	130	520
Création ouvrage Maqueleine solité en 2014	2013-0065	5 219,02	2013	20	261	783	261	1 044
Réhab digue de Puchan Sud Lardon	2013-0075	11 843,85	2013	20	592	1 184	592	1 776
Réhab Ouv Jalle Équilibre Patempuyre	2014-0025	14 434,00	2014	20	722	1 444	722	2 166
Etude diag géotechnique ouvrage Despartins	2014-0035	8 750,00	2014	20	438	876	438	1 314
Réhab ouvrage Despartins	2014-0055	2 973,80	2017	20			149	149
Etude de danger Noat	2014-0105	30 000,00	2017	20			1 500	1 500
Matériel tech inv 2014 inv versé 2015	2015-0015	12 970,00	2017	20			649	649
Végétation Courmieu Maitempa	2015-0025	52,98	2015	5	11	11	11	22
Digue Macau Tayet	2015-0045	8 116,92	2015	20	406	406	406	812
Digue Despartins Clerc de Ségur	2015-0075	10 850,00	2015	20	543	543	543	1 086
TOTAL B33 Département	2016-0025	13 500,00	2017	20			675	675
TOTAL B33 Département		422 101,44			17 970	83 523	21 238	104 761

SMBV ARTIGUE MAQUERLINE
COMPTE ADMINISTRATIF 2017
ETAT DES SUBVENTIONS AMORTISSABLES

Désignation subvention	N° inventaire	Montant	Année	Durée amort en années	amort 2016	amortissement cumulé à fin 2016	amort 2017	amortissement cumulé à fin 2017
Etude de danger Pacempyre (capte)	2014-0095	1 219,79			0	0	0	0
TOTAL 1323 : Département/ SIALAG		1 219,79			0	0	0	0
Prog 06 partie CUB								
Cunage jalle d'olive	2008-0015	15 719,58	2008	20	786	5 502	786	6 288
	2014-0075	9 800,00	2013	20	490	980	490	1 470
Réhab Ouv Olive Alsence + Réhab digue Vallée	2014-0065	88 900,00	2014	20	4 445	8 890	4 445	13 335
TOTAL 1318 : CUB		114 420			5 721	13 372	5 721	21 093
DIG 2006 Agence Eau	2007-SUBV-124	8 825,86	2007	20	441	3 969	441	4 410
DIG 2007 Agence Eau	2008-0125	7 603,91	2008	20	380	2 660	380	3 040
Digue Teyet 09 Etat	2009-0105	3 300,00	2009	20	165	990	165	1 155
Végétation DIG 09 Agence Eau	2010-0035 bis	10 049,71	2010	20	503	3 013	503	3 516
Végétation tempête 09 Agence Eau	2010-0045 bis	3 553,00	2010	20	176	1 056	176	1 232
Végétation tempête 09 (autres : fêde pêche ...)	2010-0015	1 100,00	2010	20	55	390	55	385
Végétation 2011 Honiques Beclause Agence Eau	2012-0055	8 467,80	2012	20	423	1 692	423	2 115
Matériel tech riv 2012	2013-0085	543,82	2013	5	109	327	109	436
DIG 2013-2017	2014-0115	9 800,00	2014	20	490	490	490	980
Matériel tech riv 2013	2014-0125	577,70	2014	5	116	232	116	347
Végétation Courmatau Maunempi	2015-0055	16 233,84	2015	20	812	812	812	1 623
Matériel tech riv 2014	2016-0015	105,98	2016	5			21	21
TOTAL 1318 : Agence Eau, Fêde pêche		70 035,64			3 670	15 571	3 690	19 261
TOTAL GENERAL		94376,27			44203,837	172302,9695	47492,869	219795,8385

Op. de l'exercice	Restes à réaliser en dépenses au 31/12/2017	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (2016)	TOTAL II
63 695,34	282 497,15	0,00	346 192,49
Dépenses à couvrir par des ressources propres			

Art (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2016)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES			
=A + B		65 100,00	63 695,34
16	Emprunts et dettes assimilées (A)	16 500,00	16 202,34
1641	Emprunts en euros	16 500,00	16 202,34
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		48 600,00	47 493,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	48 600,00	47 493,00
020	Dépenses imprévues invest	0,00	0,00

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES
IV	A6.1

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
 (2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
 (3) Indiquer le signe algébrique.

Montant	Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	346 192,49
	Ressources propres disponibles	IV	311 121,38
	Solde	V = IV - II (3)	-35 071,11

Total ressources propres disponibles	108 779,01	66 480,00	135 862,37	0,00	311 121,38
Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12/2017	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV	

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2016)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b			
	Ressources propres externes de l'année (a)	3 500,63	3 901,00
	Dotations Fonds divers Réserves	3 500,63	3 901,00
	Ressources propres internes de l'année (b)(6)	365 509,00	104 878,01
28051	Amortissement des immobilisations	0,00	0,00
28152	Amortissement des immobilisations	105 000,00	104 204,00
28158	Amortissement des immobilisations	400,00	330,00
28183	Amortissement des immobilisations	800,00	344,01
024	Produits des cessions	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonct.	259 309,00	0,00

RESSOURCES PROPRES

IV - ANNEXES	ELEMENTS DU BILAN	EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES
IV	A6.2	

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2017

IV
C1.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETP (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)			0,6		0,6	0	0,6
Adjoint administratif de 2ème cl	C		0,6		0,6	0	0,6
FILIERE TECHNIQUE (c)		1			1	0	1
Agent de Maîtrise	C	1			1	0	1
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		1	0,6		1,6	0	1,6

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/BJS/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également complablisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalents temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :
ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV - ANNEXES	
ARRETE ET SIGNATURES	
IV	
D2	

23 Nombre de membres en exercice :
 Nombre de membres présents :
 Nombre de suffrages exprimés :
 VOTES : Pour : 12
 Contre : -
 Abstention : -
 Date de convocation : 29/03/2018

Les membres du Comité Syndical,

Présente par le Président,
 A.MACAU le 04/04/2018
 La Présidente,
 Delibéré par le Comité Syndical, réuni en session ordinaire.
 A.MACAU le 04/04/2018

BARRIERE Cécile	
BOSC Jean Paul	
BOUCHER Eric	
COLMONT-DIGNEAU Chrystel	
DE FRANÇOIS Béatrice	
DE ZEN Michel	
DEGAS Roger	
DUPONT Jean	
DUPRAT Christophe	
ESCUDERO Henri	
FONMARTY Mathieu	
GALMOT Jean-Claude	
GAY Jean-Marie	

BARRES
 J. Bosc
 J. Bouché
 J. Colmont
 J. Digneau
 J. François
 J. Zen
 J. Dugas
 J. Dupont
 J. Duprat
 J. Escudero
 J. Fonmarty
 J. Galmot
 J. Gay

IV - ANNEXES	
ARRETE ET SIGNATURES	
IV	D2

HEBRARD Roland	
LASTIESAS Denis	excuse
LIAUBET Dominique	
LURTON Denis	excuse
MARCATO Veronique	
MONTFORT Anthony	PREFECTURE DE GIRONDE
MOREAU Guy	16 AVR. 2018
MOUILLAC Laurent	Bureau du Courrier
NADALIE Christine	
RENOUD Jean	
SUBRENAT Kevin	
TOURNERIE Serge	suppléant excuse
TURON Jean-Pierre	excuse

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le

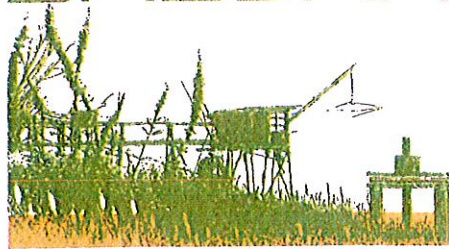
Rapport annuel d'activité de gestion des cours d'eau Année 2017



SMBLUAM



SMBLUAM



SMBLUAM



I - RAPPEL DES MOYENS TECHNIQUES ET HUMAINS EN 2017 ET DU CONTEXTE D'INTERVENTION

1. Moyens humains

Le Syndicat des Bassins Versants de l'Artigue et de la Maqueline a décidé, par délibération du 26 juin 2006, de créer un poste d'Agent des Services Techniques et de recruter, à compter du 24 juillet 2006, en tant que Technicien Rivière, M. Julien LALOUBEYRE, auteur du présent rapport. Le technicien a été titularisé le 1^{er} octobre de l'année 2007.

2. Moyens techniques

Le Syndicat dispose d'un véhicule tout terrain

Pour ce qui est du matériel courant, voici l'inventaire des différents outils et accessoires :

- Appareil photo numérique
- Ordinateur portable
- Housse, 2 cartes mémoires, cordon, chargeur batterie
- Vidéo projecteur
- Téléphone Portable
- Appareil GPS
- Cartes IGN
- Valise d'analyse d'eau (multi paramètres)
- Tronçonneuse + élagueuse (clé, tournevis, limes)
- Débroussailleuse
- Casque de protection, paire de lunettes
- Vêtements (gilet de sécurité, bottes de sécurité, Wadders, pantalon et veste de bûcheronnage)
- Treuil, câble, poulie
- Harnais, cordes, 3 mousquetons, 1 huit, poulie
- Gants de travail, gants étanches
- Caisse à outils (voiture) : 1 tenaille, 1 clef à griffe, 1 massette, 1 truelle, 1 sécateur, 1 griffe, 1 coupe branche
- Lampe torche (Chargeur, sangles, raccords allume cigare)
- Bidons (huile 2 temps, lave glace) et un bidon de 10 l pour le mélange
- Nettoyeur haute pression (2 raccords, 1 tuyau)
- Pompe à graisse, 2 pinceaux, 1 fonds de pot de graisse (5 kg)
- Bombe de peinture / bombe de graisse
- Serpette, raclette de jardin, pelle, croissant, seau,
- Scie, perche aluminium
- Pied de biche, barre à mine
- Décamètre
- Systèmes de sécurité pour l'ouvrage du Despartins (2 systèmes, 2 cadenas, 2 clavettes pour fixer les axes de transmissions des pelles)
- Pharmacie de voiture
- 3 manivelles
- 1 tronçonneuse pour les ouvrages hydrauliques

- 1 canoë (deux gilets, une pagaie)
- 1 treuil sur le 4x4
- Trousseau de clefs : L200 (4*4), Syndicat x 3 (entrée principale, sortie par la cour, porte intermédiaire), local technique de l'annexe, portail de l'annexe, cadenas de la petite pelle d'Issan
- 2 clefs du système de sécurité du Despartins (en place sur les cadenas)

3. Contexte d'intervention

Le Syndicat a décidé de se réengager dans un programme pluriannuel de restauration et d'aménagement de son réseau hydraulique, opération Déclarée d'Intérêt Général qui a été validée par arrêté préfectoral du 5 avril 2017.

Cette opération, dans la continuité de la démarche de gestion intégrée du Syndicat, succède à une étude préalable à l'aménagement des Bassins Versants de l'Artigue et de la Maqueline (réalisée par le même bureau d'étude que la DIG (EAUMEGA).

Le Syndicat a aussi réalisé une Etude de Danger sur sa partie nord (de Ludon à Margaux) avec la réalisation d'une étude complémentaire pour la réalisation d'une digue à Issan.

II- BILAN D'EXECUTION DES MISSIONS

1. Suivi annuel de l'état des cours d'eau

➤ Pour ce début d'année 2017, je me trouve confronté à une problématique assez inquiétante sur le ruisseau du Hontiques, en tête de bassin versant : une buse passe sous la voix ferrée (Bordeaux-Soulac) et obstrue considérablement l'écoulement naturel du cours d'eau. Malgré plusieurs courriers et réunions avec RFF, la Mairie de Margaux et le Syndicat, aucune solution pérenne n'a encore été trouvée. L'ensemble des traversées de cours d'eau, ruisseaux ou fossés sous la voix ferrée est bien souvent surdimensionné et, pour la plupart, ce sont des dalles-béton, sauf à ce niveau là, où il s'agit simplement d'une buse béton de 300.

Après la traversée de la voix ferrée, le ruisseau traverse différents routes, chemins, terrains de privés...et donc différentes buses de plus ou moins différents diamètres ont été installées. Ces dernières ont été posées au fil du temps par différentes personnes et, de fait, à différentes hauteurs, ce qui pose un problème d'écoulement. Il serait donc intéressant de réaliser un relevé topographique du cours d'eau et des différentes buses.

Sur une bonne partie amont du cours d'eau, il est fortement dépourvu de végétation arbustive, ce qui provoque un envahissement, en plein été, de plantes aquatiques. Elles favorisent alors plus rapidement le comblement alluvionnaire du Hontiques.

Nous avons donc réalisé en 2017 un relevé topographique de l'ensemble des buses et fond du cours d'eau. Ainsi, on peut voir réellement la problématique de différences de niveaux au droit des buses et parfois au niveau du cours d'eau lui-même.

La démarche pour 2018 est de contacter l'ensemble des riverains et de mettre à plat les différentes problématiques. Un reprofilage du fond du cours d'eau semble vraiment nécessaire ainsi que le repositionnement des différentes buses.

Des plantations seront réalisées afin de limiter l'érosion des berges mais surtout, pour éviter une prolifération de plantes aquatiques dans le fond du ruisseau. En effet, ces plantes obstruent l'écoulement mais surtout stockent les sédiments, ce qui, au fil du temps, colmate le fond du lit mineur. Un premier contact a été établi avec le directeur du château "Cantenac Brown" afin de faire un premier point sur la gestion hydraulique du vivier du château ; la pelle de gestion des eaux du vivier se situe sur le cours d'eau du Hontiques, et donc impacte directement l'écoulement de ce dernier.

➤ Je réalise, comme chaque début d'année, des campagnes de bouturage afin de repeupler des zones dépourvues de végétation arbustive.

Des petits tronçons sont bouturés, par mes soins, chez des riverains qui se retrouvent confrontés à des érosions importantes de leur terrain. Généralement, ces zones d'érosion sont dues à un manque d'arbustes qui, par leur système racinaire, maintiennent les berges.

Cette année, 3 riverains m'ont sollicité afin d'obtenir des boutures.

La nouveauté, ce sont les châteaux, qui sont demandeurs de "haies" pour la continuité de corridors écologiques. Ainsi, ils essaient de renaturer les abords des vignes. Cela nous permet de recoloniser les abords de cours d'eau et les fossés en haies.

J'ai pris contact avec le château d'Arsac où j'ai été agréablement surpris par leur accueil et leurs attentes. Le directeur et le propriétaire étaient très avenants concernant ma démarche vis à vis de la continuité écologique du cours d'eau de la Laurina ainsi que sur sa renaturation.

Voici quelques photos afin de visualiser l'état du cours d'eau qui a été fortement anthropisé à l'époque. Il y a 3 ouvrages successifs sur environ 800m de long afin d'alimenter un vivier. De plus, côté château, les berges ont été artificialisées par des murets maçonnés.

OUVRAGE 1: (aval du château)



Cet ouvrage ne servait, à l'origine, qu'à maintenir un niveau d'eau haut en été. Depuis 11 ans que je suis au Syndicat, la pelle n'a jamais été manœuvrée par qui que ce soit. Cependant, comme on peut le voir sur la photo, l'ouvrage crée un rétrécissement et donc une accélération du cours d'eau.

Dans un premier temps, il serait intéressant d'araser les 2 murets qui créent l'accélération. On conservera malgré tout une petite marche de l'ordre de 15 à 20 cm, afin de permettre de conserver une lame d'eau intéressante lors des périodes d'étiage, et du coup, lors de crues, les petits murets seront surversés, sans créer de frein à l'écoulement.

OUVRAGE 2 : (au milieu de la propriété)

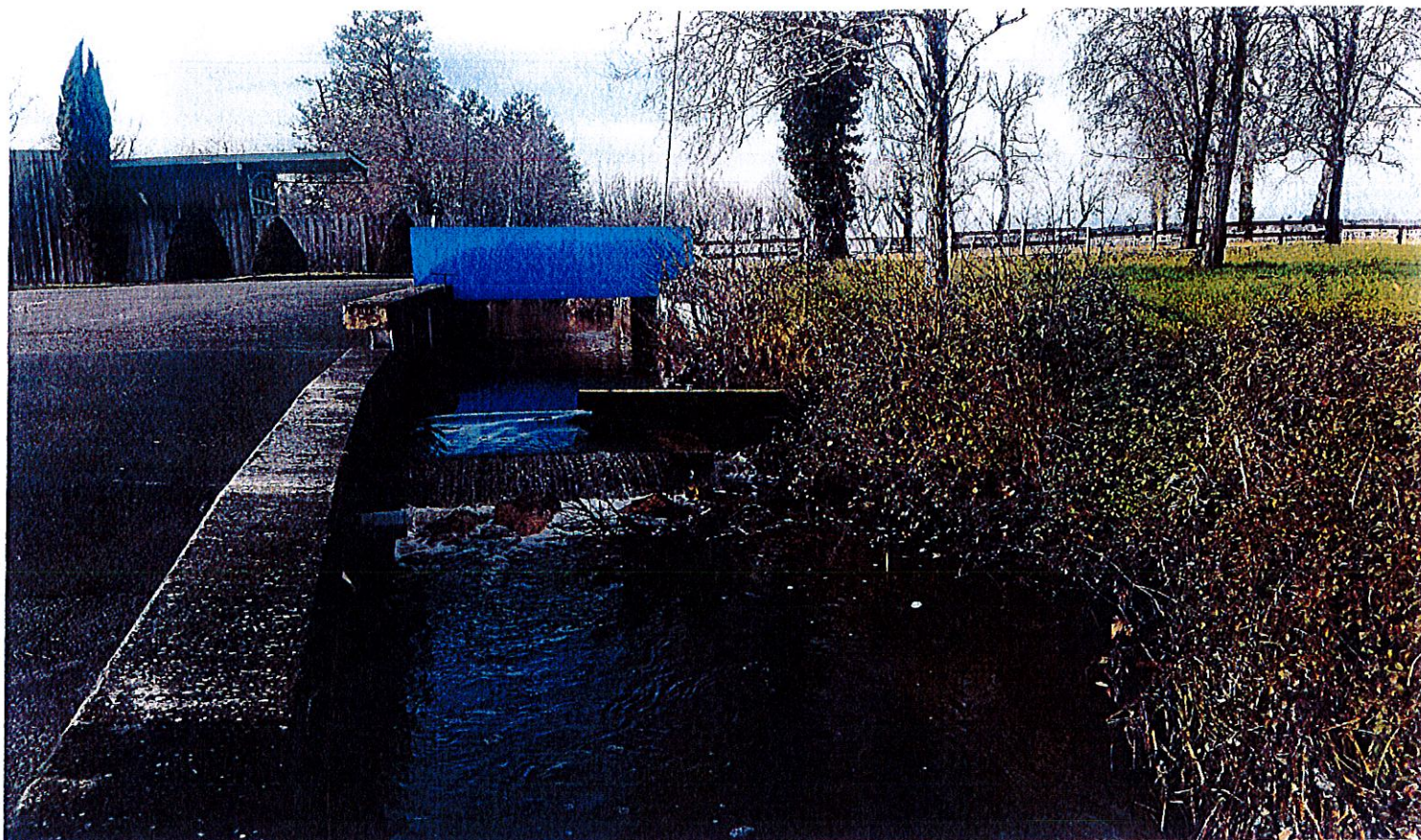


Pour cet ouvrage, son rôle reste une énigme ; il servait, sans doute, juste à maintenir un niveau haut en été. Sur la photo, on peut voir des murets de part et d'autre du cours d'eau. Cela me pose problème : si on venait à réaliser un arasement de ce dernier, quels seraient les incidences sur les fondations et la stabilité des murets ?

Pour débiter, on va simplement sortir la plaque qui est au milieu de l'ouvrage, ce qui va nous permettre d'abaisser fortement la ligne d'eau, et aussi, évacuer des sédiments accumulés en amont de l'ouvrage.

Cet ouvrage mesure 3.40 de large sur 70 cm de haut.

OUVRAGE 3 : (amont du château)



Cet ouvrage est fortement dégradé et remplit faiblement son rôle. Son but est de remplir le vivier qui se trouve sur le devant du château. Une buse avec écluse est située 2 mètres en amont de l'ouvrage ; cette dernière remplit en continu l'étang qui dispose d'un trop plein à sa sortie ; ce dernier rejoint le cours d'eau de la Laurina.

D'après le propriétaire, l'ouvrage ne remplit plus son rôle du fait de sa dégradation mais aussi du faible niveau d'eau lors des étiages. Il a donc réalisé, il y a quelques années, un forage qui permet l'arrosage des pelouses et le remplissage de l'étang.

Il semble donc possible de réaliser aussi un arasement de cet ouvrage.

Afin de mettre en place un programme de travaux sur l'ensemble de ces ouvrages, j'ai réalisé, en fin d'année, un relevé topographique des berges et du fond du lit ainsi que de l'ensemble des ouvrages. La ligne d'eau a aussi été prise en compte. Cela nous permet de voir l'incidence significative des ouvrages sur la ligne d'eau et sur les difficultés du transport de sédiments.

Un devis a été demandé à SOCAMA INGENIERIE pour une modélisation de l'ensemble du linéaire du tronçon concerné par les 3 ouvrages.

Les résultats de cette étude nous permettra de voir comment va réagir le cours d'eau après arasement, et ainsi de trouver différentes solutions d'aménagement.

A première vue, je pense qu'il faudra maintenir un certain niveau par des seuils successifs de petites hauteurs, comme pour les ouvrages de bassin.

Exemples

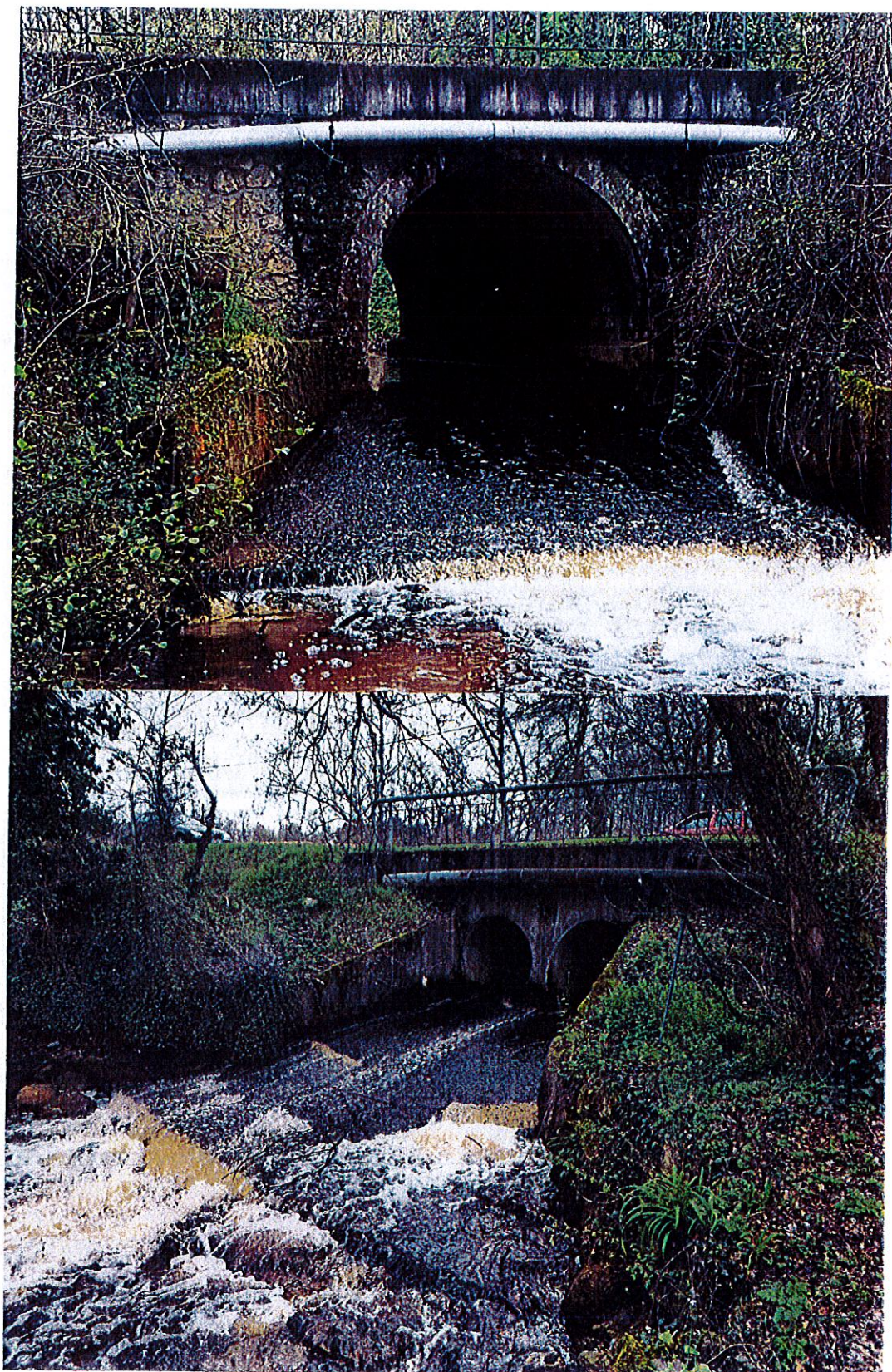


Ces images illustrent juste l'idée des aménagements que je pense mettre en place, afin de ne pas trop abaisser le fond du lit mineur.

J'ai réalisé un travail concernant toujours la continuité écologique, et surtout la migration des civelles (pibales) sur le cours d'eau de l'ARTIGUE (Despartins). Ce cours d'eau, de 18 kilomètres de long, compte quatre ouvrages importants pouvant créer un obstacle à la migration des poissons, notamment l'anguille et les civelles. Il serait intéressant de réaliser un aménagement via des panneaux "picots".

Deux ouvrages sont des moulins et les deux autres sont des ponts de routes:





Dans les zones de marais, je réalise aussi des plantations afin de limiter la prolifération de plantes envahissantes (Jussies, Lagarossyphons...). Les différents moyens de lutter contre ces espèces sont l'arrachage manuel, la présence de courant ou alors un ombrage conséquent. Je réalise des boutures sur l'ensemble de mes esteys, en sortie d'écluse, afin de maintenir les berges et les alluvions qui se posent annuellement sur les accotements.

➤ En ce début d'année, nous avons été soumis à des pluies assez abondantes pendant les mois de janvier, février, fort heureusement aucune problématique d'inondation n'a été constatée. Cela a permis un bon lavage des cours d'eau, et le remplissage de nos marais fortement asséchés jusque là.

➤ Comme chaque année, je me suis investi dans les JMZH en Médoc avec l'aide des Eco-acteurs en Médoc et des différents acteurs des zones humides. J'ai réalisé une visite du marais de Parempuyre avec la rencontre de différents acteurs du milieu. Par cette visite, je veux montrer la richesse et l'intérêt d'un marais, le fait que ces secteurs sont des zones économiques, culturelles et de loisirs (chasse, pêche, promenade...) et, que, malgré des intérêts et des attentes différents, une cohabitation est possible.

➤ Durant les mois de octobre à juin, lorsque les poissons migrateurs (civelles notamment) remontent, j'ouvre les vantes d'environ 20 cm, destinée au prises d'eau, laissant ainsi l'eau de Garonne aller et venir, afin de favoriser la « montaison » et d'améliorer la colonisation des différents cours d'eau.

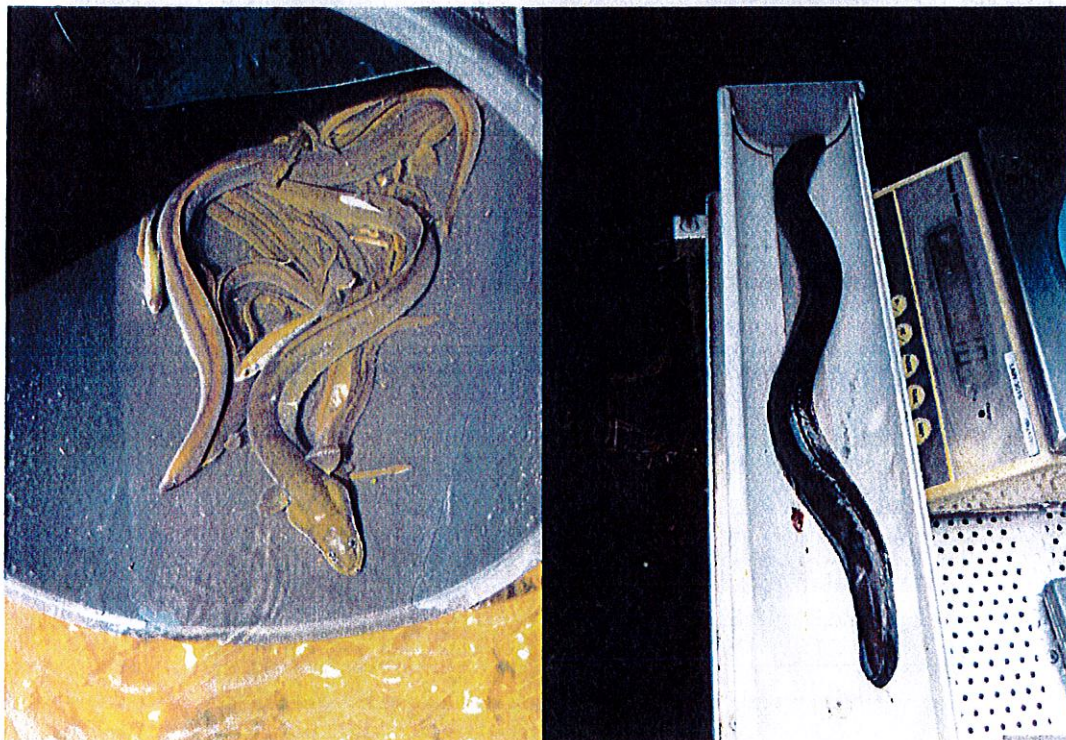
Afin de faire des estimatifs des populations entrantes de civelles dans nos cours d'eau, l'association MIGADO vient réaliser des comptages sur notre bassin versant qui est d'ailleurs la zone test. Nous réalisons ces pêches au niveau des portes à flot du Despartins, environ deux fois par mois, à l'aide d'un cadre et d'un filet chaussette.

Une demi heure avant l'inversion du courant, nous arrivons sur l'ouvrage afin de préparer et d'installer le matériel. Nous relevons le filet toutes les 20 minutes afin de réaliser un comptage de civelles et un recensement de toutes les espèces pêchées.



➤ Je fais un suivi des vantes en période hivernale afin de m'assurer de leur bonne ouverture car il est fréquent que des agriculteurs viennent les fermer ou les ouvrir quand bon leur semble au grand détriment des autres utilisateurs. J'en profite aussi pour réaliser un entretien des ouvrages en les graissant ; cela permet un meilleur fonctionnement des mécanismes pour les beaux jours.

Pendant le mois de juin, avec l'association MIGADO, nous réalisons des pêches électriques afin d'avoir une estimation des populations de civelles que nous avons fait rentrer pendant l'hiver et aussi répertorier les obstacles aux franchissements piscicoles.



➤ Pendant les périodes d'été, mes champs d'actions sont surtout liés aux marais et aux portes à flots afin de réguler le niveau des eaux. Lors de fortes marées, il est primordial de réaliser des « chasses d'eaux » afin de renouveler l'eau présente dans les canaux pour éviter une eutrophisation et une trop forte sédimentation. Etant donné que les pelles de retenues des eaux sont fermées, les eaux deviennent lenticules et tous les sédiments en suspension se déposent. Par la suite, je fais rentrer de l'eau dans ces mêmes canaux à marée montante afin de les réalimenter.

➤ Au final, le temps passé sur le terrain pour la réalisation du suivi et du diagnostic de l'état des différents cours d'eau ainsi que pour leur entretien peut être estimé à environ 3 h par jour soit, pour l'année 2017, à 98 jours.

2. Suivi de la réalisation des travaux

2.1. Travaux réalisés dans le cadre de la D.I.G.

Restauration de la végétation

Aucuns travaux pour 2017

2.2. Travaux hors D.I.G. (marché à bons de commande)

Des travaux ont été réalisés par le Syndicat des Bassins Versants, hors D.I.G., à l'aide d'un marché à bons de commande.

Ces travaux sont indiqués ci-dessous :

- Bon de commande N°1 : Enlèvement d'alluvions excédentaires – estey du Despartins
- Bon de commande N°2 : Reprise de la digue du Despartins
- Bon de commande N°3 : Réparation de la digue de Vallier
- Bon de commande N°4 : Reprise de la digue de Macau

3. Contacts avec les partenaires

Le Syndicat est gestionnaire de plus de 32 kilomètres de digues et de berges de bord de Garonne, ce qui entraîne un suivi et un contrôle régulier afin s'assurer de leur bon état et de leur bon entretien. Pour cela, j'effectue des visites régulières plus des visites lors de gros coefficients, à marée haute, pour m'assurer qu'il n'y a pas des infiltrations ou trous de ragondin qui pourraient affaiblir la digue et, par la suite, la faire céder pendant une tempête ou crue.

Lors des marées basses, je retourne sur place afin de visualiser les problématiques constatées à marée haute.

Je suis aussi de surveillance lors d'alertes (orange ou rouge) envoyées par la Préfecture ou Météo France. Je parcours une grande partie du linéaire, surtout les secteurs à risques, afin de m'assurer que les digues résistent aux intempéries et de prévenir au plus vite, le cas échéant, les services et personnes concernés en cas de soucis majeurs (le Président, les élus, les Maires et la population concernée). Cela permet de diminuer le risque sur les biens et les personnes.

Pour rappel, je réalise des comptages de poissons migrateurs grâce à l'aide de l'association (MIGADO) au niveau des portes à flot et, par la suite, nous réalisons des pêches électriques sur l'amont des cours d'eau. Nous travaillons aussi en partenariat avec la Fédération de Pêche dans les zones de marais pour le brochet et sur les ouvrages à la mer.

Je fais appel aussi à l'AFB lors de problématiques « cours d'eau » dues aux pollutions ou autres désordres. Ils sont là aussi pour des conseils avant le dépôt de dossiers pour la réalisation de travaux en rivière. J'ai travaillé cette année sur le classement des cours d'eau ou fossés.

Le Syndicat fait partie de la zone concernée par le PAPI Estuaire, où nous avons beaucoup travaillé avec le SMIDDEST concernant les fiches PAPI, mais aussi lors de réunion de travail pour la réalisation de scénario.

Le Syndicat est une zone test pour identifier les zones humides en tête de bassin versant.

Nous réalisons beaucoup de réunion de travail avec la DDTM et DREAL afin de connaître les exigences de l'Etat pour la réalisation de dossiers avant travaux sur les digues.

Les partenaires sollicités lors de ces situations sont nombreux :

le SMIDDEST, la DREAL, la DDTM, le Conseil Départemental de la Gironde (CATER), le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine, le CEPRI, MIGADO, la Fédération des Pêcheurs, l'Agence de l'Eau Adour Garonne, l'ONEMA

4. Collaboration avec les services de l'Etat :

DDTM de la Gironde

Le Syndicat travaille en étroite collaboration avec la DDTM, car ce sont les services qui délivrent les autorisations de travaux concernant le gros œuvre et notamment les travaux digues.

Ils instruisent aussi les dossiers financiers concernant le PAPI Estuaire.

Ces travaux sont soumis à de nombreuses réglementations et études préalables (PAPI, PSR, ETUDE DE DANGER, ETUDE GEO-TECH...)

Je travaille aussi sur les problématiques de remblais en zones humides avec eux et sur des dossiers de compensation zones humides.

DREAL

Un contrôle de la DREAL est réalisé sur le territoire du Syndicat de façon régulière ou lors des travaux afin de s'assurer de la bonne gestion des digues par le Syndicat.

L'intégralité des digues du territoire du Syndicat est classée par arrêté préfectoral.

Lors de réalisation d'étude telle que l'étude de danger, la DREAL fait partie du comité de pilotage afin de favoriser l'avancement de l'étude

Conseil Départemental de la Gironde

Je travaille en étroite relation avec la CATERZH, tout particulièrement pour des appuis techniques ou des conseils et aussi pour le suivi d'étude et le contrôle de travaux...

Le Conseil Départemental joue un grand rôle dans le financement de travaux, ce qui permet au Syndicat d'augmenter son volume de travaux.

Les services de la DAT assurent le suivi et le financement de subventions pour les travaux effectués sur les digues de bord de Garonne et des ouvrages de gestion des niveaux d'eau

AFB :

Lors de visites de terrain, je constate régulièrement des infractions sur les cours d'eau, les zones de marais ou le long du bord de Garonne. Je me tourne donc vers les services de l'ONEMA afin d'intervenir sur différents sites lors de pollution ou de remblais.

Nous travaillons en collaboration sur la cartographie des cours d'eau.

Je les sollicite préalablement avant travaux afin d'avoir leurs avis sur les démarches administratives à réaliser, afin de gagner du temps lors du dépôt des dossiers.

Ce temps passé au relationnel avec l'ensemble des partenaires et acteurs n'est pas négligeable et reste incontournable car une bonne gestion passe avant tout par un bon contact. Le temps que j'estime avoir passé à cette mission est d'environ **57 jours**.

Par ailleurs, la partie administrative, la mise en place de dossiers, l'élaboration de documents techniques, les démarches administratives demandent aussi une présence au bureau. Le temps qui y est consacré peut être estimé à **32 jours**

DETAIL DES MISSIONS DE SUIVI	Nombre de jours
Réalisation de suivi et diagnostic de l'état des différents cours d'eau	98 jours
Accompagnement des travaux annuels d'entretien	33 jours
Contacts avec les partenaires	57 jours
Elaboration de documents techniques, démarches administratives...	32 jours
TOTAL	220 jours

III- NOTE DE SYNTHÈSE SUR L'ÉTAT DES COURS D'EAU

Marais de Parempuyre : il représente environ 20 kilomètres de canaux ; milieu riche et intéressant malgré une présence très marquée de l'agriculture.

Une problématique assez grave se pose au Syndicat : la présence de 4 zones de pompage rien que sur le marais de Parempuyre. Cela pose de gros problème lors d'inondation car ces zones de pompage sur inondent les autres secteurs. De plus, cela n'aide en rien à l'amélioration de la qualité de l'eau. Or cette dernière est l'un des enjeux du Syndicat.

La gestion d'eau en période estivale s'améliore grâce à une meilleure connaissance du terrain et surtout des acteurs. J'arrive à anticiper la demande en eau et à résoudre le problème de façon rapide.

Depuis bientôt 2 ans, Bordeaux Métropole a acquis une parcelle agricole de 90 hectares au lieu dit Olive.

L'Artigue : le Syndicat a réalisé des travaux d'entretien de végétation, en 2015, sur tout le chevelu de l'Artigue, à savoir l'ensemble des cours d'eau situés en amont de la D1 (*le Mautemps et le Courmatau*).

La tête de bassin (commune de saint Aubin) est intéressante car les cours d'eau passent uniquement dans un milieu forestier de pins et de feuillus (chênes, cèpes d'aulnes, noisetiers...). Cependant, les chevelus ont connus y a 20 ans, un fort requalibrage et rectification. Il semble donc opportun de leur redonner un aspect plus naturel et plus sinueux. Pour cela, je vais réaliser des zones test en mettant en place des déflecteurs naturels (tronc et branchage mort).

Sur la partie haute du Pian, au niveau du golf, nous rencontrons une grosse problématique puisque le cours d'eau est totalement dépourvu de végétation arbustive. Le cours d'eau a été modifié par les gestionnaires du golf. Le ruisseau est tel qu'ils peuvent y passer la tondeuse. La qualité de l'eau, en traversant le golf, est fortement dégradée par eutrophisation du milieu. Le Syndicat souhaite contacter le propriétaire afin de le sensibiliser sur une meilleure gestion et un meilleur entretien.

Pour 2016, nous avons réalisé des travaux d'entretien de végétation de la D1 à la D210. Cela faisait dix ans que le Syndicat avait réalisé des travaux sur ce secteur, il était donc nécessaire d'y intervenir. Sur ce secteur, on se retrouve confronté à une problématique liée à des parcours de VVT au milieu des bois et traversant la jalle à plusieurs reprises par la mise en place de passage à gué. Ces passages réalisés en palettes se retrouvent emportés lors de crue et cela pourrait avoir des conséquences graves.

La Laurina : Plusieurs pêches électriques ont été réalisées avec l'association MIGADO afin de voir l'évolution du nombre d'individus présents à chaque transect. Cela nous permet d'avoir une idée de la qualité des eaux ainsi que de la facilité de franchissement des différents ouvrages. De plus, la station

d'épuration de la commune d'Arsac a été remise en état et aux normes, ce qui limitera sûrement des rejets indésirables.

J'ai pris contact avec le Château d'Arsac afin de voir avec eux les solutions à envisager afin d'araser les différents seuils qui empêchent la libre continuité écologique. Des aménagements ont été prévus dans la DIG. Sur l'ensemble du linéaire, ceux-ci sont prévus pour faciliter la migration des poissons et pour favoriser le transport de sédiments.

Concernant la partie du marais de Labarde traversée par la Laurina, je me retrouve face à une problématique d'ensablement de cette dernière. Pendant 40 ans, la Laurina a été curée (dessableur) afin d'éviter un ensablement trop important. Aujourd'hui, on se retrouve confronté à cet ensablement, et de ce fait, les affluents n'arrivent plus à s'écouler. Il est donc urgent de trouver une solution à long terme. Pour cela, je prévois pour l'année 2018 la réalisation d'une étude hydro-morphologique (étude prise en charge dans l'étude groupée) de la Laurina et de l'Esclause afin de trouver une solution pérenne à cette problématique.

Le Hontiques : pour ce cours d'eau, de gros problèmes se posent.

En effet, il traverse deux communes et différents châteaux viticoles, ce qui entraîne une mauvaise qualité de ses eaux.

Prenant sa source sur le haut de Margaux, le ruisseau sinue difficilement entre les différentes buses présentes sur son chemin. La variation des hauteurs et des grosseurs de buses entraîne un ralentissement du cours d'eau et une forte sédimentation.

De plus, ce cours d'eau est dépourvu de végétation arbustive, ce qui favorise le développement de plantes aquatiques.

Le Syndicat a prévu, dans la nouvelle DIG, des travaux afin de remettre toutes ces buses à niveau et de reprofiler le ruisseau, ainsi qu'une campagne de replantation dans l'ensemble des secteurs dépourvus de végétation arbustive, afin d'éviter une prolifération de plantes aquatiques et une sédimentation trop rapide.

Il traverse aussi le marais le Cantenac qui, suite aux fortes pluies de l'hiver, s'est fortement dégradé. Les chemins d'accès et d'entretien ont disparu, en partie du fait des ragondins et à cause de la tourbe qui s'est liquéfiée en restant de longs mois gorgée d'eau.

Une remise en état du marais est à planifier.

L'Esclause : petit ruisseau faisant partie du chevelu de la Laurina et rejoignant le marais de Labarde. Un entretien de végétation a été réalisé en 2012. Ce cours d'eau semble en bon état écologique, il présente un lit sableux à gravionneux. Ne traversant que des parties forestières, il ne semble pas touché par des pollutions. Cependant, les étangs au niveau du château Giscours présentent quelques problèmes concernant la remonte de poissons et provoque aussi une forte sédimentation au droit de l'ouvrage de l'étang. De plus depuis bientôt 2 ans, il est soumis à une problématique d'ensablement.

J'ai donc pris contact avec le château Giscours afin de faire un point sur l'ensemble des problématiques liées à une mauvaise gestion et connaissance du cours d'eau.

IV-PROPOSITION D'ORIENTATION POUR L'ACTIVITE DE L'ANNEE SUIVANTE

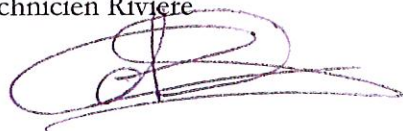
Pour 2019

- ✚ Visites régulières des ouvrages afin de s'assurer de leur bon fonctionnement et qu'aucun embâcle ne gêne l'ouverture ou la fermeture des portes à flot.
- ✚ Gestion des vantelles de prises d'eau situées sur les portes à flots afin de permettre la libre circulation et favoriser ainsi la colonisation des ruisseaux par les poissons migrateurs (anguilles, flets, lamproies...)
- ✚ Visite des digues lorsque la végétation est au plus bas afin d'observer les trous de ragondins ou de lapins, éboulis, glissement, tassement de terrain...
- ✚ réalisation d'une étude de danger complémentaire pour la digue de Pachan Nord et de la digue d'Issan, réalisé par le bureau d'étude ARTELIA
- ✚ réalisation d'un PSR pour avoir les financements PAPI
- ✚ réalisation de consignes écrites
- ✚ mise en place de la GEMAPI (transfert de compétences...)
- ✚ réalisation d'une étude hydro-morpho
- ✚ Réalisation de pêches au filet avec l'association MIGADO afin de faire un estimatif des civelles remontant dans la Laurina et le Despartins
- ✚ Réalisation de boutures de saule (*Salix Atrocinerea*) afin de les replanter dans des secteurs dépourvus de végétation ou sur des secteurs touchés par l'érosion.
- ✚ Visite de l'ensemble des ouvrages présents sur le BV. Très peu d'ouvrages sont présents en tête de BV, mais se retrouvent en grand nombre dans les 3 marais (Labarde, Ludon, Parempuyre).
- ✚ Réunion de travail au tour de la problématique d'ensablement de la Laurina et de l'Esclause.
- ✚ Visite de l'ensemble des canaux des différents marais avec inventaire floristique et faunistique.
- ✚ relevé topographique du fond du ruisseau du Hontiques et calage des différentes buses
- ✚ Visite de l'ensemble des rivières et jalles du BV, inventaire des différents ponts, seuils, radiers, buses, clapets...
- ✚ Suivis de travaux d'entretien de la végétation
- ✚ Prise en charge d'un stagiaire
- ✚ Réalisation d'une étude faune flore en bord de cours d'eau, jalles et fossés

Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre

- ✚ Entretien, graissage, peinture des différents ouvrages et portes à flots présent sur le BV.
- ✚ Réalisation de pêches électriques sur la Laurina et le Despartins afin de faire un estimatif des populations présentes et voir ainsi l'évolution de celle-ci sur plusieurs années.
- ✚ Surveillance des digues lors des grosses marées (équinoxes) ou lors de vents violents. Cela permet de voir les différents trous ou infiltrations présents au droit des digues.
- ✚ Présentation des travaux prévus au programme aux différents élus du BV, services de l'état et association (Fédération de pêche, MIGADO...).
- ✚ Manipulation des pelles et vantelles pour l'alimentation des jalles et canaux des différents marais.
- ✚ Vérification de la présence de cistude dans le marais de Labarde.
- ✚ Suivi des cours d'eau sur St Aubin, et suivi de travaux de restauration de la ripisylve.
- ✚ Prendre contact avec les différents acteurs des marais de Labarde -Cantenac et Ludon

Le Technicien Rivière



Julien LALOUBEYRE

La Présidente



Chrystel COLMONT-DIGNEAU

REPUBLIQUE FRANCAISE

PREFECTURE GIRONDE
13.07.2018

Syndicat Mixte d'Etude
et de Gestion de la Ressource en Eau
du département de la Gironde



SMEGREG

EPTB NAPPES PROFONDES
DE GIRONDE

COMPTE ADMINISTRATIF

2017

REPUBLIQUE FRANÇAISE

SMEGREG

Numéro SIRET : 25330606200022

POSTE COMPTABLE : PAIERIE DEPARTEMENTALE

M14

COMPTE ADMINISTRATIF

voté par nature

BUDGET : BUDGET

ANNEE 2017

SOMMAIRE

1 - Informations générales

- p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières
p.3 B - Modalités de vote du budget

II - Présentation générale du budget

- p.4 A1 - Vue d'ensemble - Execution du budget et détail des restes à réaliser
 p.6 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
 p.7 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
 p.9 B1 - Balance générale du budget - Dépenses
 p.10 B2 - Balance générale du budget - Recettes

III - Vote du budget

- p.11 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
p.13 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
p.14 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
p.15 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
p.16 B3 - Détail des chapitres d'opération d'équipement

IV – ANNEXES

Jointes	Sans Objet
---------	------------

A - Eléments du bilan

- A2.1 - Etat de la dette - Detail des crédits de trésorerie
- A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette
- A2.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux
- A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours
- A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture
- A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement
- A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N
- A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme
- A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes
- p.17 A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements
- A4 - Etat des provisions
- A5 - Etalement des provisions
- A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses
- A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes
- A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Foncl.
- A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Invest.
- A7.4 - Détails pour certains services
- A8 - Etat des charges transférées
- A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers
- A10.1 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT)
- A10.2 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT)
- A10.3 - Opérations liées aux cessions
- A10.4 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme)
- A10.5 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme)
- A11 - Etat des travaux en régie
- A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale

B - Engagements hors bilan

- B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement
- B1.2 - Calcul du ratio d'endettement
- B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail
- B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé
- B1.5 - Etat des autres engagements donnés
- B1.6 - Etat des engagements reçus
- B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers
- B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents
- B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents
- B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

C - Autres éléments d'informations

- p.18
- C1.1 - Etat du personnel
 - C1.2 - Actions de formation des élus
 - C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier
 - C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement
 - C3.2 - Liste des établissements publics créés
 - C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe
 - C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe
 - C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes
 - C3.6 - Identification des flux croisés

D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures

- p.20 D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes
D2 - Arrêté et signatures

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas la collectivité, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas, cochez la case « sans objet » correspondante. (Ne pas produire d'état néant)

Code INSEE	SMEGREG BUDGET	CA 2017
------------	-------------------	------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	1 515 000
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCL) (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0,71	0,00
2	Produits des impositions directes / population	0,00	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	0,70	0,00
4	Dépenses d'équipement brut / population	0,00	0,00
5	Encours de la dette / population	0,00	0,00
6	DGF / population	0,00	0,00
7	Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement (2)	31,67%	0,00%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital / recettes réelles de fonct. (2)	102,07	0,00
9	Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement (2)	0,30%	0,00%
10	Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00%	0,00%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

SMEGREG - 33 - BUDGET	CA	2017
-----------------------	----	------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE(1)

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

SMEGREG - 33 - BUDGET	CA 2017
-----------------------	---------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 1 081 644,68	G 1 054 166,87
	Section d'investissement	B 3 160,17	H 5 605,96

+ +

REPORTS DE L'EXERCICE 2016	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit) 519 167,45	I (si excédent) 519 167,45
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit) 44 905,47	J (si excédent) 44 905,47

= =

TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D 1 084 804,85	= G+H+I+J 1 623 845,75
--------------------------------	------------------------	------------------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2018 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2018	= E+F 0,00	= K+L 0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 1 081 644,68	= G+I+K 1 573 334,32
	Section d'investissement	= B+D+F 3 160,17	= H+J+L 50 511,43
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 1 084 804,85	= G+H+I+J+K+L 1 623 845,75

SMEGREG - 33 - BUDGET	CA 2017
-----------------------	---------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	E	0,00	K 0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	F	0,00	L 0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 499 487,44	728 578,62	0,00	0,00	770 908,82
012	Charges de personnel	343 000,00	340 740,10	0,00	0,00	2 259,90
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 842 487,44	1 069 318,72	0,00	0,00	773 168,72
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	6 720,00	6 720,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues Fonct	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 849 207,44	1 076 038,72	0,00	0,00	773 168,72
023	Virement à la sect* d'investis. (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre entre section (2)	6 121,00	5 605,96	0,00	0,00	515,04
043	Op. ordre intérieur de section (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		6 121,00	5 605,96	0,00	0,00	515,04
TOTAL		1 855 328,44	1 081 644,68	0,00	0,00	773 683,76
Pour information D002 Déficit de fonctionnement reporté de 2016		(3) 0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	3 167,00	1 483,00	0,00	0,00	1 684,00
70	Produits des services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	1 274 681,99	994 393,13	0,00	0,00	280 288,86
75	Autres produits gestion courante	4 000,00	3 978,85	0,00	0,00	21,15
Total des recettes de gestion courante		1 281 848,99	999 854,98	0,00	0,00	281 994,01
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	54 312,00	54 311,89	0,00	0,00	0,11
78	Reprise sur amort et provisions (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 336 160,99	1 054 166,87	0,00	0,00	281 994,12
042	Opérations d'ordre entre section (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Op. ordre intérieur de section (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 336 160,99	1 054 166,87	0,00	0,00	281 994,12
Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté de 2016		(3) 519 167,45	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 687,00	0,00	0,00	1 687,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	49 905,47	3 160,17	0,00	46 745,30
22	Immos reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		51 592,47	3 160,17	0,00	48 432,30
10	Dotations Fonds divers Réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues invest	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		51 592,47	3 160,17	0,00	48 432,30
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		51 592,47	3 160,17	0,00	48 432,30
Pour information		(3)			
D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2016		0,00			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations Fonds divers Réserves (hors 1068)	566,00	0,00	0,00	566,00
18	Compte de liaison (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		566,00	0,00	0,00	566,00
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		566,00	0,00	0,00	566,00
021	Virement de la section de fonct. (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	6 121,00	5 605,96	0,00	515,04
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		6 121,00	5 605,96	0,00	515,04
TOTAL		6 687,00	5 605,96	0,00	1 081,04
Pour information		(3)			
R001 Solde d'exécution positif reporté de 2016		44 905,47			

SMEGREG - 33 - BUDGET	CA	2017
-----------------------	----	------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	728 578,62		728 578,62
012	Charges de personnel	340 740,10		340 740,10
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	6 720,00	0,00	6 720,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	5 605,96	5 605,96
Dépenses de fonctionnement - Total		1 076 038,72	5 605,96	1 081 644,68
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2016				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	3 160,17	0,00	3 160,17
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement - Total		3 160,17	0,00	3 160,17
Pour information				0,00
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de 2016				0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;

(5) Si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires ;

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

SMEGREG - 33 - BUDGET	CA 2017
-----------------------	---------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	1 483,00		1 483,00
70	Produits des services	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	994 393,13		994 393,13
75	Autres produits gestion courante	3 978,85		3 978,85
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits Exceptionnels	54 311,89	0,00	54 311,89
78	Reprises sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement - Total	1 054 166,87	0,00	1 054 166,87
	Pour information			
	R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2016			519 167,45

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		5 605,96	5 605,96
45..	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'investissement - Total	0,00	5 605,96	5 605,96
	Pour information			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de 2016			44 905,47

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 499 487,44	728 578,62	0,00	0,00	770 908,82
60612	Energie-électricité	1 500,00	1 371,40	0,00	0,00	128,60
60622	Carburants	1 500,00	1 338,23	0,00	0,00	161,77
60632	F. de petit équipement	200,00	961,62	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	1 000,00	1 840,56	0,00	0,00	0,00
611	Contrats prestations services	140 000,00	126 148,90	0,00	0,00	13 851,10
6132	Locations immobilières	31 000,00	30 886,32	0,00	0,00	113,68
6135	Locations mobilières	5 000,00	7 249,81	0,00	0,00	0,00
614	Charges loc. et de copropriété	8 000,00	7 814,40	0,00	0,00	185,60
61551	Entretien matériel roulant	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
6156	Maintenance	6 000,00	7 797,82	0,00	0,00	0,00
6161	Assurance multirisque	4 500,00	4 291,54	0,00	0,00	208,46
617	Etudes et recherches	1 261 887,44	518 842,36	0,00	0,00	743 045,08
6182	Doc. générale et Technique	2 000,00	2 183,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organ.form.	500,00	540,00	0,00	0,00	0,00
6185	Frais de colloques,séminaires	1 000,00	408,00	0,00	0,00	592,00
6188	Autres frais divers	800,00	1 290,77	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	300,00	216,70	0,00	0,00	83,30
6231	Annonces et insertions	1 000,00	324,00	0,00	0,00	676,00
6237	Publications	15 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
6251	Voyages et déplacements	3 000,00	2 445,53	0,00	0,00	554,47
6257	Réceptions	500,00	1 373,46	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	2 500,00	1 328,51	0,00	0,00	1 171,49
6262	Frais de télécommunication	2 500,00	2 308,57	0,00	0,00	191,43
6281	Concours divers (cotisations)	2 000,00	1 342,35	0,00	0,00	657,65
6283	Frais de nettoyage des locaux	7 000,00	6 274,77	0,00	0,00	725,23
012	Charges de personnel	343 000,00	340 740,10	0,00	0,00	2 259,90
6218	Autre personnel extérieur	7 000,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
6332	Cotisations au FNAL	200,00	147,00	0,00	0,00	53,00
6336	Cotisation CNG,CG de la FPT	5 000,00	2 940,22	0,00	0,00	2 059,78
6338	Autres impôts & taxes	600,00	465,00	0,00	0,00	135,00
64111	Rémunération principale (PT)	210 000,00	228 859,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunération	0,00	8 492,46	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'URSSAF	30 000,00	27 167,00	0,00	0,00	2 833,00
6453	Cotisations caisses retraite	45 000,00	45 059,00	0,00	0,00	0,00
6455	Cotisations Assurances Personnel	18 000,00	0,00	0,00	0,00	18 000,00
6458	Cotisations autres organismes	1 000,00	588,09	0,00	0,00	411,91
64731	Alloc.chôm.versées directem.	18 000,00	18 955,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail	700,00	372,00	0,00	0,00	328,00
6488	Autres charges	7 500,00	7 695,33	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

SMEGREG - 33 - BUDGET	CA 2017
-----------------------	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		1 842 487,44	1 069 318,72	0,00	0,00	773 168,72
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	6 720,00	6 720,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (exerc.antér.)	6 720,00	6 720,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions (d)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues Fonct (e)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		1 849 207,44	1 076 038,72	0,00	0,00	773 168,72
023	Virement à la sect° d'investis.	0,00	0,00			
042	Opérations d'ordre entre section (4)(5)(6)	6 121,00	5 605,96			515,04
6811	Dot.amort.immos incorp. & corp	6 121,00	5 605,96			515,04
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		6 121,00	5 605,96			515,04
043	Op. ordre intérieur de section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		6 121,00	5 605,96			515,04
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 855 328,44	1 081 644,68	0,00	0,00	773 683,76
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2016		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2016	0,00
= Différence ICNE 2017 - ICNE 2016	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
(5) Dont 875 et 876.
(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

SMEGREG - 33 - BUDGET	CA 2017
-----------------------	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	3 167,00	1 483,00	0,00	0,00	1 684,00
6479	Remb. autres charges sociales	3 167,00	1 483,00	0,00	0,00	1 684,00
70	Produits des services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	1 274 681,99	994 393,13	0,00	0,00	280 288,86
7472	Subv.région	9 000,00	7 578,00	0,00	0,00	1 422,00
7473	Subv.département	197 376,26	197 376,26	0,00	0,00	0,00
74748	Particip des autres communes	22 518,13	22 518,14	0,00	0,00	0,00
74758	Particip des autres groupements	305 105,60	305 105,61	0,00	0,00	0,00
7477	Budget communautaire fonds struc	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7478	Autres organismes	740 682,00	461 815,12	0,00	0,00	278 866,88
75	Autres produits gestion courante	4 000,00	3 978,85	0,00	0,00	21,15
758	Prod. divers de gest* courante	4 000,00	3 978,85	0,00	0,00	21,15
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)		1 281 848,99	999 854,98	0,00	0,00	281 994,01
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	54 312,00	54 311,89	0,00	0,00	0,11
7788	Produits exceptionnels divers	54 312,00	54 311,89	0,00	0,00	0,11
78	Reprise sur amort et provisions (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		1 336 160,99	1 054 166,87	0,00	0,00	281 994,12
042	Opérations d'ordre entre section (3)(4)(5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Op. ordre intérieur de section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 336 160,99	1 054 166,87	0,00	0,00	281 994,12
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2016		519 167,45				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2016	0,00
= Différence ICNE 2017 - ICNE 2016	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

SMEGREG - 33 - BUDGET	CA 2017
-----------------------	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	1 687,00	0,00	0,00	1 687,00
2051	Concessions, droits similaires	1 687,00	0,00	0,00	1 687,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	49 905,47	3 160,17	0,00	46 745,30
2183	Matériel de bureau et info.	3 000,00	3 160,17	0,00	0,00
2184	Mobilier	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
2188	Autres immo corporelles	44 905,47	0,00	0,00	44 905,47
22	Immos reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		51 592,47	3 160,17	0,00	48 432,30
10	Dotations Fonds divers Réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest	0,00			
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		51 592,47	3 160,17	0,00	48 432,30
040	Opérations d'ordre entre section (4)		0,00		
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		51 592,47	3 160,17	0,00	48 432,30
Pour information D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2016		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041=RI 041.

SMEGREG - 33 - BUDGET	CA 2017
-----------------------	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations Fonds divers Réserves	566,00	0,00	0,00	566,00
10222	FCTVA	566,00	0,00	0,00	566,00
18	Compte de liaison	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		566,00	0,00	0,00	566,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		566,00	0,00	0,00	566,00
021	Virement de la section de fonct.	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre section (3)(4)	6 121,00	5 605,96	0,00	515,04
28183	Matériel de bureau informatique	4 574,00	4 573,40	0,60	0,60
28184	Mobilier	367,00	366,64	0,36	0,36
28188	Autres immos corporelles	1 180,00	665,92	514,08	514,08
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		6 121,00	5 605,96	0,00	515,04
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		6 121,00	5 605,96	0,00	515,04
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		6 687,00	5 605,96	0,00	1 081,04
Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté de 2016		44 905,47			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

SMEGREG - 33 - BUDGET	CA 2017
-----------------------	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... LIBELLE : ...

POUR VOTE (Chapitre)

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
	DEPENSES	0,00	A 0,00	0,00	0,00	B 0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP +DM + RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00

Solde du financement (3)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A	D-B

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(3) Indiquer le signe algébrique.

SMEGREG - 33 - BUDGET	CA 2017
-----------------------	---------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

CHOIX DU COMITE SYNDICAL			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) :			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	Logiciels	2 ans	17/02/2000
Linéaire	Matériels informatiques	2 ans	17/02/2000
Linéaire	Mobilier	10 ans	17/02/2000
Linéaire	Mat. électrique & électronique	5 ans	08/02/2001
Linéaire	Etudes	1 an	07/01/2004
Linéaire	Subventions d'investissement	1 an	07/01/2004

SMIEGREG - 33 - BUDGET		CA	2017
------------------------	--	----	------

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2017

IV

C1.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		1	0	1	1	0	1
Rédacteur principal 1° cl.	B	1	0	1	1	0	1
FILIERE TECHNIQUE (c)		3	0	3	2	0	2
Ingenieur en chef	A	1	0	1	1	0	1
Ingenieur en chef hors classe	A	1	0	1	1	0	1
Ingenieur principal	A	1	0	1	0	0	0
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		4	0	4	3	0	3

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalents temps plein annuel travaillés (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 5/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

SMEGREG - 33 - BUDGET		CA 2017
IV - ANNEXES		IV
ARRETE ET SIGNATURES		D2

Présenté par le Président,
A Bassens, le 27/06/2018
Le Président,

Délibéré par le COMITE SYNDICAL, réuni en session ordinaire.
A Bassens, le 27/06/2018

Les membres du COMITE SYNDICAL,

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés :

VOTES : Pour :

Contre :

Abstention :

Date de convocation : 15/06/2018

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A Bordeaux, le

SMEGREG - 33 - BUDGET	CA 2017
IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Présenté par le Président,
A Bassens, le 27/06/2018
Le Président,

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 16
Nombre de suffrages exprimés : 16
VOTES : Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

Délibéré par le COMITE SYNDICAL, réuni en session ordinaire.

A Bassens, le 27/06/2018

Date de convocation : 15/06/2018

Les membres du COMITE SYNDICAL,

M. Phoenix

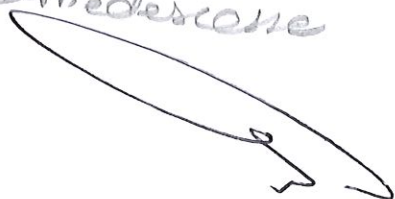


M. Renard



PREFECTURE GIRONDE
13.07.2018

M. Camedescane



Mme Jacquet
Anne Lise Jacquet

Mme Séjournet



Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A Bordeaux, le

Rapport d'activité pour l'année 2017

Présenté au Comité syndical du SMEGREG le 1^{er} mars 2018

*Rapport valant bilan d'activité 2017 au titre du Contrat territorial
pour une gestion durable des nappes profondes de Gironde
Contrat Agence de l'eau Adour-Garonne - SMEGREG pour les années 2014 à 2018*

Le présent rapport d'activité concerne l'année 2017. Il retrace les actions menées, qu'il s'agisse d'opérations décidées lors des exercices précédents ou relevant du programme adopté par le Comité syndical du SMEGREG pour 2017.

Bien entendu, certaines de ces opérations ont bien été engagées en 2017 sans pour autant avoir été menées à leur terme, et elles se poursuivront donc en 2018, voire au-delà.

Outre l'information des membres du SMEGREG et des tiers, le présent rapport d'activité vise à satisfaire aux exigences du "Contrat territorial pour une gestion durable de l'eau des nappes profondes de Gironde" signé avec l'Agence de l'eau Adour-Garonne en 2014, pour la période 2014-2018, et qui prévoit, à son article 4, que le SMEGREG porte à la connaissance de l'Agence de l'eau un bilan synthétique de l'année écoulée. En conséquence, ce rapport d'activité est organisé selon la structure du contrat territorial et il fait état d'actions menées par d'autres maîtres d'ouvrages en lien avec la mise en œuvre du SAGE. Il aborde également la question de l'utilisation du produit des majorations de redevance pour prélèvement de l'Agence au titre du SAGE.

Si le présent rapport présente les opérations réalisées de manière synthétique, il convient de rappeler que chaque opération achevée fait l'objet d'un bilan détaillé adressé à l'Agence pour solde et clôture du dossier d'aide correspondant.

Sommaire

1. Gouvernance - Réunions des instances
2. Volet 1 - Amélioration de la gestion quantitative de la ressource
3. Volet 2 - Compensation des surcoûts liés aux substitutions
4. Volet 3 - Coordination, animation, suivi de la mise en œuvre du SAGE
5. Projet MAC Eau
6. Bilan financier

1. GOUVERNANCE - REUNIONS DES INSTANCES

1.1. SMEGREG

Quatre services de l'eau avaient fait acte de candidature pour entrer au SMEGREG durant l'année 2016 :

- Ville de Libourne (délibération du 28 juin 2016) ;
- SIVOM du Bazadais (délibération du 21 septembre 2016) ;
- SIAEPA de Targon (délibération du 24 octobre 2016) ;
- SIAEPA du Cubzadas-Fronsadais (délibération du 16 décembre 2016).

Ces quatre candidatures ont reçu un avis favorable du Comité syndical du SMEGREG par délibération en date du 22 novembre 2016 pour les trois premières et en date du 10 janvier 2017 pour la dernière.

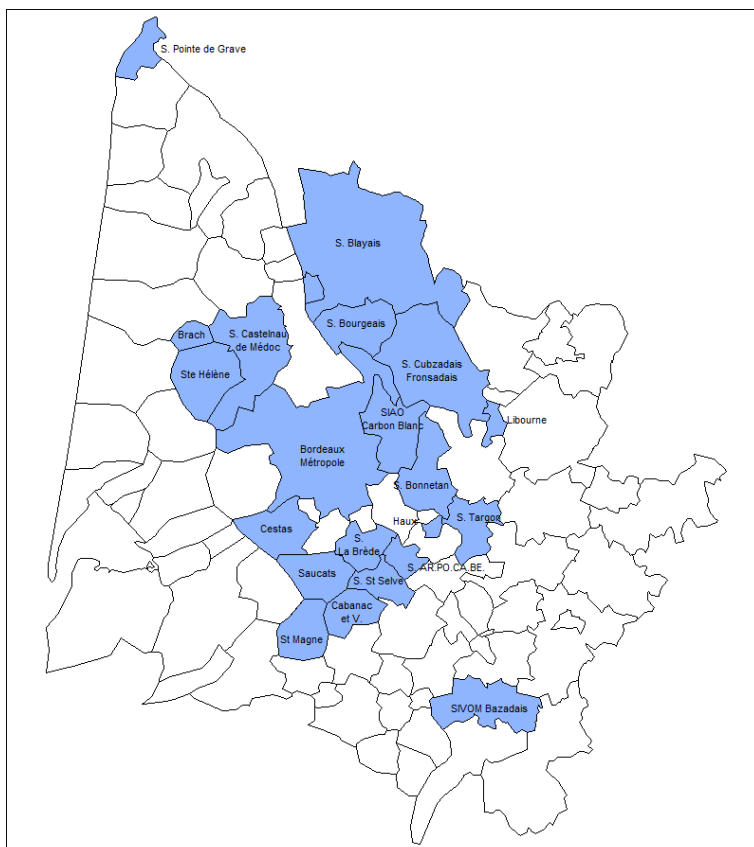
Le SIAEP du Blayais a quant à lui fait acte de candidature par délibération du 16 mars 2017 et le Comité syndical du SMEGREG a délibéré favorablement le 21 juin 2017.

L'entrée au SMEGREG de ces cinq services d'eau potable a été formalisée par trois arrêtés préfectoraux :

- le 29 mai 2017 pour la ville de Libourne, le SIVOM du Bazadais, le SIAEPA de Targon et le SIAEPA du Cubzadas-Fronsadais,
- le 11 août 2017 pour le SIAEP du Blayais

Fin 2017, le SMEGREG était ainsi composé des 22 membres suivants :

- Département de la Gironde ;
- Bordeaux Métropole ;
- Commune de Brach ;
- Commune de Cabanac et Villagrains ;
- Commune de Cestas ;
- Commune de Haux ;
- Commune de Libourne ;
- Commune de Sainte Hélène ;
- Commune de Saint Magne ;
- Commune de Saucats ;
- SIAEP de Carbon-Blanc ;
- SIAEP d'Arbanats, Castres-sur-Gironde et Beautiran (ARPOCABE) ;
- SIAEP du Blayais ;
- SIAEPA de la région de Bonnetan ;
- SIAEPA du Cubzadas-Fronsadais ;
- SIAEPA de Saint-Selve ;
- SIAEPA de La Brède ;
- SIAEPA du Bourgeais ;
- SIAEPA de Castelnau de Médoc ;
- SIAEPA de Targon ;
- SPEP de la Pointe de Grave ;
- SIVOM du Bazadais.



Durant l'année 2017, le Comité syndical du SMEGREG a été convoqué à quatre reprises :

- 10 janvier 2017 ;
- 21 juin 2017 ;
- 20 septembre 2017 ;
- 13 décembre 2017.

Le quorum n'ayant pas été atteint, la réunion du 13 décembre 2017 n'a pas pu se tenir et a été reportée au 9 janvier 2018.

1.2. CLE du SAGE Nappes profondes

Durant cette même année, la Commission locale de l'eau a tenu trois réunions :

- 20 février 2017 ;
- 22 mai 2017 ;
- 9 octobre 2017.

Le bureau de la CLE a tenu une réunion le 20 novembre 2017.

On notera également une réunion commune de la CLE du SAGE Nappes profondes de Gironde avec la CLE du SAGE des Lacs Médocains le 7 décembre 2017 avec pour objet le projet de champ captant des Landes du Médoc porté par Bordeaux Métropole.

Pour mémoire, la diminution du nombre de réunions de la CLE ces dernières années est en partie liée aux dispositions prises par la CLE en matière de délégation au SMEGREG. En tant que secrétariat technique de la Commission, le SMEGREG procède en effet au tri des sollicitations extérieures et répond à celles-ci, soit de manière définitive, soit par une réponse d'attente selon le cas. Une grande partie de cette activité occupait jusqu'à présent les réunions du bureau.

En 2017, la CLE a émis 14 avis sur dossier et le secrétariat technique a répondu au titre de sa délégation à 41 sollicitations. Dans 16 cas, les projets présentés n'avaient pas d'impact direct ou indirect sur les nappes du SAGE. Dans 17 cas, la compatibilité du projet avec le SAGE ne faisait pas débat. Les autres dossiers ont fait l'objet de demandes de renseignements supplémentaires, de préconisations ou d'une présentation à la CLE.

2. VOLET 1 - AMELIORATION DE LA GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE

Ce volet du contrat regroupe les actions visant à identifier les ressources mobilisables (économies d'eau et gisements conventionnels) pour procéder aux réductions de prélèvements nécessaires à l'atteinte des objectifs du SAGE et à la mise en œuvre de ces actions par différents maîtres d'ouvrages.

2.1. Actions du SMEGREG

Pour le SMEGREG, il s'agit d'études :

1. du gisement d'économies d'eau et des modalités pratiques de mobilisation de ce gisement ;
2. relatives aux ressources mobilisables pour procéder, en particulier pour l'alimentation en eau potable, aux substitutions indispensables pour atteindre les objectifs du SAGE ;
3. relatives aux modalités pratiques de substitution (utilisation optimisée des infrastructures existantes de manière à limiter les investissements et optimisation des projets d'infrastructures nouvelles).

2.1.1. Etudes du gisement d'économies d'eau

Pas de prestations externalisées relatives au gisement d'économies d'eau en 2017 mais, comme en 2013, 2014, 2015 et 2016, un stagiaire a été accueilli et encadré au SMEGREG.

Dans le cadre du projet Chapeau (indicateurs de gestion patrimoniale et changements globaux) mené avec l'IRSTEA, un stage de 6 mois avait pour objectif de définir les indicateurs des services d'eau spécifiques à la gestion patrimoniale et de connaître leur utilisation, par une analyse de la base nationale SISPEA de l'AFB, ainsi que par des entretiens menés auprès des collectivités et exploitants des services participant au projet.

Ces résultats seront utilisés dans la suite du projet (d'ici fin 2019), dans le cadre d'approches économiques et sociologiques, qui aboutiront à la mise en place de scénarios prospectifs.

Le rapport de stage correspondant, intitulé "Performance de la gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable" est téléchargeable sur le site internet du SMEGREG, rubrique "Etudes".

Dépensé par le SMEGREG en 2017 : 13 224 € TTC

Aide Agence : 70% (dossier 290 33 1192)

2.1.2. Etudes relatives aux ressources mobilisables pour substitutions

2.1.2.1. Incidence du drainage sur le bilan de la nappe du Plio-quaternaire

Délibérations du 29 janvier 2015 et du 27 janvier 2016

L'étude des projets de champ captant des Landes du Médoc ou du Cénomaniens du sud Gironde ont confirmé l'importance de bien appréhender les relations entre les nappes profondes, la nappe du Plio-quaternaire et les eaux superficielles. Or il s'avère que le fonctionnement de la nappe du Plio-quaternaire est très fortement influencé par le drainage qu'il soit permanent ou temporaire (pour la plantation de pins par exemple).

Après une première approche du sujet dans le cadre d'un stage en 2015, une étude a été confiée en 2016 à l'ENSEGID pour une durée de 10 mois avec pour objectif de préciser dans quelle mesure une gestion adaptée (voire dynamique) du drainage pourrait constituer une mesure d'adaptation aux changements climatiques ou, plus localement, permettre de compenser l'impact sur la nappe phréatique d'un champ captant dans les nappes profondes.

Comportant 3 volets (bibliographie, observation, modélisation), l'étude s'appuiera sur les observations réalisées sur un site expérimental à équiper dans le massif forestier (a priori dans le périmètre du SAGE des Lacs médocains).

L'année 2017 a été consacrée à l'instrumentation de terrain avec l'équipement d'un site expérimental sur des parcelles de la commune de Sainte Hélène. Les conclusions de l'étude sont attendues pour 2018, l'exécution ayant été suspendue une première fois pour trouver des parcelles à équiper et une deuxième du fait d'une absence pour maladie de la cheville ouvrière de l'opération.

Engagé par le SMEGREG en 2016 : 73 000 € TTC

Aide Agence : 70% soit 51 100 € (dossier 210 33 2055)

Cette étude sera poursuivie en 2017.

2.1.2.2. Recherches de substitution locales en zone centre du SAGE

Ville de Libourne

Délibération du 10 juin 2016

La ville de Libourne est alimentée par trois forages à l'Eocène centre déficitaire dont un en mauvais état situé sur une zone industrielle. Elle ne dispose pas de secours en cas de dysfonctionnement.

Alors qu'elle s'oriente vers la création d'un nouveau forage à l'Eocène (absence de Miocène ou d'Oligocène sur le secteur) pour sa sécurité d'approvisionnement, la ville a demandé au SMEGREG de bien vouloir l'accompagner dans la recherche d'une ressource de substitution.

Le SMEGREG a donc engagé une recherche de ressource de substitution dans les alluvions de l'Isle, seule cible identifiée pour ce faire dans les environs (la possibilité de potabiliser l'eau de l'Isle avait été écartée dès 2003). Après identification de sites propices, deux forages de reconnaissance ont été réalisés du 29 avril au 13 juin 2017.

Profonds de moins de 15 m pour atteindre les graves sableuses objectifs de la prospection, ils ont mis en évidence un débit de près de 50 m³/h mais mauvaise qualité d'eau (fer, manganèse, arsenic, phytosanitaires) sur un site et un faible débit avec du fer et du manganèse en excès sur l'autre.

Une exploitation de la nappe alluviale n'apparaissant pas pertinente, il a alors été décidé d'étudier l'intérêt de solliciter ce réservoir à proximité du plan d'eau des Dagueys, ce dernier pouvant jouer le rôle de réacteur naturel. Le forage de reconnaissance réalisé à l'automne 2017 a révélé une productivité excellente, en lien avec une alimentation assurée par le plan d'eau des Dagueys, et une qualité des eaux marquée par l'absence de nitrates, la présence d'un herbicide, des teneurs en fer, en manganèse et COT très importantes et une teneur en arsenic notable (mais inférieure à 10 µg/l), vraisemblablement d'origine naturelle.

Cette qualité impose que soit envisagé un traitement avant distribution si cette ressource devait être utilisée pour la production d'eau potable.

Les conclusions de cette étude, avec l'estimation du coût d'un projet opérationnel raccordé au réseau de Libourne, sont attendues pour début 20018.

Engagé par le SMEGREG en 2016 : 60 000 € TTC

Aide Agence : 50% (dossier 210 33 2074)

2.1.2.3. Recherche d'une ressource de substitution au Cénomaniens du sud Gironde

Délibération du 27 janvier 2016

L'actualisation des besoins en ressource de substitution réalisée en 2015 a confirmé la nécessité de disposer de deux pôles de production d'eau de substitution à une proche échéance. En l'absence de maître d'ouvrage déclaré pour cette deuxième solution et compte tenu des enseignements fournis par le projet Landes du Médoc, de la plus grande complexité du contexte en sud Gironde (structure géologique et impact sur les lagunes), il a été décidé de reprendre les études dans l'objectif de construire un projet opérationnel ou presque.

Pour affiner les connaissances géologiques (avec des investigations spécifiques) et hydrogéologiques (réinterprétation des pompages, nouvelles investigations), construire un modèle géologique puis un modèle hydrogéologique dédié et proposer l'implantation optimisée d'un champ captant, un partenariat avec l'ENSEGID et le BRGM a été construit.

Programmé pour sa première phase sur 3 ans, il s'est déjà traduit par l'accueil au SMEGREG d'une jeune chercheuse depuis le mois de décembre 2016.

On retiendra notamment pour 2017 l'engagement d'une importante campagne de prospection géologique par sondages avec 5 forages destructifs de 100 m de profondeur tous équipés en piézomètres (entreprise ALIOS) et au moins 10 forages carottés de 50 m de profondeur dont au moins 2 équipés en piézomètres (atelier de forage du BRGM).

Si tous les sondages destructifs étaient achevés fin 2017, la campagne de carottage ne devrait prendre fin que dans le courant du 1^{er} trimestre 2018.

On notera que tous ces sondages doivent faire l'objet de diagraphies et les échantillons recueillis d'analyses stratigraphiques et des paléo-environnements dans l'objectif d'une valorisation optimale des nouvelles données.

Engagé par le SMEGREG en 2016 : 195 750 € TTC

Aide Agence : 70% (dossier 210 33 2077)

Engagé par le SMEGREG en 2017 : 272 000 € TTC

Aide Agence : 70% (instruction du dossier 210 33 2114)

2.1.3. Etudes relatives aux modalités pratiques de substitution

Elaboration d'un contrat de substitution

Délibérations du 6 février 2013, 29 janvier 2015, 16 mars et 22 novembre 2016

Le 6 février 2013, peu après la décision de Bordeaux Métropole de porter le premier projet structurant de substitution de ressource (Champ captant des Landes du Médoc), le SMEGREG a décidé de porter les études nécessaires à la construction d'un schéma opérationnel de substitution et d'animer son élaboration dans un cadre associant tous les services de l'eau potable potentiellement concernés. Fin 2016, cet exercice est quasi terminé.

Au cours de travaux d'élaboration de ce schéma, le constat a été fait qu'au-delà de l'approche technique et financière, l'atteinte des objectifs fixés imposait que soient également examinés en détail des aspects administratifs, budgétaires et juridiques de la mise en œuvre de ce schéma.

Il a notamment été acté le fait qu'il fallait identifier les conditions permettant à tous les acteurs, au-delà des services de l'eau concernés, de s'inscrire dans ce projet global, d'en approuver le contenu et de s'engager à le mettre en œuvre dans la durée.

Il a donc été décidé, le 16 mars 2016, d'engager l'élaboration d'un projet de contrat de substitution, une méthode et une organisation ont été arrêtées pour ce faire le 22 novembre 2016. Le premier semestre de l'année 2017 a été consacré à l'élaboration d'un projet de contrat en concertation avec les acteurs concernés par la substitution. A l'issue de trois réunions d'échanges avec les services d'eau potable et d'échanges directs avec les autres parties appelées à signer le contrat, un projet de contrat de substitution a été arrêté le 20 septembre 2017. Il a été mis en consultation auprès de ces acteurs en novembre 2017.

Dépense SMEGREG en 2016 : 19 992 € TTC

Dépense SMEGREG en 2017 : 6 840 € TTC

Aide Agence : 70% (dossier 210 33 2041)

2.2. Actions des autres maîtres d'ouvrage

Pour les autres maîtres d'ouvrages, le volet 1 du contrat concerne :

- les actions des services de l'eau potable visant à l'amélioration des performances des réseaux de distribution (mise à jour des diagnostics de réseau et développement des sectorisations) correspondant à un montant d'investissement moyen estimé à 800 000 € HT/an hors travaux sur les réseaux ;
- les actions des collectivités ou de leurs groupements, en tant qu'usagers des services de l'eau, pour des micro-substitutions, des diagnostics, du suivi des consommations et de l'équipement des bâtiments pour des dépenses annuelles cumulées à l'échelle départementale estimées à 400 000 € HT/an ;
- la généralisation des matériels hydro économes dans les logements ;
- pour mémoire d'actions, l'optimisation des usages dans les activités économiques (industrie, commerce, agriculture,...) pour un montant non précisé ;

- pour mémoire, la création des infrastructures de substitution pour l'alimentation en eau potable pour un montant non précisé. Pour les projets structurants, on pourra se référer, au moins pour le premier projet, à l'accord-cadre entre l'Agence et Bordeaux Métropole.

Il n'est pas possible d'avoir une vision exhaustive des dépenses engagées sur ces thèmes par les collectivités, et moins encore par les acteurs privés.

Néanmoins, les subventions accordées aux collectivités par le Conseil départemental et l'Agence de l'eau durant l'exercice 2017 permettent d'apprécier l'action des collectivités :

- pour le Département :
 - ✓ 2 études diagnostiques de réseaux d'eau potable ou actualisation de diagnostics pour 53 970 € HT (16 191 € d'aides en cumulé),
 - ✓ 3 opérations de sectorisation pour un montant de travaux de 335 890 € HT (100 767 € d'aides en cumulé).
- pour l'Agence de l'eau :
 - ✓ 3 élaborations ou mises à jour de diagnostics de réseaux d'eau potable pour 130 175 € HT (aidées à hauteur de 65 087 € en cumulé), les 3 ayant également été financées par le Département en 2016,
 - ✓ 5 opérations de sectorisation pour un montant de travaux de 808 082 € HT (aidées à hauteur de 379 135 € en cumulé) dont 4 figurant dans les opérations financées par le Département en 2016.

Le total de dépenses identifiées des services d'eau potable pour les actions qui relèvent du contrat territorial s'élève ainsi à près de 1 328 117 € HT.

3. VOLET 2 - COMPENSATION DES SURCOUTS LIES AUX SUBSTITUTIONS

Dans sa version révisée en 2013, le SAGE Nappes profondes reconduit le principe d'un partage solidaire des coûts entre tous les bénéficiaires de l'atteinte des objectifs du SAGE. Il prévoit notamment la compensation des surcoûts d'accès à l'eau liés à la mise en œuvre des projets structurants de substitution de ressource.

Conformément aux dispositions du SAGE approuvé en 2003, et de sa version révisée en 2013 qui les reconduit, les industriels de la Presqu'île d'Ambès alimentés par le service de l'eau industrielle de Bordeaux-Métropole en substitution à leurs forages à l'Eocène bénéficient d'une compensation dégressive des surcoûts qui s'éteindra en 2017.

Pour mémoire, il était prévu d'apporter une aide forfaitaire à hauteur de 0,20 €/m³ pendant les 5 premières années d'exploitation de l'usine (2004-2008), puis de réduire progressivement ces aides sur les 10 années suivantes.

En application de ces principes, l'Agence a ainsi attribué une aide de 26 187 € à Bordeaux Métropole en 2017 au titre des volumes substitués en 2016 (dossier 210-33-2107).

4. VOLET 3 - COORDINATION, ANIMATION, SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU SAGE

Ce volet du contrat correspond aux dépenses supportées par le SMEGREG pour l'animation au sens large de la mise en œuvre du SAGE ce qui comprend :

- l'animation proprement dite (secrétariat technique de la CLE et information des porteurs de projets) ;
- la gestion des outils externalisés de sensibilisation, d'information et de formation ;
- la maîtrise d'ouvrage des études prévues par le SAGE ou demandées par la CLE.

4.1. Animation du SAGE

Pour l'animation du SAGE, le contrat retient un plafond de 2,25 équivalents temps plein pour la réalisation des tâches décrites en annexe 1 au contrat.

Pour l'année 2017, les jours-homme affectés aux tâches relevant du contrat se sont répartis comme suit :

Type d'action	Jours-homme
Réunions CLE ou bureau CLE	17,0
Réunions Groupes de travail CLE ou Groupe d'Experts hydrogéologues	14,0
Veille technique et réglementaire (CODERST)	11,0
Réunions interSAGES	7,9
Echanges avec la Police de l'eau ou des ICPE	18,9
Participation élaboration documents d'urbanisme	22,8
Assistance diagnostics réseaux AEP	23,6
Edition tableau de bord du SAGE	17,3
Etudes prévues par le SAGE ou demandées par la CLE	49,8
Maintenance et mise à jour des sites internet SAGE et jeconomiseleau	12,0
Information, conseil, accompagnement porteurs de projets d'économies d'eau	23,1
Création et gestion des outils de sensibilisation, information, formation	53,4
Animation territoriale hors substitutions structurantes	10,5
Mission de régulation substitutions structurantes	39,5
Autre	32,0
TOTAL	352,7

Une partie de cette activité est directement liée à celle de la CLE (ou de son bureau) qui s'est réunie à cinq reprises (en plénière ou en bureau) dont une fois en commun avec la CLE du SAGE des Lacs médocains. Au cours de ses réunions, la CLE a formulé 14 avis. Cette activité a représenté 17 jours de travail.

En tant que secrétariat technique de la CLE et au-delà de ces 14 avis, le SMEGREG a instruit 41 dossiers et émis autant d'avis au titre de la délégation que lui a donnée la CLE. Près de 19 jours-homme ont été consacrés à cette activité.

Les actions de sensibilisation, d'information et de formation, qui sont présentées plus loin pour les tâches externalisées, ont représenté plus de 65 jours de travail si l'on inclut la maintenance des sites internet. On notera, comme pour l'année précédente, un temps anormalement élevé consacré à la maintenance des sites internet SAGE et jeconomiseleau en lien avec les très nombreuses attaques de hackers que nous avons connues. Ces sites ont été piratés et infectés et les opérations de nettoyage et de sécurisation ont nécessité une mobilisation particulière. Un temps conséquent a également été consacré à la création d'un nouveau banc de démonstration des matériels hydro-économes dont la mise au point s'est avérée délicate. La fiabilisation de ce matériel de sensibilisation se poursuit.

L'accompagnement des porteurs de documents d'urbanisme a représenté près de 23 jours d'activité. Pour mémoire, cette activité vise à garantir la prise en compte des dispositions du SAGE dans les documents d'urbanisme.

Après s'être réduite d'un tiers entre 2015 et 2016, la mobilisation d'une partie de l'équipe du SMEGREG sur l'animation de la concertation autour du projet de champ captant des Landes du Médoc, infrastructure indispensable à l'atteinte des objectifs du SAGE, représente pour la deuxième année consécutive une quarantaine de jours homme.

En cumul, ce sont donc 352,7 jours-homme qui ont été consacrés à l'animation du SAGE en 2017 ce qui représente 1,76 équivalent temps plein.

4.2. Prestations externalisées pour la sensibilisation, l'information et la formation

Prévisionnel contrat : 150 000 € TTC/an externalisés en moyenne

Externalisé 2017 : 134 467 € TTC.

4.2.1. Communication de la CLE

Prévisionnel contrat : 30 000 € TTC/an en moyenne

Révisé en 2014 après la révision du SAGE, le plan de communication de la CLE est mis en œuvre depuis lors.

En 2017, les actions de communication prévues dans ce schéma ont consisté en des prestations :

- de conseil et d'assistance pour la mise en œuvre du plan de communication : édition de "la Lettre des nappes profondes", info-lettre numérique (abonnement sur le site www.smegreg.org) ;
- de conception, fabrication et impression d'outils de communication :
 - ✓ de refonte des sites internet ;
 - ✓ de création d'un banc de démonstration des matériels hydro-économes et d'un miniguide sur les économies d'eau ;
 - ✓ communiqués de presse.

Le montant total des dépenses réalisées en 2017 pour la communication de la CLE s'élève ainsi à 16 485 € TTC (restent engagés 5 892 €).

Aide Agence : 50 % de 30 000 € soit 15 000 € (dossier 290 33 1188)

4.2.2. Prestations externalisées pour la sensibilisation, l'information et la formation

Prévisionnel contrat : 120 000 € TTC/an en moyenne

Pour la sensibilisation, l'information et la formation, deux dispositifs ont été mis en place à la demande de la CLE dans un cadre pluriannuel.

A. Animations pédagogiques en milieu scolaire "L'eau, un enjeu majeur pour le département de la Gironde"

Sur l'année scolaire 2016-2017, ce sont 137 journées d'animations qui ont été prises en charge. Elles ont permis de toucher 3 632 élèves dont 2 346 en primaire, 1 268 au collège et 18 en institut spécialisé. Les dépenses réalisées sont de 34 754 € TTC et le coût pour le SMEGREG s'établit à 9,50 € TTC par élève.

Aide Agence : 80% de 30 000 € TTC soit 24 000 € (dossier 290 33 1176)

B. Espaces Info Economies d'Eau

Au travers de 67 actions de sensibilisation menées (stand, animations, ateliers, ...), ce sont plus de 4 000 personnes qui ont été sensibilisées ou informées, soit par des conseils personnalisés, soit par un passage simple sur les stands. Ces personnes résidaient pour les 3/4 sur la métropole bordelaise.

Le montant des dépenses en 2017 sur le marché correspondant (marché de prestations à bons de commandes et à attributaires multiples) s'est élevé à 77 336,80 €.

Aide Agence : 50% d'un montant maxi de 90 000 € TTC (dossier n° 290 33 1189).

4.3. Etudes prévues par le SAGE ou demandées par la CLE

Prévisionnel contrat : 150 000 € TTC/an externalisés en moyenne

Externalisé 2017 : 62 400 € TTC.

4.3.1. Atlas des zones à enjeux aval

L'élaboration d'un Atlas des zones à enjeux aval est prévue par la disposition 6 du SAGE.

Achevée en 2015, la première année de travail, dont les résultats ont fait l'objet d'une présentation à la CLE lors de sa réunion du 9 février 2015, a permis d'identifier les zones où un enjeu aval potentiel pourrait exister, c'est-à-dire les secteurs où le bon état (au sens de la DCE) d'un milieu superficiel pourrait dépendre du flux sortant des nappes profondes à son profit.

Les sept secteurs identifiés à ce jour comme zones à enjeux aval potentielles sont les suivants :

- ✓ le Bassin d'Arcachon ;
- ✓ la vallée de la Leyre ;
- ✓ la structure anticlinale de Villagrains-Landiras ;
- ✓ la Garonne et affluents des rives gauches de Garonne et de Gironde ;
- ✓ l'Entre-deux-Mers ;
- ✓ l'estuaire de la Gironde ;
- ✓ les rives droites de Gironde et de Dordogne.

Les résultats des investigations menées en année 2 ont été présentés à la CLE lors de sa réunion du 20 février 2017. Le travail réalisé dans cette deuxième phase a consisté à, pour chaque secteur précité :

- améliorer la compréhension des interactions nappes profondes - milieux superficiels ;
- exploiter plus finement les modèles et bénéficier des modèles en cours de développement ;
- acquérir des données de terrain supplémentaires (débits, piézométrie, physico-chimie, ...) pour :
 - ✓ améliorer l'état des connaissances sur le fonctionnement hydrogéologique du secteur ;
 - ✓ contraindre davantage les modèles pour une meilleure représentativité des résultats ;
 - ✓ préciser la nature des enjeux aval et les hiérarchiser si besoin sur chaque secteur.

Ce travail a notamment permis de préciser les questionnements posés pour confirmer ou infirmer, pour chaque secteur, l'existence d'une zone à enjeu aval au sens du SAGE.

La phase 3 engagée en 2017, prévoit un travail de collaboration avec les structures de gestion, de préservation et de promotion du patrimoine naturel en Gironde (SAGE, FDAAPPMA33, CEN, FMA) sur trois secteurs :

- Estuaire de la Gironde : il s'agira ici de confirmer ou d'infirmer l'existence d'un enjeu en lien avec les sorties d'eau douce, a priori diffuses, des nappes profondes vers l'Estuaire, étant entendu que le flux sortant des nappes est sans commune mesure avec le débit dans l'Estuaire ;
- Entre-deux-Mers : se pose ici la question de l'interdépendance de la dynamique des eaux souterraines de l'Oligocène avec la rivière Dropt dont l'hydrologie est influencée à la fois par des lâchures de barrage pour soutien d'étiage et des prélèvements agricoles ;
- rives droites de la Gironde et de la Dordogne : ces zones sont caractérisées par un déficit d'informations sur le fonctionnement hydrogéologique des nappes et leurs relations avec les milieux superficiels, déficit qu'il conviendra de tenter de combler après un état des lieux fin des connaissances et données disponibles.

La phase 3 a fait l'objet d'un engagement d'un montant de 62 400 € HT légèrement inférieur à celui des phases 1 et 2, s'achèvera dans le courant 2018.

Aide Agence : 70% (dossier n° 210 33 2104).

4.3.2. Actualisation du modèle Oligocène

La disposition 95 indique que le modèle oligocène élaboré pour l'Atlas des zones à risques est le modèle de référence qui sert à l'élaboration des règles de gestion de l'Oligocène. Les nouveaux prélèvements susceptibles d'avoir un impact sur les zones à risque de dénoyage (ZAR) feront l'objet d'une simulation au sein du modèle oligocène pour vérification de la comptabilité avec les règles de gestion.

Comme prévu, l'actualisation du modèle commandée en 2015 au BRGM a été livrée en 2017 (66 000 € TTC - Aide Agence : 70 % de 48 000 € - Dossier 210 33 1954).

4.3.3. Disposition 74 - Etat du parc de forages dans les nappes profondes

La disposition 74 du SAGE Nappes profondes de Gironde s'intéresse au parc de forages existant dans les nappes profondes et stipule qu'une évaluation de l'état de ce parc doit être menée et déboucher, le cas échéant, sur un programme hiérarchisé de réhabilitation. Du point de vue méthodologique, cette disposition prévoit l'élaboration d'une grille d'analyse des risques selon les ressources prises en compte.

La demande se veut préventive et vise à se prémunir, par des interventions ciblées, de risques identifiés et hiérarchisés. Dans la mesure où le nombre d'ouvrages dans les nappes profondes s'élève à près de 1 500 forages exploités en Gironde (dont 392 captages AEP) et où la date de réalisation de ces ouvrages est comprise entre 1850 et aujourd'hui, l'approche du sujet nécessite la mise en œuvre d'une méthodologie adaptée.

En effet, les échanges entre le BRGM et le SMEGREG ont révélé que :

- il n'existait pas d'exemple d'un exercice comparable sur le territoire national ;
- une première étude était incontournable pour vérifier l'existence des données nécessaires, la facilité ou non à collecter ces données, à les valider, à les mettre en forme et à les interpréter et in fine proposer une méthode généralisable.

Il a été convenu que l'approche méthodologique du sujet pouvait se concevoir en combinant :

- une analyse basée sur un grand nombre d'ouvrages (ceux de la BSS) en se limitant aux informations très facilement accessibles pour ces ouvrages,
- un travail sur un échantillon réduit sur lequel une collecte quasi exhaustive des données serait menée.

Cette double approche est comparable à ce qui se pratique en matière de sondage d'opinion où l'on combine une analyse quantitative qui utilise un échantillon très fourni à qui on ne pose que quelques questions et une analyse qualitative où un nombre très limité de personnes sont interrogées en détail.

L'étude de définition d'une méthodologie d'analyse de l'état du parc de forages est ainsi composée de deux volets :

- le premier, confié au BRGM, qui a exploité les données disponibles en BSS, et dont les résultats ont été publiés en 2017 (rapport RP-66959-FR de juin 2017). On en retiendra notamment une méthodologie pour classer les 4 723 forages d'exploitation d'eau non rebouchés existants dont l'application conduit à identifier 60 forages considérés comme sensibles. Des investigations sur ces forages pourraient permettre de valider la méthode ;

- le second, confié au LYRE, qui étudiera durant 3 ans en détail les données recueillies au cours de l'exploitation d'une vingtaine de forages utilisés pour la production d'eau potable. Dans la pratique, les données historiques et acquises en cours d'étude seront traitées à l'aide des algorithmes spécifiques pour la validation des données puis leur échantillonnage en vue de leur traitement et le calcul d'indicateurs (exemples entre parenthèses) d'état de la ressource (niveau statique reconstitué), de l'ouvrage (débit spécifique) et de ses équipements (rendement en énergie par m³).

Fin 2017, les conventions de partenariat avec les services d'eau concernés étaient signées et les 20 forages de l'échantillon sélectionné étaient implémentés dans l'outil de suivi. Quelques problèmes de chaînes de mesures subsistaient sur certains ouvrages.

Engagé par le SMEGREG en 2016 pour ce second volet : 132 000 € TTC

Aide Agence : 70% (dossier 210 33 2083)

4.3.4. Mise en œuvre de la disposition 82 du SAGE relative au partage des coûts

La disposition 82 du SAGE Nappes profondes de Gironde pose le principe d'un partage solidaire entre les bénéficiaires de l'atteinte des objectifs du SAGE des coûts suivants :

- les coûts directement liés au fonctionnement de la CLE et à l'animation de la mise en œuvre du SAGE ;
- les coûts d'investissement ou de fonctionnement de toute opération contribuant à l'atteinte des objectifs du SAGE et retenue par la CLE ;
- les coûts d'investissement induits par les opérations visant à l'optimisation des usages ou aux substitutions de ressources ;
- les éventuels surcoûts de fonctionnement ou d'accès à la ressource liés à ces opérations.

Déjà inscrit dans la version du SAGE approuvée en 2003 (Mesure 8-2), ce principe de partage des coûts est à ce jour mis en œuvre par l'Agence de l'eau au travers de majorations modulées de sa redevance pour prélèvement sur les nappes du SAGE.

La création du premier pôle de substitution structurant pour l'eau potable avait motivé l'examen de la question du partage des coûts telle que demandée par le SAGE, tant pour ce qui concerne les coûts à partager, que pour les mécanismes qui peuvent être mis en œuvre.

L'annonce faite en 2017 par l'Agence de l'eau de supprimer le mécanisme de majorations modulées de ses redevances pour prélèvement sur les nappes du SAGE n'a fait que renforcer la nécessité de rechercher des pistes alternatives.

L'analyse des possibilités offertes par la législation et la réglementation ne laisse entrevoir qu'un nombre très limité de pistes sur lesquelles le cheminement apparaît aléatoire, notamment du fait de la nature des coûts à partager.

Ce travail se poursuivra en 2018.

Engagé par le SMEGREG en 2016 : 10 080 € TTC

Aide Agence : 70% (dossier 290 33 1183 en cours d'instruction)

5. PROJET MAC EAU

Coordonné par le Département et bénéficiant du soutien du programme européen Life+, de la Région et de l'Agence de l'eau, le projet MAC Eau vise à évaluer en vraie grandeur l'efficacité de différents dispositifs qui visent aux économies d'eau. Ce projet (2013-2016) compte quatre partenaires (Département de la Gironde, ville de Mérignac, Syndicat des eaux du Blayais et SMEGREG) et comprend trois volets :

- mise en place de modulateurs de pression sur le réseau du Syndicat des eaux du Blayais ;
- installation de 70 récupérateurs d'eau de pluie dans l'Entre-deux-Mers ;
- distribution de 80 000 kits hydro-économes.

Ce dernier volet est porté par la ville de Mérignac pour 10 000 kits, le Département de la Gironde pour 2 000 et par le SMEGREG pour le reste.

Il est à noter que, suite à la demande du Département, le projet a été prolongé d'un an jusqu'au 31 décembre 2017, afin de permettre de finaliser l'analyse de l'impact de l'installation des récupérateurs d'eau et des kits dans les équipements publics.

En 2017, les actions menées par le SMEGREG dans le cadre de ce projet ont été les suivantes :

- la rédaction des rapports finaux ;
- la rédaction d'articles pour le congrès de l'ASTEE (Liège - juin 2017) et la revue Techniques, Sciences et Méthodes (cf. n° 1/2 2018) ;
- la préparation du séminaire final qui s'est tenu en décembre 2017,
- l'appui pour le traitement de données pour les actions "Équipement pour les bâtiments publics" et "Récupérateurs d'eau de pluie".

Rappelons que les résultats concernant la distribution des kits hydro-économes montrent un impact variant entre 8 et 12 % selon le type d'analyse réalisée, soit un volume d'eau économisé de l'ordre de 600 000 à 700 000 m³ par an.

6. BILAN FINANCIER

Ne figure dans ce bilan que les dépenses engagées en 2017 et qui relèvent donc du contrat territorial signé pour la période 2014-2018.

Pour les actions portées par des maîtres d'ouvrage autres que le SMEGREG et relevant du volet 1 du contrat :

- l'inventaire n'est pas exhaustif ;
- les coûts ne sont pas connus pour toutes les actions recensées.

Volet 1 - Amélioration de la gestion quantitative de la ressource	Engagé en 2017	Aide AEAG		Autres aides
<u>Volet 1 - SMEGREG</u>				
Recherche d'une ressource de substitution au Cénomaniens sud Gironde	272 000,00 €	190 400,00 €	soit 70%	0,00 €
Sous total	272 000,00 €	190 400,00 €	soit 70%	0,00 €

Volet 1 - Autres maîtres d'ouvrage	Engagé en 2015	Aide AEAG		Autres aides
14 sectorisations de réseau AEP	808 082,00 €	379 135,00 €	soit 47%	188 688,00 €
12 diagnostics de réseau AEP	130 175,00 €	65 087,00 €	soit 50%	50 250,00 €
Sous total	938 257,00 €	444 222,00 €	soit 21%	238 938,00 €

Volet 2 - Compensation des surcoûts liés aux substitutions		Aide AEAG		Autres aides
Sous total	26 187,00 €	26 187,00 €	soit 100%	0,00 €

Volet 3 : Coordination, animation, suivi mise en œuvre du SAGE	Dépensé ou engagé 2016	Aide AEAG		Autres aides
Animation du SAGE (352,7 jours soit 1,76 ETP)*	140 800,00 €	98 560,00 €	soit 70%	0,00 €
Communication SAGE-CLE	22 377,00 €	11 188,50 €	soit 50%	0,00 €
Animations pédagogiques en milieu scolaire	34 754,00 €	27 803,20 €	soit 80%	0,00 €
Sensibilisation public "Espaces Info Economies d'Eau"	77 336,80 €	38 668,40 €	soit 70%	7 733,68 €
Sous total	275 267,80 €	176 220,10 €	soit 64%	7 733,68 €

Etudes prévues par le SAGE ou demandées par la CLE	Engagé en 2016	Aide AEAG		Autres aides
Disposition 74 - Atlas des zones à enjeux aval - phase 3	62 400,00 €	43 680,00 €	soit 70%	0,00 €
Sous total	62 400,00 €	43 680,00 €	soit 70%	0,00 €

TOTAL GENERAL PERIMETRE CONTRAT ANNEE 2017 aides Conseil départemental non prises en compte	1 574 111,80 €	880 709,10 €	soit 56%	246 671,68 €
---	-----------------------	---------------------	-----------------	---------------------

TOTAL POUR LE SMEGREG ANNEE 2017	609 667,80 €	410 300,10 €	soit 67%	7 733,68 €
---	---------------------	---------------------	-----------------	-------------------

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Syndicat Mixte Estuaire

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE : Budget Principal

Numéro SIRET : 25330631000033

POSTE COMPTABLE : Trésorerie Principale de Blaye

M14

COMPTE ADMINISTRATIF

voté par nature

BUDGET : EAU

ANNEE 2017

Syndicat Mixte Estuaire - 33 - EAU

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 308 548,43	G 308 560.81
	Section d'investissement	B 0.00	H 0.00
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE 2016	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit)	I 120.00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit)	J (si excédent)
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		308 548.43 = A+B+C+D	308 680.81 = G+H+I+J
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2018 (1)	Section de fonctionnement	E 0.00	K 0.00
	Section d'investissement	F 0.00	L 0.00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2018	0.00 = E+F	0.00 = K+L
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	308 548.43 = A+C+E	308 680.81 = G+I+K
	Section d'investissement	0.00 = B+D+F	0.00 = H+J+L
	TOTAL CUMULE	308 548.43 = A+B+C+D+E+F	308 680.81 = G+H+I+J+K+L

Syndicat Mixte Estuaire - 33 - EAU

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 0,00	K 0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 0,00	L 0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

Syndicat Mixte Estuaire - 33 - EAU

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	366 745,00	68 009,46	70 340,00	0,00	228 395,54
012	Charges de personnel	185 000,00	162 791,47	0,00	0,00	22 208,53
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		551 745,00	230 800,93	70 340,00	0,00	250 604,07
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	7 407,50	7 407,50	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues Fonct	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		559 152,50	238 208,43	70 340,00	0,00	250 604,07
023	Virement à la sect° d'investis. (2)	0,00				
042	Opérations d'ordre entre section (2)	0,00	0,00			0,00
043	Op. ordre intérieur de section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00			0,00
TOTAL		559 152,50	238 208,43	70 340,00	0,00	250 604,07
Pour information D002 Déficit de fonctionnement reporté de 2016		⁽³⁾ 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	363 106,50	-80 777,51	305 250,77	0,00	138 633,24
75	Autres produits gestion courante	195 926,00	84 087,55	0,00	0,00	111 838,45
Total des recettes de gestion courante		559 032,50	3 310,04	305 250,77	0,00	250 471,69
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amort et provisions (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		559 032,50	3 310,04	305 250,77	0,00	250 471,69
042	Opérations d'ordre entre section (2)	0,00	0,00			0,00
043	Op. ordre intérieur de section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00			0,00
TOTAL		559 032,50	3 310,04	305 250,77	0,00	250 471,69
Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté de 2016		⁽³⁾ 120,00				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)

Syndicat Mixte Estuaire - 33 - EAU

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	138 349,46		138 349,46
012	Charges de personnel	162 791,47		162 791,47
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	7 407,50	0,00	7 407,50
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de fonctionnement - Total	308 548,43	0,00	308 548,43
	Pour information			0,00
	D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2016			0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'investissement - Total	0,00	0,00	0,00
	Pour information			0,00
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de 2016			0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;

(5) Si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires ;

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

Syndicat Mixte Estuaire - 33 - EAU

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	363 106,50	-80 777,51	305 250,77	0,00	138 633,24
74718	Autres	93 712,50	17 660,68	0,00	0,00	76 051,82
7472	Subv.région	20 000,00	-12 921,00	12 921,00	0,00	20 000,00
7473	Subv.département	0,00	-14 598,08	12 848,08	0,00	1 750,00
74738	Subvention Département	14 750,00	2 750,00	29 398,00	0,00	0,00
74758	Particip des autres groupements	0,00	-4 084,76	4 084,76	0,00	0,00
7477	Budget communautaire fonds struc	37 200,00	-25 000,00	26 100,00	0,00	36 100,00
7478	Autres organismes	197 444,00	-44 584,35	219 898,93	0,00	22 129,42
75	Autres produits gestion courante	195 926,00	84 087,55	0,00	0,00	111 838,45
7552	Prise en charge budgets annexes	195 926,00	84 087,55	0,00	0,00	111 838,45
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)		559 032,50	3 310,04	305 250,77	0,00	250 471,69
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amort et provisions (d) (2)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		559 032,50	3 310,04	305 250,77	0,00	250 471,69
042	Opérations d'ordre entre section (3)(4)(5)	0,00	0,00			0,00
043	Op. ordre Intérieur de section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		559 032,50	3 310,04	305 250,77	0,00	250 471,69
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2016		120,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2016	0,00
= Différence ICNE 2017 - ICNE 2016	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Syndicat Mixte Estuaire - 33 - EAU

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Produits des services	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	224 473,26		224 473,26
75	Autres produits gestion courante	84 087,55		84 087,55
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits Exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement - Total	308 560,81	0,00	308 560,81
	Pour information			
	R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2016			120,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'investissement - Total	0,00	0,00	0,00
	Pour information			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de 2016			0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

Syndicat Mixte Estuaire - 33 - EAU

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	366 745,00	68 009,46	70 340,00	0,00	228 395,54
60623	Alimentation	2 000,00	357,06	0,00	0,00	1 642,94
60632	F. de petit équipement	2 000,00	158,04	0,00	0,00	1 841,96
6064	Fournitures administratives	1 000,00	82,96	0,00	0,00	917,04
6132	Locations immobilières	23 000,00	13 517,50	0,00	0,00	9 482,50
6135	Locations mobilières	0,00	2 495,50	0,00	0,00	0,00
614	Charges loc. et de copropriété	0,00	4 459,54	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	2 000,00	330,20	0,00	0,00	1 669,80
6156	Maintenance	2 500,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
617	Etudes et recherches	312 925,00	29 112,70	70 340,00	0,00	213 472,30
6182	Doc. générale et Technique	0,00	260,00	0,00	0,00	0,00
6185	Frais de colloques, séminaires	1 000,00	3 447,50	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	1 120,00	0,00	0,00	0,00	1 120,00
6231	Annonces et insertions	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6237	Publications	9 000,00	7 119,79	0,00	0,00	1 880,21
6251	Voyages et déplacements	4 500,00	1 129,46	0,00	0,00	3 370,54
6262	Frais de télécommunication	700,00	227,00	0,00	0,00	473,00
6281	Concours divers (cotisations)	4 000,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	0,00	1 312,21	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel	185 000,00	162 791,47	0,00	0,00	22 208,53
6215	Personnel affecté par collect	185 000,00	162 791,47	0,00	0,00	22 208,53
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		551 745,00	230 800,93	70 340,00	0,00	250 604,07
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	7 407,50	7 407,50	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (exerc. antér.)	7 407,50	7 407,50	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions (d)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues Fonct (e)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		559 152,50	238 208,43	70 340,00	0,00	250 604,07
023	Virement à la sect° d'investis.	0,00	0,00			
042	Opérations d'ordre entre section (4)(5)(6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00			0,00
043	Op. ordre intérieur de section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Syndicat Mixte Estuaire - 33 - EAU

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	559 152,50	238 208,43	70 340,00	0,00	250 604,07
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2016	0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2016	0,00
= Différence ICNE 2017 - ICNE 2016	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Syndicat Mixte Estuaire - 33 - EAU

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations Fonds divers Réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest	0,00			
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00	0,00		0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00
Pour information		(3)			
D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2016		0,00			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations Fonds divers Réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions	0,00		0,00	
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonct. (1)	0,00			
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		0,00	0,00		0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00
Pour information		(3)			
R001 Solde d'exécution positif reporté de 2016		0,00			

Envoyé en préfecture le 04/04/2018

Reçu en préfecture le 04/04/2018

Affiché le

SLO
CA 2017

ID : 033-253306310-20180328-2018_02_019-DE

Syndicat Mixte Estuaire - 33 - EAU

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

Envoyé en préfecture le 04/04/2018

Reçu en préfecture le 04/04/2018

Affiché le

SLO 2017

ID : 033-253306310-20180328-2018_02_019-DE

Syndicat Mixte Estuaire - 33 - EAU

IV - ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

IV

D2

Présenté par le Président,
A Braud et saint Louis, le 28/03/2018
Le Président,

Syndicat Mixte Estuaire - 33 - EAU
SLO 2017

Délibéré par le Comité Syndical, réuni en session ordinaire.
A Braud et Saint Louis, le 28/03/2018

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 10

VOTES : Pour : 10

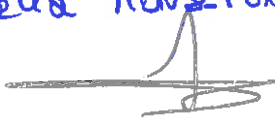
Contre : 0

Abstention : 0

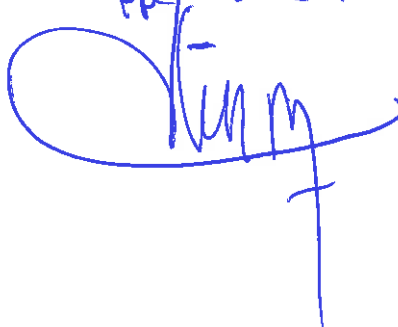
Date de convocation : 14/03/2018

Les membres du Comité Syndical,

Céline MONSEIGNE



Philippe PUSSON



Pascal GOT



Jean Jacques GORSAN



Lydia HERAUD



Alain RENARD



François DELAUNAY



Véronique PIASECKI



Christiane GUILLEN



Fabienne ACCOUTURIEUX



Certifié exécutoire par le Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le

A Blaye, le



RAPPORT D'ACTIVITE 2017

Table des matières

PROMOTION & COMMUNICATION	5
# 11ème édition du magazine « l'Univers de l'Estuaire »	5
# 5ème édition de la carte de découverte de l'Estuaire de la Gironde.....	5
# 2ème édition du document de promotion « Balades en bateau »	6
# Animation du site internet www.estuaire-gironde.fr	6
# Promotion de l'Estuaire lors de « Bordeaux Fête le vin »	6
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL	8
# Partenariat avec les acteurs publics du tourisme.....	8
# Le tourisme fluvial et maritime	8
PHARE DE CORDOUAN	9
# La saison à Cordouan	9
// Bilan de la fréquentation	9
// Sécurité/Gestion des flux	9
// La boutique	10
# Les actions de médiation	10
// La médiation pour le grand public.....	10
// Une offre spécifique à destination des scolaires.....	10
# Les actions de promotion	11
// Accueils presse	11
// Refonte graphique du document d'appel	11
// Internet et réseaux sociaux	12
// Les actions de promotion dans le cadre de Bordeaux Fête le Fleuve	12
// Organisation d'Educ'tours	12
# Modification de la composition de la CLE	15
# Réunions de la CLE et du Bureau	15
# Analyse des dossiers réglementaires – préparation des avis.....	15
# Plan de gestion des sédiments de dragage de l'estuaire de la Gironde.....	16
# Synthèse des connaissances sur les contaminants chimiques-Estuaire et bassins versants latéraux	17
# Lancement du projet SIGESTUAIRE	19
GESTION DE L'EAU – ZONES HUMIDES	20
# Animation de la commission ZH	20
# Inventaire des Zones humides de têtes de bassin versant.....	21
# Préconisations de la CLE et les outils de communication Zones Humides.....	21

// Plaquettes de préconisations "CRITÈRE PÉDOLOGIQUE" & "ERC"	21
// Guide méthodologique "CRITÈRE PÉDOLOGIQUE"	22
// Plaquette "INVENTAIRE"	22
# Actions de communication	23
// Séquence de médiation territoriale : matinée d'échanges et réunions en DDTM	23
// Préparation du forum estuarien de lancement des JMZH	23
# Animation du PAPI	25
# Sensibilisation aux risques et communication	25
# Aide aux communes pour l'élaboration et l'harmonisation des PCS et des DICRIM	25
# Améliorer le Référentiel Inondation Gironde	26
# Protections des ports de Cubzac-les-Ponts et Saint-Seurin-de-Cadourne	27
# SLGRI du TRI littoral charentais maritime	27
# Extraction de données du RIG	28
# Suivis d'études et échanges techniques	28
REEDITION DU LIVRE BLANC DE L'ESTUAIRE	29
GESTION DE L'EAU – SAGE ESTUAIRE	29
APPROCHE ADMINISTRATIVE	32
# Recueil des actes administratifs	32
// Délibérations 2017 du Comité Syndical	32
# Commandes passées en 2017 (marchés supérieurs à 4000 € HT)	33
APPROCHE BUDGETAIRE	35
# Fonctionnement	35
# Investissement	36

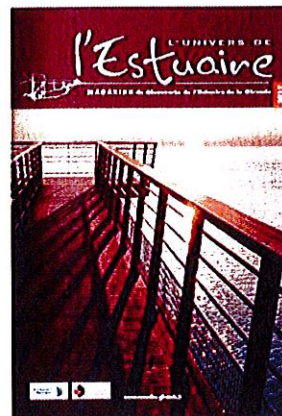
PROMOTION & COMMUNICATION

11ème édition du magazine « l'Univers de l'Estuaire »

Élément fort de la politique de promotion de l'Estuaire, le 11^e numéro de *l'Univers de l'Estuaire*, magazine de 16 pages, a été édité à 200 000 exemplaires. Comme pour les précédentes éditions, le SMIDDEST a assuré la conception du magazine, l'impression et la diffusion étant assurées par les Conseils départementaux de la Gironde et de la Charente-Maritime. Distribué dans les boîtes aux lettres des communes bordant l'estuaire, dans les offices de tourisme et les sites de visite, il est également mis à disposition sur plusieurs lieux de la Métropole bordelaise (accueil mairies, espaces culturels, bibliothèques,...) et de Charente-Maritime.

Il s'adresse aussi bien à un public de lecteurs fidèles qu'à des visiteurs qui découvrent l'Estuaire.

L'édition 2017 a dévoilé les nombreuses facettes de l'estuaire : un espace naturel à préserver, un sujet d'études qui passionne les chercheurs, un terrain de jeu à pratiquer (balades à pieds, à vélo, activités nautiques, etc.), une source d'inspiration pour les artistes, ...



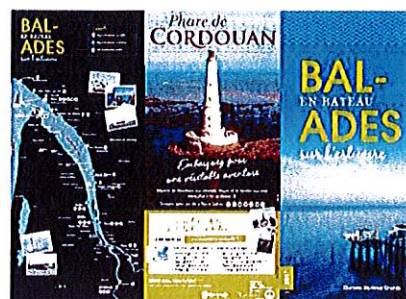
5ème édition de la carte de découverte de l'Estuaire de la Gironde

Créée en 2013 en complément de l'Univers de l'Estuaire, la carte de poche est un outil de présentation et de promotion de l'Estuaire de la Gironde qui présente toute l'information indispensable pour découvrir l'Estuaire en itinérance : descriptif de 18 grands points d'intérêt, les départs de balades en bateau, les principaux itinéraires routiers d'intérêt touristique, les grands itinéraires vélo ... et les horaires des bacs Royan-Le Verdon et Blaye-Lamarque.

Editées à 20 000 exemplaires, les cartes ont été distribuées directement au grand public à l'occasion de Bordeaux Fête le fleuve, aux visiteurs du phare de Cordouan, et mises à disposition des touristes tout au long de la saison grâce au réseau des offices de tourisme (approvisionnés lors des bourses d'échange interdépartementales). Ce support a, cette année encore, reçu un accueil très favorable aussi bien des touristes que des professionnels.

2^{ème} édition du document de promotion « Balades en bateau »

Le dépliant « Balades en bateau » a été créé en 2016 à l'occasion de Bordeaux Fête le vin pour promouvoir l'offre de croisières à la journée et rassembler, au sein d'un seul document, toute la diversité de l'offre de balades en bateau sur l'Estuaire. Son tirage est passé de 3 000 exemplaires en 2016 à 5 000 exemplaires en 2017 pour permettre une large diffusion tout au long de la manifestation Bordeaux Fête le fleuve.



Animation du site internet www.estuaire-gironde.fr

Le site propose de découvrir les principales caractéristiques et les richesses de l'Estuaire (navigation, environnement, paysages...). Un « carnet d'adresses » présenté sous la forme d'une carte interactive permet de renvoyer sur les offres de découverte du territoire. Le calendrier des balades en bateau a été supprimé du fait des difficultés d'administration (module non syndiqué aux bases d'information touristique des deux départements) et a été remplacé par une rubrique éditoriale présentant toute l'offre des opérateurs, classée par type de bateaux et par port de départ.

Une chargée de mission a été recrutée sur un contrat temporaire (10 semaines, dont une partie consacrée à la tenue du stand BFF et de la boutique du phare) pour assurer la mise à jour de l'ensemble des informations pratiques, vérifier tous les liens, créer l'agenda culturel 2017, mettre en ligne le récit d'un tour de l'Estuaire en quatre jours (dont la rédaction a été confiée à une journaliste) et programmer une série de publications Facebook permettant de mettre en avant des manifestations ou des rubriques du site.

La fréquentation du site a augmenté de 13% par rapport à 2016 et a atteint 62 389 visiteurs. Le nombre d'abonnés de la page Facebook « Estuaire de la Gironde » a augmenté de 15% (2314 abonnés au 31 déc 2017).

TOTAL ANNEE	2014	2015	2016	2017	Évolution
Visiteurs	42 822	49 182	55 161	62 389	+13,10%
Pages vues	155 904	165 650	184 333	204 769	+11,09%
Pages par visite	3,12	2,88	2,82	2,77	-1,77%
Taux de rebond *	51,81%	50,44%	47,75%	48,92%	+2,45%
Durée moyenne de la visite	02:30	02:22	02:21	02:26	+2,26%

* taux de rebond : proportion de personnes qui quittent le site après avoir visionné une seule page. Pour les sites qui ont un contenu très riche (ex. médias) l'objectif est qu'il soit le plus bas possible. Toutefois, il peut être au contraire vu comme un indicateur de performance : l'internaute qui recherchait une information précise l'a trouvée en 1 clic.

Promotion de l'Estuaire lors de « Bordeaux Fête le vin »

Depuis quatre ans, le SMIDDEST participe à Bordeaux fête le fleuve (2013, 2015) et Bordeaux fête le vin (2014 et 2016). Ces événements représentent une occasion pertinente de mettre en valeur les richesses de l'estuaire, au vu de leur emplacement sur les quais de la Garonne et de leur importante fréquentation. L'édition 2017 s'est tenue du vendredi 26 mai au dimanche 04 juin sur les quais de Bordeaux.

Le SMIDDEST a loué à Bordeaux Grands Evénements (BGE) un stand de 50m² au cœur du village du fleuve, à proximité du ponton d'honneur, du Marité et du Belem.

Une moitié du stand était dédiée à l'Estuaire de la Gironde. L'objectif étant de présenter et accroître la notoriété de l'Estuaire auprès du public fréquentant la manifestation, et assurer la promotion des balades en bateau et des itinéraires cyclo. L'autre moitié du stand était consacrée au Phare de Cordouan dans le triple objectif d'augmenter sa notoriété, de générer de la fréquentation supplémentaire et d'informer le grand public sur la démarche de candidature du phare à l'inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO.



Le stand était animé par des agents du SMIDDEST et de Gironde Tourisme pendant les 10 jours, avec le renfort de l'office de Tourisme Médoc Atlantique et de l'office de Tourisme de Blaye sur 2 journées.

La documentation présentée a rencontré un franc succès. Le dépliant du phare de Cordouan, le magazine « l'Univers de l'estuaire », la carte touristique et le dépliant « Balades en bateau » ont été largement diffusés.

L'opération, couplée au départ de la Solitaire du Figaro, n'a malheureusement pas égalé la fréquentation record de l'édition précédente : 350 000 visiteurs en 2017 contre 520 000 en 2015. Néanmoins, la fréquentation du stand a été plus importante que lors de la précédente édition. En effet, si l'on prend comme indicateur le nombre de documents distribués, on estime à 3000 personnes renseignées cette année, contre 2000 seulement en 2015.



Cela peut s'expliquer en partie par l'emplacement du stand au cœur du village et par la double ouverture sur l'axe principal de circulation.

Conclusion

Le SMIDDEST est le seul organisme à pouvoir assurer la promotion de l'estuaire de la Gironde dans sa globalité. Plusieurs opérations ont été conduites en 2017, elles ont toutes rencontré un franc succès. La question de leur pérennisation reste toutefois posée dans la mesure où de nombreux acteurs sont présents et bien structurés sur chaque rive de l'estuaire et dans chaque département, avec des moyens beaucoup plus conséquents que ceux du SMIDDEST (cf point suivant).

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Partenariat avec les acteurs publics du tourisme

En 2016, le SMIDDEST et Gironde Tourisme ont signé une convention d'objectifs pluriannuelle de partenariat. Cette Convention cadre est déclinée annuellement à travers un programme d'actions, qui en 2017, portait principalement sur : une participation conjointe à « Bordeaux Fête le Fleuve 2017 », une collaboration sur la mise en œuvre d'une partie du Schéma de Développement du Tourisme Fluvial de la Gironde (actions de promotion du tourisme fluvial), la conduite d'opérations communes de promotion (lancement du Tour de Gironde à Vélo, Voyages de presse...).

Lors des débats entre élus du comité syndical tenus en 2017 sur la stratégie et la méthode à mettre en œuvre pour traiter la question du développement touristique estuarien (deux réunions : une en marge du comité syndical de juillet et une en septembre à Saintes), les échanges ont fait ressortir la volonté de s'appuyer sur l'expérience positive avec Gironde Tourisme, pour tenter de développer dans les années à venir des partenariats similaires avec le Comité Départemental du Tourisme de la Charente-Maritime et le Comité Régional du Tourisme de Nouvelle-Aquitaine.

Le tourisme fluvial et maritime

2017 était la dernière année de mise en œuvre du premier contrat de destination « Bordeaux », dont le SMIDDEST était cosignataire. La participation financière du syndicat (10 000€) avait été ciblée sur la création d'un site internet de promotion du bassin de navigation « Estuaire / Garonne / Dordogne » auprès des compagnies de croisières fluviales et maritimes. Le site a été mis en ligne et est appelé à devenir la plateforme commune de l'ensemble des acteurs.

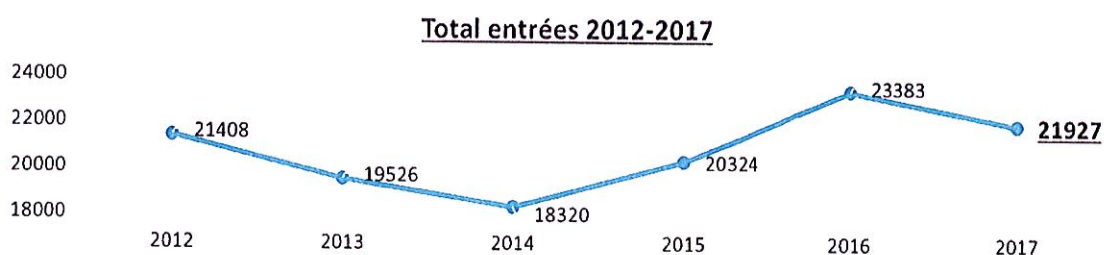
Le SMIDDEST a participé également (pour la dernière année) aux actions de « Cruise Bordeaux », groupe de partenaires, porté et animé depuis 2012 par le Grand Port pour assurer la promotion des différents terminaux de l'escale Bordeaux-Estuaire (Bordeaux – Bassens - Le Verdon) auprès des compagnies mondiales de croisière maritime.

PHARE DE CORDOUAN

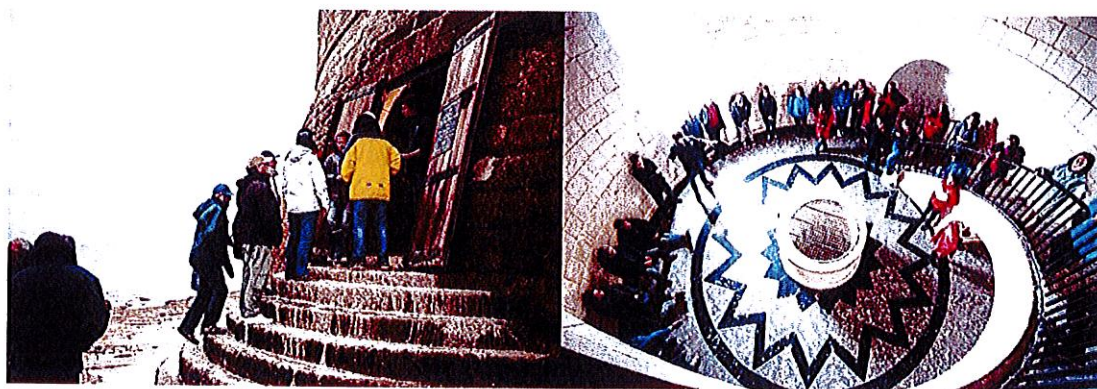
La saison à Cordouan

// Bilan de la fréquentation

La fréquentation est en légère baisse par rapport à la saison précédente, mais les chiffres restent bons avec 21 927 entrées enregistrées (depuis 2012, c'est la 2ème meilleure année juste derrière 2016).



Ce léger recul par rapport à 2016 peut s'expliquer, en partie, par l'ouverture très réduite en avril en raison des travaux (uniquement les deux derniers weekends) et par les mauvaises conditions météorologiques (notamment en juillet et en septembre).



// Sécurité/Gestion des flux

Pour permettre de fluidifier au maximum les visites tout en assurant le respect des quotas, une équipe de 4 agents a été déployée sur place chaque jour (2 gardiens + 2 saisonniers) sur le modèle d'organisation qui avait été expérimenté en 2016. Pour assurer un bon décalage entre l'arrivée des navires, une réunion avec les compagnies de transport (La Bohême, Croisières La Sirène et Royan Croisières) s'est tenue à la fin du mois de

décembre 2016 dans le but de fixer les horaires de départ pour les visites du phare de la saison 2017. Même si l'évolution des bancs de sable a compliqué l'accès au site, le décalage des départs a été globalement satisfaisant, et a contribué à améliorer la fluidité et donc la qualité des visites.

// La boutique

L'espace de vente a été à nouveau installé à l'entrée de l'appartement de l'ingénieur. Un personnel dédié a été recruté pendant 2 mois, uniquement du 1er juillet au 31 août (contre 3 mois en 2016).

La boutique souvenirs au phare est très appréciée par les visiteurs, et la présence d'un personnel dans l'appartement de l'ingénieur permet d'ouvrir cette salle à la visite et de renforcer le dispositif de médiation.

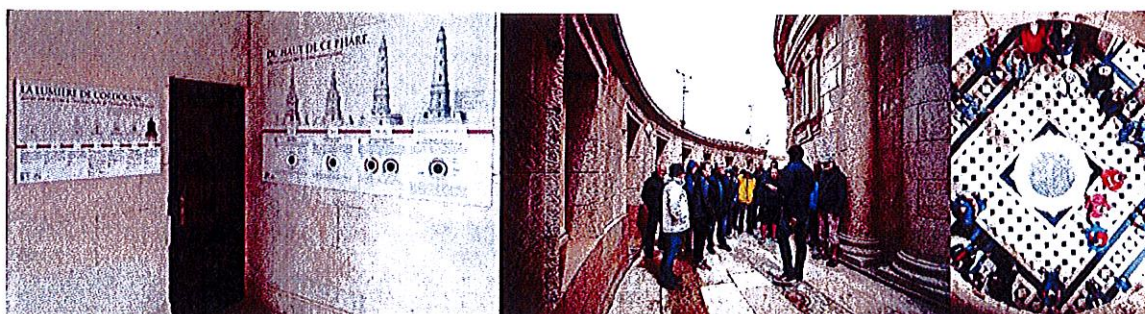
Les actions de médiation

L'amélioration de l'expérience de visite est au cœur des préoccupations du SMIDDEST. Les dispositifs de médiation mis en place en 2015 et 2016 ont été maintenus en 2017 (livret de visite, flyer travaux/UNESCO, panneaux d'interprétation) et ont été renforcés.

// La médiation pour le grand public

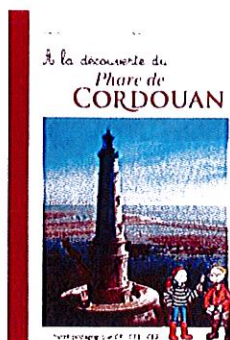
Deux panneaux d'interprétation supplémentaires ont été installés dans le vestibule (rez-de-chaussée du phare) pour présenter de manière schématique l'évolution architecturale du monument au fil des époques ainsi que l'évolution de son système d'éclairage.

Les deux gardiens « été » avec une expérience confirmée dans le domaine du tourisme et de la médiation recrutés pour la saison précédente ont renouvelé leur engagement en 2017. Davantage de visites guidées ont pu être proposées (quand les conditions le permettaient) avec un contenu toujours plus qualitatif.



// Une offre spécifique à destination des scolaires

Le public scolaire représente moins de 4% de la fréquentation totale du site. Pourtant, l'offre pédagogique est un volet spécifique de l'action culturelle auquel le SMIDDEST souhaite accorder une grande importance. Les expérimentations faites en 2016 avec la chasse au trésor ont permis d'amorcer une nouvelle dynamique. Une offre pédagogique à destination du public scolaire est ainsi en cours de développement. L'ensemble des outils correspondant aux classes de cycle 2 (CP-CE1-CE2) a été réalisé en 2017 et ceux du cycle 3 (CM1-CM2-6^{ème}) seront terminés d'ici au démarrage de la saison 2018. Ils comprennent :



- un livret pédagogique par cycle réalisé avec le concours de professionnels de l'Education Nationale
- un livret maquette-jeux
- des interventions de l'association pour la sauvegarde du phare de Cordouan dans les classes
- plusieurs formules de visite au choix (chasse au trésor, visite guidée ou visite libre).

Pour faire connaître et promouvoir cette offre, un dépliant a été conçu et envoyé en octobre à toutes les écoles élémentaires publiques et privées sous contrat des deux départements (670 établissements). Une nouvelle rubrique « espace pédagogique » a également été mise en ligne sur le site internet du phare <http://www.phare-de-cordouan.fr/espace-pedagogique.html>.

Les actions de promotion

// Accueils presse

Plusieurs demandes presse ont été traitées en 2017, toujours selon la procédure de validation mise en place avec les services de l'Etat. Les travaux ont notamment suscité de nombreuses demandes de reportage, dont plusieurs ont pu aboutir malgré les contraintes organisationnelles : trois émissions nationales de France 3 (Météo à la carte, Midi en France et le JT du 19-20), France Info et plusieurs supports de presse écrite régionale (Sud Ouest, Journal du Médoc, Charente Libre) ont consacré un reportage aux travaux en 2017.

L'UNESCO a également généré quelques articles (France 3 Région, 20 Minutes).

Enfin, plusieurs sujets de fond ont été réalisés pour des magazines nationaux (Panorama, Esprits d'ici), qui donneront lieu à des publications en 2018 et un sujet diffusé au JT de TF1 a permis d'atteindre un niveau de fréquentation record sur le site. Enfin, le SMIDDEST a répondu favorablement à l'organisation de plusieurs accueils presse touristiques initiés par les services presse de Gironde Tourisme et de l'office de tourisme Médoc Atlantique.

// Refonte graphique du document d'appel

Le graphisme a été entièrement repensé pour rendre le document d'appel plus attractif. Les contenus ont été modifiés pour faciliter la compréhension de l'information, une finition avec de la dorure à chaud a été ajoutée pour avoir un rendu qualitatif à la hauteur du prestige du monument, et l'ensemble du document a été traduit en anglais. Le tirage est passé de 30 000 ex en 2016 à 50 000 ex en 2017. Le nouveau document d'appel a reçu un accueil très favorable aussi bien auprès des touristes que des professionnels.



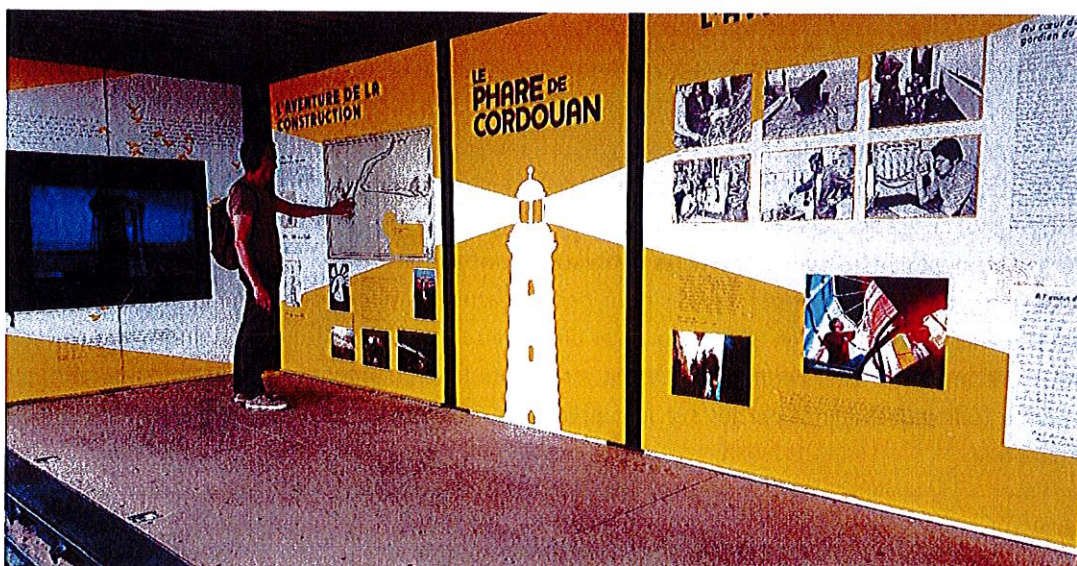
// Internet et réseaux sociaux

La fréquentation du site internet www.phare-de-cordouan.fr est en constante augmentation chaque année. Plus de 65 000 visiteurs ont été enregistrés en 2017, soit une augmentation de 6 % par rapport à 2016. En parallèle, deux pages Facebook sont animées régulièrement par les chargés de mission et les gardiens. La page Phare de Cordouan compte 3 904 « j'aime » fin 2017 et la page Gardiens Cordouan 8 296. Les indicateurs (taux d'interaction) montrent un vif intérêt des internautes pour la présence du phare sur les réseaux sociaux.

// Les actions de promotion dans le cadre de Bordeaux Fête le Fleuve

Une convention de partenariat a été signée avec Bordeaux Grands Evénements, structure organisatrice de la manifestation, dans le but de promouvoir le phare de Cordouan au-delà du stand tenu par le SMIDDEST. Ce partenariat s'articule autour de deux actions :

- une exposition sur le thème de l'aventure (l'aventure de la construction et l'aventure humaine), présentée dans un des huit containers sur le parcours de la manifestation
- une croisière découverte à Cordouan au départ de Bordeaux (transport en bus jusqu'à Port Médoc au Verdon-sur-mer, puis traversée jusqu'au phare avec les Vedettes La Bohème) commercialisée par l'office de tourisme de Bordeaux.



// Organisation d'Educ'tours

Deux journées de découverte et d'échanges au phare de Cordouan ont été proposées aux personnels d'accueil des offices de tourisme. Une première le mercredi 10 mai au départ du Verdon-sur-mer et une deuxième le jeudi 18 mai au départ de Royan en partenariat avec la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique.

Candidature à l'Unesco

Le Comité National des Biens Français pour le Patrimoine Mondial (CNBFPM) a validé l'argumentaire démontrant la Valeur Universelle Exceptionnelle et l'analyse comparative en janvier 2017. Le travail sur la deuxième partie du dossier, à savoir la proposition de périmètres pour le Bien et pour la zone tampon a donc démarré au mois d'avril, toujours sous la maîtrise d'ouvrage de la DRAC Nouvelle-Aquitaine, assisté du cabinet d'ingénierie patrimoniale GRAHAL.

Après un travail préliminaire d'analyse cartographique et documentaire et un premier échange avec les rapporteurs du dossier au mois de juin 2017, il est apparu indispensable d'étayer l'argumentaire relatif aux limites de la zone tampon par une analyse approfondie des perceptions paysagères depuis le large et les deux rives vers le phare et depuis le phare vers les rives (vues entrantes et sortantes). La DRAC Nouvelle-Aquitaine a demandé au SMIDDEST d'assurer la maîtrise d'ouvrage de cette étude subventionnée par l'Etat à hauteur de 50% et par les Conseil départementaux de la Gironde et de la Charente-Maritime à hauteur de 15% chacun. Un groupe de travail incluant la DRAC, la DIRM-SA, la DREAL Nouvelle Aquitaine et les CAUE de Gironde et de Charente-Maritime a été créé pour rédiger le cahier des charges et choisir l'équipe à mandater. L'étude a démarré en janvier 2018.

2017 a également marqué le début de la mobilisation des territoires autour de la candidature. Deux réunions d'information, à destination de l'ensemble des Maires des deux rives, ont ainsi été organisées en mars au Verdon-Sur-Mer et en septembre à Royan. Une visite de Cordouan a été proposée fin septembre aux élus ne connaissant pas encore le phare.

Par ailleurs, une table ronde publique sur les critères fondant la Valeur Universelle Exceptionnelle du phare, à laquelle le SMIDDEST a participé activement, a été organisée aux Archives Départementales, à l'initiative de l'association de sauvegarde du Phare.

Enfin, le SMIDDEST a poursuivi ses échanges fructueux avec les autres sites français inscrits au Patrimoine Mondial, notamment à travers sa participation aux rencontres annuelles de l'Association des Biens Français du Patrimoine Mondial (ABFPM) qui se déroulaient à Arles en 2017.

Organisation du transport et de la billetterie

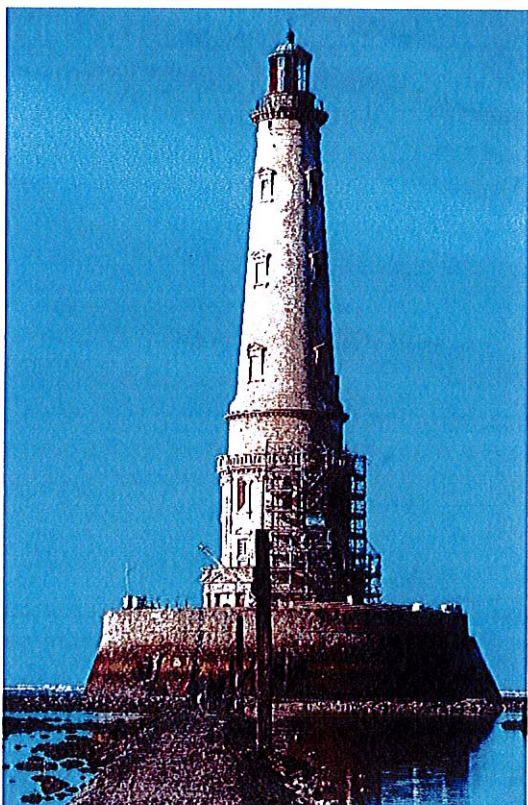
Suite à la remise, en décembre 2016, des conclusions du cabinet d'avocats PARME sur les différents modes de gestion possibles pour la billetterie et le transport, les élus ont décidé d'approfondir l'hypothèse de la passation de contrats de concession de services.

L'année 2017 a donc été consacrée à la définition précise des objectifs du syndicat et aux choix de l'organisation souhaitée à la fois pour la consultation et pour la future exécution des contrats. Plusieurs réunions ont été organisées sur ce sujet avec le cabinet Parme, avec les élus du comité syndical puis avec un cabinet de conseil financier choisi en fin d'année pour aider à la formalisation du volet financier des futurs contrats.

Comité de pilotage

Le comité de pilotage, coprésidé par le Président du SMIDDEST et le Préfet de Région, qui rassemble les représentants de l'État, du SMIDDEST et des collectivités locales financeurs a continué de se réunir tout au long de l'année. Les trois réunions de 2017 ont permis de faire régulièrement le point sur les travaux et sur l'avancement de la candidature UNESCO. Le SMIDDEST assure l'animation du comité de pilotage (invitations, ordres du jour et rédaction des comptes rendus).

Travaux de restauration



Conformément au programme pluriannuel de travaux établi en 2013 par l'agence Goutal, la restauration extérieure du quart sud de la partie basse du fût s'est achevée courant mai 2017.

Une nouvelle tranche de travaux a ensuite été lancée en septembre (MO = DRAC NA) pour traiter la façade ouest (sept 2017-Avr 2018) et la façade Nord (Sept 2019 – Avr 2020), pour un montant de 1,8 M€. Au terme de cette nouvelle tranche, la restauration extérieure du fût sera achevée.

Le SMIDDEST est présent à toutes les réunions de chantier (2 par mois).

Ces travaux se déroulent principalement pendant la période de fermeture du phare, mais une cohabitation avec les visites est toutefois nécessaire en début et fin de saison. En 2017, les travaux se sont achevés fin mai, mais les échafaudages ont été démontés dès le début mai, pour n'être remis en place que fin septembre.

Pour limiter les désagréments liés au chantier, et permettre aux entreprises de travailler en semaine sans être interrompues par les visites, le phare n'a été ouvert au

public que les weekends du mois d'avril et d'octobre.

Conclusion

Le phare de Cordouan et ses multiples « sous-dossiers » constituent maintenant une part importante du SMIDDEST, supplantant petit à petit les activités de promotions de l'estuaire et de développement territorial. Le projet UNESCO prend de l'ampleur et structure l'activité.

GESTION DE L'EAU – SAGE ESTUAIRE

Modification de la composition de la CLE

Suite à différentes nouvelles désignations dans plusieurs structures, un arrêté modificatif de la composition de la CLE a été pris le 23 mai 2017. Au total, 8 modifications sont enregistrées à travers cet Arrêté :

- Didier PASQUON succède à Serge SIBUET LAFOURMI (Fédération de pêche de la Gironde),
- Alain COTTEN succède à Claude LATOUCHE (Association Conservatoire de l'Estuaire),
- Guillaume RIELAND succède à Jean PERAGALLO (Syndicat des sylviculteurs du Sud-Ouest),
- Anne-Lise JACQUET (Bordeaux Métropole) succède à Jean-Marie DELUCHE (SIJALAG),
- Yves AMBROSINO (Association des Maires de Gironde) succède à Christophe BARBOT,
- Sébastien LYS succède à Eric BLANC (CDPMEM 17),
- Pierre CARTIER succède à Jean-Michel LABROUSSE (CDPMEM 33),
- Un représentant du Parc Naturel Marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis en substitution à un représentant de la DREAL.

Le renouvellement complet de la composition de la CLE est prévu en 2018, le mandat de la CLE actuelle (6 ans) arrivant à échéance en courant d'année.

Réunions de la CLE et du Bureau

Une seule réunion de la CLE a été organisée en 2017. Habituellement une seconde réunion se tient en fin d'année. Exceptionnellement, cette réunion s'est tenue début 2018. A noter également qu'une réunion thématique autour des travaux de la mission temporaire « pollutions chimiques » a été organisée pour la CLE en 2017 (27 mars). Les membres de la CLE et techniciens associés se sont montrés très intéressés par les travaux menés.

Le 30 juin 2017, la participation à la CLE est faible, comme lors des CLE de 2015 et 2016, avec 29% de membres présents ou représentés. Il est à noter que cette réunion a également été suivie par les personnes du territoire, non membres de la CLE, qui sont une quinzaine à avoir participé (souvent des représentants techniques de membres de la CLE).

Quatre réunions du Bureau de la CLE ont été organisées en 2018. Le Bureau est l'instance qui a délégation de la CLE pour donner les avis sur les dossiers réglementaires soumis à la loi sur l'Eau. Il assure également le rôle de comité de pilotage des principales études en maîtrise d'ouvrage du SMIDDEST pour la mise en œuvre du SAGE, et prépare les ordres du jour des CLE. Globalement, la participation est faible à moyenne en 2017, en baisse par rapport aux années précédentes.

Analyse des dossiers réglementaires – préparation des avis

Depuis l'approbation du SAGE, la CLE est sollicitée pour avis sur les dossiers réglementaires (Loi sur l'Eau) des projets du territoire. Les parties « inondation » et « zones humides » sont soit analysées par les chargés de mission de ces thématiques, soit directement par l'animateur du SAGE selon la disponibilité de l'équipe et le niveau de technicité du dossier. L'animateur du SAGE coordonne l'ensemble et rédige les notes de synthèse et proposition d'avis transmises après validation du Directeur du SMIDDEST aux membres de la CLE ou du Bureau avant les réunions. En 2017, 10 dossiers ont fait l'objet de demandes d'avis.

Sur les 10 dossiers reçus :

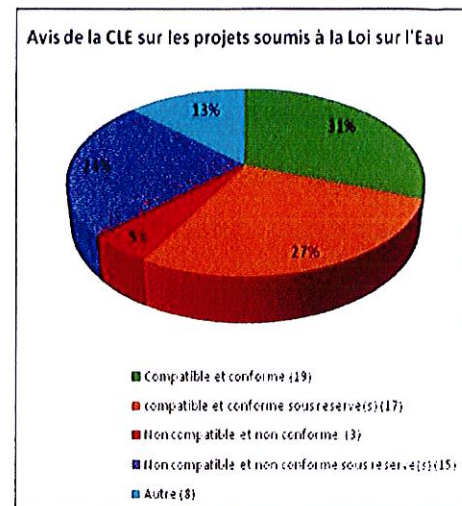
- 3 ont été considérés compatibles et conformes au SAGE,
- 3 ont été considérés compatibles et conformes au SAGE, avec recommandations,
- 3 ont été considérés non compatibles et non conformes, avec recommandations,

1 n'a pas pu faire l'objet d'analyse et d'avis dans le délai de la procédure (15 jours pour des demandes temporaires de prélèvements).

Depuis l'approbation du SAGE, la CLE a reçu 62 dossiers pour avis sur des projets soumis à la Loi sur l'Eau (cf. figure ci-contre).

Plus de 50% des projets impactent des zones humides et les dossiers de demande d'autorisation sont souvent incomplets voire défailants concernant la mise en œuvre de la démarche Eviter-Réduire-Compenser et la réalisation des inventaires (critère sol notamment).

La CLE a donc proposé des préconisations spécifiques aux porteurs de projets et aux bureaux d'études en 2017. Ces outils ont été largement diffusés et présentés aux acteurs concernés (cf. partie zones humides).



Plan de gestion des sédiments de dragage de l'estuaire de la Gironde

Le SMIDDEST (pour la CLE) et ses partenaires (GPMB, Agence de l'eau, Région Nouvelle-Aquitaine, Départements de la Gironde et de la Charente-Maritime) ont travaillé près de trois ans (2015-2017) en partenariat sur ce projet pour lequel le bureau de la CLE a constitué le comité de pilotage. La démarche, initiée par le SAGE, est en ce sens novatrice et unique en France. Les enjeux sont considérables pour l'estuaire. Il s'agit de veiller à concilier préservation de l'écosystème estuarien et activités de dragage. Pour y parvenir, le SMIDDEST et l'ensemble des partenaires ont souhaité associer un maximum d'acteurs et d'experts de l'estuaire.

Les nombreux échanges entre le bureau d'études, les maîtres d'ouvrages, les experts scientifiques, et les membres de la CLE ont permis de dresser un diagnostic précis, partagé et détaillé au regard des connaissances disponibles, puis de proposer des actions et scénarios de gestion les plus exhaustifs possibles au regard des enjeux mis en évidence. Au terme des études réalisées, un équilibre a pu être proposé conciliant les enjeux environnementaux, techniques et économiques.

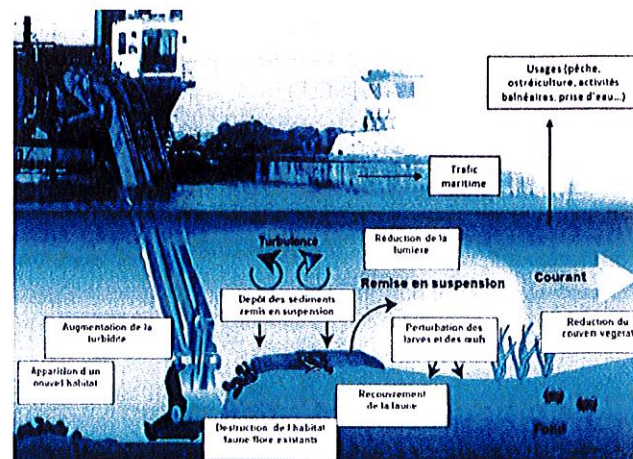


schéma des effets potentiels des dragages, source : Artélia

Le 9 mars 2017, le bureau de la CLE a validé l'étape 3 du PGS relative à l'étude de différents scénarios de gestion des sédiments de dragage. Le Bureau de la CLE a choisi de retenir le scénario intégrant l'ensemble des actions d'optimisation des pratiques, que ce soit sur le plan technique ou sur le plan environnemental.

Certaines actions pourront être directement opérationnelles (mise en place d'une fenêtre biologique, clapages en fonction du positionnement du bouchon vaseux...). D'autres actions, plus complexes comme le renforcement de berges ou la création d'îles (recréation d'habitats intertidaux) ou la valorisation des sables, nécessiteront la conduite d'études de faisabilité avant d'envisager leur caractère plus opérationnel.



Le PGS, validé par le bureau de la CLE le 11 septembre 2017 est un document cadre qui s'inscrit dans la durée et qui doit également répondre aux attentes en termes d'innovation à moyen et long termes. De nombreuses actions du scénario retenu s'inscrivent dans cette logique. A ce titre un comité de suivi sera mis en place en 2018, sous l'égide du SMIDDEST.

Fin 2017, le GPMB a déposé sa demande d'autorisation pour le dragage d'entretien du chenal de navigation et des accès portuaires (9 millions de m³ de sédiments dragués et clapés dans l'estuaire chaque année) en intégrant les éléments du PGS. Le Bureau de la CLE a émis un avis de compatibilité et de conformité de ces travaux au SAGE Estuaire, assorti de 4 recommandations d'inscription de prescriptions auprès de la police de l'Eau.

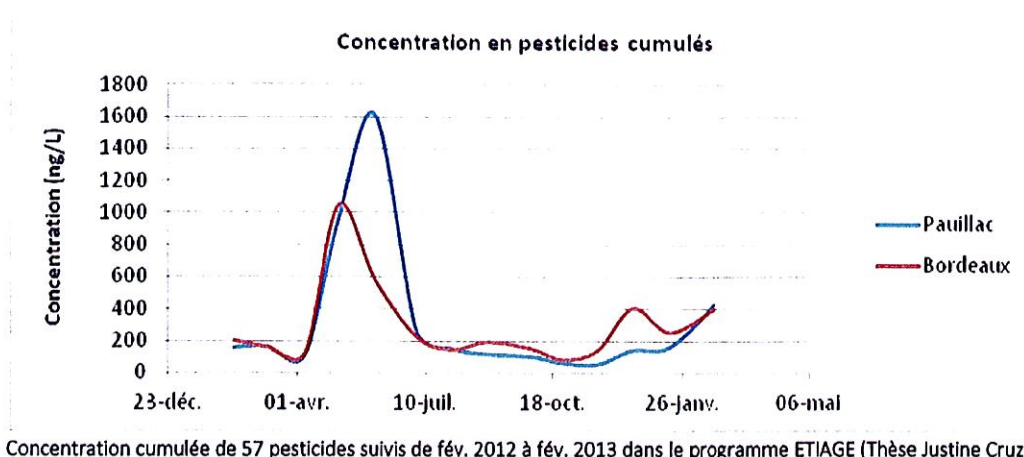
Le PGS et ses fiches actions associées sont téléchargeables sur le site internet du SMIDDEST, rapport : <http://www.smiddest.fr/media/11162.pdf>; fiches : <http://www.smiddest.fr/media/11172.pdf>.

Coût total de l'opération : 295 k€ TTC dont 56 k€ TTC d'analyses Opération financée par : AEAG (50%), GPMB (25%), CD33 (6,25%), CD17 (6,25%), Région Nouvelle-Aquitaine (6,25%), SMIDDEST (6,25%)

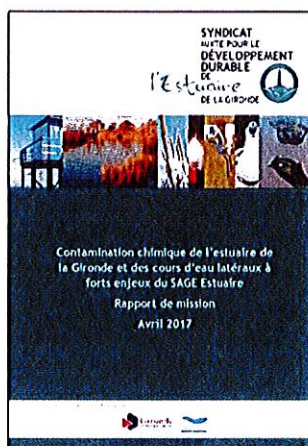
Synthèse des connaissances sur les contaminants chimiques – Estuaire et bassins versants latéraux

De novembre 2016 à avril 2017, le SMIDDEST, pour le compte de la CLE, a synthétisé les connaissances disponibles concernant la contamination chimique de l'estuaire de la Gironde et de huit de ses cours d'eau latéraux (identifiés dans le SAGE pour leurs enjeux forts d'un point de vue écologique). Ce projet, pour lequel un chargé de mission (Monsieur Jérémie PAROT) a été recruté pendant 6 mois, a bénéficié d'une participation financière de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et du Conseil Départemental de la Gironde. Il a été suivi par le groupe d'experts « Pollutions Chimiques » du SAGE qui s'est réuni à deux reprises pendant la mission. Il a été restitué lors d'une réunion spéciale de la CLE, fin mars 2017. Les discussions tenues lors de ces réunions ont permis de faire connaître le travail et de l'enrichir.

L'analyse des travaux de la recherche universitaire bordelaise notamment le projet ETIAGE, de l'IFREMER, des suivis mis en œuvre par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et les conseils départementaux de la Charente-Maritime et de la Gironde, a permis de définir trois grandes classes prioritaires de molécules sur le territoire : les éléments traces métalliques, les pesticides et les pharmaceutiques, auxquels viennent s'ajouter quelques familles de composés émergents. La synthèse effectuée a permis d'établir les listes (évolutives) de substances prioritaires demandées dans le SAGE Estuaire. Une analyse de la pertinence des suivis effectués et des besoins de connaissance nouvelle/ d'optimisation / de coordination / de valorisation a également été effectuée.



Concernant les suites à donner, le travail effectué a montré d'une part qu'il existe divers besoins d'animation et de coordination sur les bassins versants et, d'autre part, que les connaissances relatives à l'estuaire *sensus stricto* restent disparates et incomplètes.



Au niveau des cours d'eau latéraux, il s'agirait de mieux organiser le réseau d'acteurs via la création et l'animation d'un groupe de travail spécifique comprenant des représentants des structures suivantes (liste non exhaustive) : CD17, CD33, FDAAPPMA 17 et 33, AEAG, SIBV, EPCI, collectivités locales... Les objectifs sont de tendre à homogénéiser les fréquences et les périodes de suivis, les listes de molécules, de créer une base de données et d'optimiser l'interprétation des résultats en appui à la gestion. La localisation des points actuels de prélèvements pourrait également être discutée au cas par cas.

En ce qui concerne l'estuaire de la Gironde, il est nécessaire de pallier au manque de connaissances notamment en matière de polluants organiques à la fois sur la masse d'eau et les matières en suspension mais aussi en plusieurs endroits et périodes de l'année.

Ainsi, au second semestre 2017 la cellule d'animation a élaboré le projet **CONTROL Estuaire** (CONcenTRations en pOLLuants dans l'estuaire de la Gironde et ses cours d'eaux latéraux) en lien avec l'Université et les partenaires techniques et financiers pour répondre aux besoins affichés pour l'estuaire et ses cours d'eaux latéraux à forts enjeux. Le lancement de ce projet a été validé par la CLE et le comité syndical du SMIDDEST début 2018.

Le rapport complet de synthèse 2017 des connaissances sur les contaminants chimiques est disponible au lien suivant : <http://www.smiddest.fr/media/10622.pdf>.

Coût total de l'opération – mission temporaire « pollutions chimiques » 2017: 20 k€ TTC

Opération financée par : AEAG (50%), Conseil Départemental de la Gironde (10%), SMIDDEST (40%)



DÉVELOPPEMENT D'UN OUTIL SIG EN LIGNE POUR LA GESTION DE L'EAU SUR L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE ET SES BASSINS VERSANTS ASSOCIÉS

Lancement du projet SIGESTUAIRE

La disposition OA 2 (Organisation des Acteurs) du SAGE prévoit la centralisation et la valorisation des données relatives aux différents enjeux du SAGE. Bien que producteurs de données depuis de nombreuses années, le SMIDDEST ne disposait pas de véritables compétences en interne en gestion et administration de données. Les données produites ne sont pas valorisées ni structurées de manière professionnelle. D'autres données sont également produites par de nombreux acteurs de l'eau. L'ensemble n'est pas centralisé ce qui conduit à des pertes d'informations et ne permet pas les croisements nécessaires à la vision globale permettant la mise en œuvre d'une gestion coordonnée du territoire. Après une première approche en 2015, avec la mise en place d'une interface cartographique en ligne sous LIZMAP, le SMIDDEST a souhaité initier le développement d'un outil plus puissant. Un stage de Licence Professionnelle a été réalisé en 2016 avec l'appui technique du Forum des Marais Atlantique. Suite au travail du stagiaire, une réflexion a été menée en interne concernant la poursuite du projet. En 2017, le projet SIGESTUAIRE consistant à recruter un(e) Chargé(e) de mission SIG et BDD a été élaboré et validé par le Bureau de la CLE et par le Comité syndical. Le projet a démarré en août 2017 pour 2 ans.

Coût total de l'opération : 87 k€ TTC

Opération financée par : AEAG (50%), 30% (FEDER) ; 20% SMIDDEST

Conclusion

Le premier semestre 2017 a notamment permis de finaliser le plan de gestion des sédiments de dragage et la synthèse des connaissances sur la contamination chimique de l'estuaire et ses bassins versants latéraux. La base de données des indicateurs des changements globaux a également pu être actualisée et valorisée.

Au cours du second semestre 2017, la cellule d'animation a travaillé à l'élaboration d'un projet ambitieux de deux et demi qui doit permettre de répondre aux besoins affichés concernant les contaminants chimiques au terme de la synthèse des connaissances des données existantes. Le second semestre 2017 a également permis d'organiser la consultation et de lancer la synthèse pédagogique des connaissances et des enjeux relatifs au bouchon vaseux. Enfin, le projet SIGESTUAIRE a démarré début août offrant de nouvelles perspectives en termes de collecte, d'analyse et d'accessibilité des données sur l'eau.

Comme chaque année, le tableau de bord du SAGE a été mis à jour, ce qui a permis de préparer le programme d'actions de l'année 2018 qui s'inscrit dans la continuité des travaux menés pour la mise en œuvre du SAGE, notamment avec le projet CONTROL Estuaire.

L'analyse technique des dossiers réglementaires et la préparation de proposition d'avis sur ces dossiers constitue également toujours une activité significative de la cellule d'animation du SAGE. Au total, 10 dossiers Loi sur l'Eau ont été analysés en 2017. Trois avis de non compatibilité ou de non conformité ont été émis.

En 2017, l'animation et les actions du SAGE Estuaire ont bénéficié du soutien financier:

- de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne,
- de collectivités membres du SMIDDEST (Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, Conseil Départemental de la Gironde, Conseil départemental de la Charente-Maritime),
- du GPMB.

GESTION DE L'EAU – ZONES HUMIDES

Depuis septembre 2013, dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE, le SMIDDEST a créé une mission d'animation spécifique autour de l'enjeu "zones humides et bassins versants". En 2017, les missions élaborées en concertation avec l'ensemble des partenaires du SMIDDEST ont consisté en plusieurs opérations.

Animation de la commission ZH

En 2017, l'animation de la Commission zones humides s'est traduite par :

- ✓ l'organisation de deux réunions du groupe de suivi le 22 mai et le 21 décembre ;
- ✓ la mise en place du groupe de travail spécifique relatif à l'organisation des Matinées d'échanges ;
- ✓ la mise en place du groupe de travail relatif à l'organisation du 1^{er} Forum estuarien de lancement des JMZH.

Le nombre annuel de réunions se maintient. Le groupe technique a évolué en différents groupes de travail spécifiques. Ces groupes sont mis en place en fonction des projets en cours. Le travail concernant l'élaboration d'une stratégie de restauration des estrans a été suspendu en 2017. La dynamique du réseau de partenaires peut se mesurer par la participation aux réunions qui se maintient à un niveau correct. Ces réunions font l'objet d'échanges constructifs qui permettent de faire avancer de façon pertinente les différents dossiers conformément aux attentes de la CLE. L'ensemble des documents relatif à réunions est disponible sur l'extranet de la Commission zones humides du SAGE.

Le Groupe de Suivi a été constitué pour répondre à la disposition OA 9 du SAGE : "Afin de faciliter le suivi de la mise en œuvre des dispositions sur les zones humides, la CLE s'appuie sur un groupe de suivi spécifique animé par le SMIDDEST, composé des services de l'Etat, des collectivités, du SMIDDEST, de représentants des usagers et des élus désignés par la CLE." Ce groupe a un rôle de suivi et de validation des études et inventaires en cours, des projets menés et des outils méthodologiques produits.

Le groupe technique Zones humides a été remplacé par la mise en place de deux groupes de travail thématiques. **Le Groupe de « Matinée d'échanges »** a permis de préparer, en partenariat avec les grandes collectivités membres du SMIDDEST, le programme de la Matinée d'échanges à destination en premier lieu des bureaux d'études et des aménageurs, et des deux réunions en DDTM associées. Cette séquence de médiation territoriale avait pour objectif en premier lieu de présenter les préconisations de la CLE concernant la séquence E-R-C et l'évaluation du critère sol dans les inventaires de zones humides. D'autre part, elle visait à apporter du contenu scientifique et technique aux participants : aspects réglementaires liés à la définition des zones humides ; méthode nationale d'évaluation des fonctions ; méthodologie concernant l'étude des sols de zones humides du SAGE

La mise en place du **Groupe de travail « JMZH »** fait suite à la réunion du groupe de suivi du 22 mai 2017 lors de laquelle les associations EcoActeurs en Médoc et BioSphère Environnement avait été invitées à présenter le bilan des animations JMZH qu'elles coordonnent sur leur territoire respectif. Le groupe de suivi avait souhaité l'organisation d'un événement commun et fédérateur à l'échelle de l'estuaire. Le groupe de travail JMZH a permis d'élaborer cet événement en associant l'ensemble des acteurs du territoire impliqués dans les JMZH, soit une quarantaine de structures.



Inventaire des Zones humides de têtes de bassin versant

Les têtes de bassin versant constituent un compartiment fondamental du continuum hydrologique amont-aval. Leurs fonctionnalités et leur importante couverture spatiale à l'échelle des grands bassins versants contribuent fortement à la qualité des milieux aquatiques et rivulaires ainsi qu'aux équilibres écologiques et biophysicochimiques. Le SMIDDEST a lancé fin 2015, pour le compte de la CLE et conformément la disposition Zh10 du SAGE, une étude portant sur l'inventaire des zones humides au sein des têtes de bassin versant avec une application sur le bassin versant d'Artigue-Maqueline. L'étude, réalisée par le groupement de bureaux d'études GEREASOLENVI - INSELBERG a démarré en janvier 2016. Au vu des résultats de la phase 2 de l'étude livrée en 2016, et du budget disponible pour la phase 3, une adaptation de cette dernière phase a été nécessaire (GS7 - 14/04/16 / Bureau CLE - 09/05/16). L'enveloppe des zones humides du SAGE (prélocalisation au 1/25 000^{ème}) a été complétée sur l'amont des BV qui n'avait pas été couvert par l'étude de 2010 (contexte forestier). Le terrain de la phase 3 s'est déroulé au second semestre 2016 et en 2017. Les livrables de la phase 3 ont été livrés fin 2017 et les résultats de cette étude ont été présentés en groupe de suivi (GS9 - 21/12/17).

Préconisations de la CLE et les outils de communication Zones Humides

L'analyse des dossiers Loi sur l'Eau impactant les zones humides et instruits par la cellule d'animation du SAGE a mis en évidence différentes problématiques récurrentes. Les inventaires de zones humides sont rarement entièrement satisfaisants. Par exemple, l'évaluation du critère pédologique pour inventorier les milieux humides est mise en œuvre de manière très aléatoire selon les dossiers étudiés. Par ailleurs, la séquence Éviter-Réduire-Compenser est rarement mise en œuvre de manière correcte. Il est donc parfois délicat pour la CLE de se positionner au sujet de la compatibilité des projets avec les dispositions zones humides du SAGE. Il est apparu nécessaire de disposer de règles plus claires à fournir aux pétitionnaires le plus en amont possible de l'élaboration des dossiers, afin de favoriser une meilleure prise en compte de l'enjeu zones humides. Durant l'année universitaire 2015-2016, cinq élèves ingénieurs de Bordeaux Sciences Agro ont été mobilisés afin d'apporter des éléments de réponse aux problématiques suivantes : (i) cadrage méthodologique, adapté au territoire du SAGE, pour l'évaluation du critère pédologique dans le cadre des inventaires de zones humides ; (ii) réflexion sur la mise en œuvre de la séquence Éviter-Réduire-Compenser sur le territoire du SAGE. Un rapport de synthèse global ainsi qu'un guide méthodologique pour l'évaluation du critère "sol" ont été produits par les étudiants.

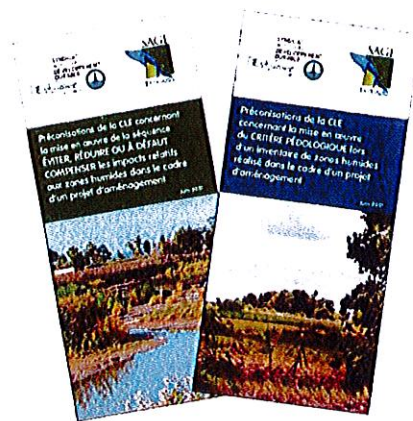
// Plaquettes de préconisations "CRITÈRE PÉDOLOGIQUE" & "ERC"

Sur la base de ce travail, deux notes de préconisations à l'attention des porteurs de projet et des bureaux d'études, ont été élaborées en interne concernant :

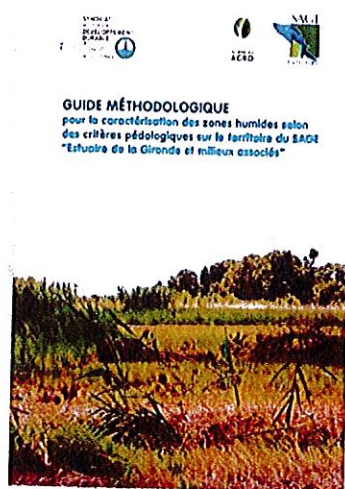
- ✓ Préconisations de la CLE concernant l'évaluation du critère pédologique pour les inventaires de zones dans le cadre de projets d'aménagement ;
- ✓ Préconisations de la CLE concernant la mise en œuvre de la séquence E-R-C.

Elles reposent sur la réglementation en vigueur et notamment sur les critères de définition des zones humides de l'arrêté du 24 juin 2008, modifié par l'arrêté du 1^{er} octobre 2009 et repris dans la circulaire d'application du 18 janvier 2010 et la Loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages. Elles ont été amendées et validées par l'ensemble des partenaires : sollicitation du Groupe de suivi zones humides, de la CLE, des services de l'Etat. Les versions finales de ces documents ont été validées par le bureau de la CLE le 17 février.

Afin de diffuser ces éléments dans un format lisible et facilement identifiable, des plaquettes de communication au format A4 (3 volets, recto-verso) ont été éditées en juin 2017. Ces outils ont été imprimés à 500 exemplaires. La quasi-totalité des exemplaires a été diffusée par courrier (collectivités, partenaires techniques et institutionnels) et lors d'événements de sensibilisation. La version numérique de ces éléments est disponible en téléchargement sur le site internet du SMIDDEST et a été largement diffusée et relayée par différents partenaires (AEAG, FMA, AFEPTB, ARB-NA, ...).



// Guide méthodologique "CRITÈRE PÉDOLOGIQUE"



Ce guide est issu d'un travail de bibliographie, de retours d'expériences sur le terrain, d'analyses cartographiques et d'échanges avec les experts sur le sujet. Il s'articule autour de deux grands axes : les sols de zones humides du territoire du SAGE ainsi que la démarche à suivre pour caractériser ces sols et ainsi délimiter les zones humides présentes sur ce territoire. Ce guide de "bonnes pratiques", vise à homogénéiser les méthodologies déployées pour la délimitation et la caractérisation des zones humides basées sur des critères pédologiques. Il s'adresse aux bureaux d'études qui réalisent des inventaires de zones humides, aux services instructeurs des dossiers réglementaires, mais aussi à tout autre personne qui souhaiterait détenir quelques notions méthodologiques et de pédologie relatives aux zones humides. Il est également téléchargeable en ligne. Les données SIG concernant les sols du SAGE sont disponibles sur l'interface cartographique du SMIDDEST.

// Plaquette "INVENTAIRE"

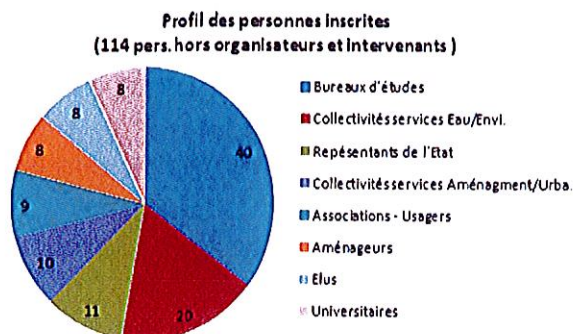
Afin de poursuivre la sensibilisation des élus locaux concernant la prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme et notamment l'intérêt de réaliser une étude "zones humides" lors de l'élaboration ou la révision des PLU(i), la CLE a souhaité réaliser une plaquette de communication émanant du guide de 2015 (format A5, 3 volets, recto-verso).

Actions de communication

// Séquence de médiation territoriale : matinée d'échanges et réunions en DDTM

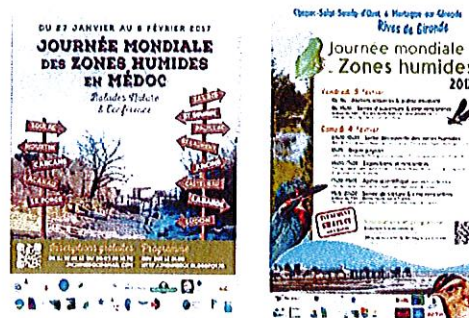
Les matinées d'échanges sont destinées à diffuser l'information concernant le SAGE et les évolutions réglementaires liées à la gestion de l'eau. En 2017, une Matinée dédiée aux zones humides et aux préconisations du SAGE à destination des bureaux d'études et des aménageurs s'est déroulée le 30 novembre 2017 à Artigues-près-Bordeaux. Les plaquettes de préconisations et le guide édités en juin 2017 ont été présentés, ainsi que la Méthode Nationale d'Evaluation des Fonctions des Zones Humides (MNEFZH). De plus, les actualités relatives à la législation associée aux zones humides ont également été abordées. L'évènement a réuni une centaine de participants dont plus de 50% de profils ciblés (bureaux d'études, aménageurs, services aménagement ou urbanisme des collectivités). Par ailleurs, cette matinée a permis d'identifier 27 professionnels souhaitant se former à la méthode Nationale d'Évaluation des Fonctions des Zones Humides. Le SAGE va donc poursuivre ses échanges avec l'AFB afin qu'une offre de formation soit proposée en 2018 par le CEREMA et le FMA.

En parallèle de cette matinée, deux réunions d'information similaires ont été réalisées dans les DDTM : le 30 novembre après-midi à Bordeaux (11 participants) et le 1^{er} décembre au matin à La Rochelle (16 participants) afin d'échanger plus spécifiquement avec les services de l'Etat.



// Préparation du forum estuarien de lancement des JMZH

La disposition ZH 2 du SAGE vise à sensibiliser et informer les acteurs locaux et le grand public sur les fonctions et les valeurs patrimoniales des zones humides. Le SAGE participe depuis 2016 aux animations relatives aux JMZH coordonnées sur le territoire, par l'association BioSphère Environnement en Charente-Maritime et par l'association Écoacteurs dans le Médoc. En 2017, le SAGE a notamment contribué à élaborer le programme des interventions de la soirée de conférence de clôture des JMZH dans le Médoc. Lors de la réunion du Groupe de suivi du 22 mai, les associations Ecoacteurs et BioSphère Environnement ont réalisé un bilan des JMZH 2017. Les participants se sont alors accordés sur l'intérêt de proposer pour 2018 un évènement commun à l'échelle de l'estuaire. Une réunion de concertation avec l'ensemble des acteurs impliqués dans les JMZH sur le territoire du SAGE (une quarantaine de structures) s'est tenue le 5 septembre. L'ensemble des acteurs présents a souhaité l'organisation d'un évènement fédérateur de lancement des JMZH sur le territoire permettant de sensibiliser un large public et de valoriser le programme d'animations proposé. Biosphère Environnement, Ecoacteurs en Médoc et le SMIDDEST se sont ensuite réunis pour élaborer le programme prévisionnel de l'évènement. Il a été décidé de réaliser cet évènement le vendredi 26 janvier 2018 à Blaye, avec en première partie une croisière commentée permettant également d'assurer la traversée de l'estuaire aux médocains, suivie d'une session de conférences-spectacle et d'un buffet bio et local avec expositions et diffusion d'outils de communication.



Conclusion et programme prévisionnel 2018

L'année 2017 est marquée par l'édition de nouveaux outils de communication (3 plaquettes et un guide méthodologique). Ces outils ont notamment été présentés lors de la Matinée d'échanges du SAGE et des réunions en DDTM. La séquence de médiation territoriale a donc visé cette année un nouveau public : les bureaux d'études et les aménageurs. Les participants ont indiqué leur satisfaction témoignant d'un besoin d'information sur ces sujets. Une communication spécifique vis à vis de ces publics sera envisagée.

Le partenariat initié avec l'AFB début 2017 et renforcé lors de la séquence de médiation territoriale va se poursuivre en 2018. Le SAGE est en effet un des trois sites pilotes retenus pour tester la version 2 de la Méthode Nationale d'Évaluation des Fonctions des Zones Humides (incluant les zones humides littorales). De plus, sous l'impulsion du SAGE, une offre de formation à la MNEFZH devrait être proposée dans le sud-ouest en 2018 par le Cerema et le FMA, à Bordeaux et Rochefort.

La continuité dans l'animation spécifique de l'enjeu "zones humides" du SAGE a permis en 2017 de maintenir la mobilisation d'un grand nombre d'acteurs autour du sujet de la préservation des zones humides du territoire. Le taux de participation aux différentes réunions témoigne d'une bonne dynamique de travail favorisant la concertation, la sensibilisation des acteurs et donc la mise en œuvre des dispositions du SAGE.

Les réunions régulières du groupe de suivi et des groupes de travail spécifiques seront reconduites en 2018, afin de maintenir une dynamique positive et de faire émerger des actions pertinentes issues d'une vision partagée de la préservation des zones humides.

En 2017, l'animation et la mise en œuvre du volet "zones humides" du SAGE a bénéficié du soutien financier :

- de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne
- du Département de la Gironde
- de la Région Nouvelle Aquitaine

GESTION ET PRÉVENTION DES INONDATIONS

Le PAPI de l'estuaire de la Gironde, dont la convention cadre a été signée en juillet 2016, est un programme de grande ampleur réalisé par différents maîtres d'ouvrage. Le SMIDDEST assure l'animation générale du programme mais chaque maître d'ouvrage, dont le SMIDDEST, reste responsable de l'engagement et du suivi de ses propres actions.

Animation du PAPI

Le SMIDDEST assure le suivi et l'animation du programme. Dans ce cadre, plusieurs réunions ont été organisées :

- Comité technique du PAPI : le 21 février et le 17 mai 2017
- Comité de pilotage du PAPI : le 22 mars 2017

Sensibilisation aux risques et communication

Il a été décidé début 2017 de créer un Comité de Pilotage Communication spécifique au suivi de toutes les actions liées à la communication du PAPI au sens large et qui a notamment pour objectif de coordonner les actions de communication menées par les trois maîtres d'ouvrages que sont le SMIDDEST, Bordeaux Métropole et le Conseil départemental de la Gironde. Une première réunion s'est tenue le 16 Janvier 2017. Plusieurs actions ont été validées et elles ont été entérinées lors du Comité de Pilotage du 22 mars.

En particulier, il a été décidé de créer une newsletter du PAPI sous forme de lettre d'informations à destination des élus et partenaires au sens large : membres du Comité de pilotage et du comité technique du PAPI, communes du territoire (maire et services techniques), gestionnaires d'ouvrages ainsi qu'à diverses associations (riverains, protection de l'environnement, etc.). Le design de cette newsletter a été réalisé en juin 2017, puis la liste de diffusion et les 4 articles de la première newsletter ont été compilés pendant l'été 2017. La newsletter a finalement été envoyée début 2018 à près de 350 destinataires.

Aide aux communes pour l'élaboration et l'harmonisation des PCS et des DICRIM

L'action 3.1 du PAPI « Aide à l'élaboration et à l'harmonisation des Plans communaux de Sauvegarde » a débuté en décembre 2016. L'objectif de cette opération était d'apporter une assistance aux 64 communes de l'estuaire de la Gironde (toutes les communes du PAPI sauf celles de la Métropole bordelaise) pour élaborer ou mettre à jour leurs PCS. Cette action a été couplée à l'action d'aide aux communes sur la réalisation de leur DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs), action 1.3 du PAPI. Suite à une consultation, le bureau d'études IMSRN a été retenu pour un montant de 58 533 € TTC. Un dossier de financement FEDER a été élaboré et une subvention de 25 000 € a été obtenue.

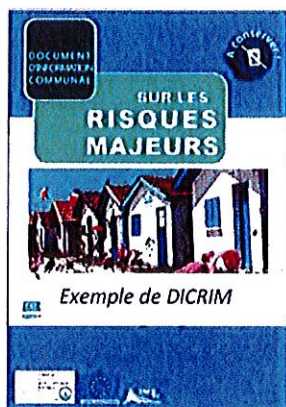
La première phase a débuté en décembre 2016 par la tenue de 2 réunions de lancement, une pour chaque rive de l'estuaire, où toutes les communes concernées ont été conviées. Suite à ces réunions, le bureau d'études a débuté sa phase d'analyse des données sur le risque inondation ainsi que l'analyse des PCS : 55 PCS ont au final été transmis sur 58 communes ayant un PCS approuvé (3 communes n'ont pas souhaité participer)

et 6 communes n'avaient pas de PCS approuvé. La restitution des analyses a eu lieu le 4 Avril 2017 lors d'un comité de pilotage.

Par la suite, des groupes de 1 à 4 communes, homogènes en termes de qualité de leur PCS et proches géographiquement, ont été constitués et un atelier a été organisé par groupe. L'objectif de ces ateliers a été de présenter à chaque commune le diagnostic de son PCS ainsi que des outils permettant de l'améliorer. Un de ces outils est une carte de chaque commune représentant l'aléa inondation à l'échelle de la commune ainsi que les enjeux. L'atelier était donc l'occasion d'échanger avec les communes afin de mieux identifier les enjeux de leur territoire et d'améliorer cet élément cartographique de façon à ce qu'il puisse être utilisé par les communes lors de la gestion d'un événement. Les 22 ateliers se sont déroulés de fin avril à début juillet et 55 communes ont participé, sur les 61 communes conviées.



Atelier du 29 Juin 2017 à Saint-Julien-de-Beycheville, avec les communes de Saint-Yzens-de-Médoc et Saint-Vivien-de-Médoc



Le bureau d'études et le SMIDDEST ont également travaillé à élaborer un DICRIM « type » adaptable à chaque commune selon son territoire : risques inscrits dans le DDRM, risques pour lesquels la commune souhaite informer ses habitants, numéros d'urgence...

L'action s'est achevée par un comité de pilotage le 3 octobre 2017. Lors de cette réunion, il a été souligné le caractère innovant de l'opération par son ampleur (64 communes au sein d'une même étude) qui permet également de renforcer le sentiment d'appartenance à un même bassin de risque. Le rapport final est en ligne sur le site du SMIDDEST.

Améliorer le Référentiel Inondation Gironde

Le RIG est un outil d'aide à la décision vis-à-vis des orientations globales et locales d'aménagement, fondé sur une connaissance précise des caractéristiques morphologiques du territoire et une modélisation hydraulique des principaux phénomènes dynamiques de crue influençant directement les inondations. La base de données créée en 2009 doit être mise à jour pour que l'outil reste performant. L'objectif de l'action 1.8 du PAPI est d'une part de pérenniser et mettre à jour la base de données du RIG et ensuite d'améliorer le modèle du RIG pour le rendre le plus fidèle à la réalité possible. En 2017, le SMIDDEST a confié au CEREMA Sud-Ouest pour un montant de 17 635 € TTC la première partie de l'action consistant en la mise à jour de la base de données. Dans un premier temps, la réflexion a porté sur l'outil de gestion de la base de données. En effet, lors de la création du RIG, la base de données avait été rendue accessible via un logiciel commercial qui est devenu depuis inadapté à l'usage qui en est fait. Il a donc été décidé de migrer la base de données sur un logiciel libre mieux adapté. Le CEREMA a ensuite alimenté cette base de données avec toutes les données du SMIDDEST

(cordons de digues, ouvrages hydrauliques, enjeux en zone inondable). En particulier, une mission topographique sur l'ensemble des digues du Sud Médoc a été confiée en juin 2017 à un géomètre pour un coût de 5 400 € TTC. Cette première phase a pris fin en septembre 2017. Ensuite le CEREMA a engagé un travail d'analyse sur l'ensemble des données afin d'identifier des secteurs nécessitant une collecte complémentaire de données. L'action doit se terminer début 2018.

Protections des ports de Cubzac-les-Ponts et Saint-Seurin-de-Cadourne

Les protections des ports de Cubzac-les-ponts et de Saint-Seurin-de-Cadourne sont inscrites dans le PAPI via la création d'un ouvrage de protection pour chaque port. Les 2 communes, ne possédant pas les compétences techniques nécessaires au lancement et au suivi d'un tel projet, ont en 2017 sollicité l'aide du SMIDDEST pour le suivi technique de cette action. Une convention de partenariat a tout d'abord été élaborée puis signée entre le SMIDDEST et chaque commune, permettant notamment de cadrer les missions du SMIDDEST. Il a notamment été entériné le fait que le SMIDDEST prendrait à sa charge la rédaction des cahiers des charges des études réglementaires nécessaires préalablement au démarrage des travaux. Sur ce point, des réunions techniques se sont tenues avec les services de l'Etat afin de définir clairement les obligations réglementaires auxquelles les projets étaient soumis. Suite à ces réunions le cahier des charges du projet de Cubzac a été rédigé. La question de la maîtrise d'ouvrage par les communes reste encore posée à ce jour du fait de la compétence GEMAPI dévolue aux EPCI au 1^{er} janvier 2018.

SLGRI du TRI littoral charentais maritime

Le TRI du littoral charentais-maritime, défini en 2015, comprend 43 communes du littoral depuis l'agglomération rochelaise au nord du département jusqu'à l'agglomération royannaise au sud. Sur l'estuaire, ce sont 6 communes qui ont été incluses dans le zonage (Les Mathes, Vaux/Mer, Saint-Palais/Mer, Royan, Saint-Georges de Didonne, Meschers). La stratégie, qui est un document écrit, doit comporter un diagnostic, des préconisations à décliner le cas échéant en programmes d'actions pouvant être financés dans les PAPI. Elle doit être validée par la Commission de Bassin avant d'être transmise au niveau central pour être entérinée.

Fin 2016, l'Etat a sollicité les collectivités locales pour établir la stratégie. Après diverses discussions, il a été décidé de l'élaborer sous la maîtrise d'ouvrage conjointe (groupement de commandes) du SMIDDEST, du Syndicat Mixte d'Accompagnement du SAGE Seudre (SMASS) et de l'Institution Charente, dans la mesure où ces trois structures recouvrent tout le littoral concerné. L'institution Charente recouvrant le plus de communes, cette structure a assuré la coordination du groupement de commande. Le groupement de commandes a été monté en janvier 2017, une consultation a été lancée en mars. A l'issue de la procédure, c'est le CEREMA Sud-ouest qui a été retenu pour réaliser cette opération pour un coût total de 71 832 € TTC financés à 50 % par l'Etat (coût pour l'estuaire de 12 212 € dont 6 106 € pour le SMIDDEST).

La première phase de la SLGRI a consisté en l'élaboration du diagnostic du TRI réalisé par sous-bassins de risques. Le CEREMA a ensuite organisé, en association avec chaque maître d'ouvrage, des ateliers de concertation par bassin de risque afin de faire ressortir des objectifs opérationnels ainsi que des dispositions concrètes qui pourraient intégrer la SLGRI.

Suite à la tenue des ateliers sur tous les bassins de risque, le CEREMA a proposé un diagnostic finalisé sur le territoire ainsi qu'une liste d'objectifs opérationnels et des dispositions concrètes associées. L'ensemble a été entériné lors du comité de pilotage du 18 octobre avant d'être transmis à la CIB qui l'a validé en novembre 2018.



Extraction de données du RIG

Les données issues du RIG doivent être systématiquement utilisées dans toutes les études réglementaires d'aménagement en lit majeur de l'estuaire. Dans ce cadre, le SMIDDEST assure gratuitement l'extraction et la fourniture des données pour tous les maîtres d'ouvrages. Le SMIDDEST a élaboré une convention de mise à disposition des données aux maîtres d'ouvrages qui effectuent des études hydrauliques sur le territoire. Elle permet de fournir des données d'entrées du modèle (maillage, topographie et condition aux limites) sous certaines conditions (notamment un engagement de remise des données acquises). En 2017, 6 jeux de données ont été fournis au département de la Gironde, afin de travailler sur les diagnostics de vulnérabilité de certains de leurs bâtiments situés en zone inondable, ainsi qu'à des bureaux d'études.

Suivis d'études et échanges techniques

En tant qu'EPTB et propriétaire du RIG, le SMIDDEST est sollicité pour participer à de nombreuses réunions, en dehors de celles déjà organisées pour les actions du PAPI :

- Suivi de l'étude du CD17 sur la définition des systèmes de protections contre les inondations pour la partie estuarienne Charentaise maritime.
- Suivi de l'étude de la CCE concernant les systèmes de protection de la Haute-Gironde
- Suivi d'une étude du SPC concernant les cartographies de vigilance sur l'estuaire
- Participation aux journées de l'AFEPTB

Conclusion

Le PAPI « estuaire de la Gironde », démarré en juillet 2016, a connu diverses avancées en 2017. Le SMIDDEST assure l'animation générale conformément à ses engagements et chaque maître d'ouvrage reste responsable de l'engagement de ses propres actions. En tant que maître d'ouvrage, le SMIDDEST a lancé ou poursuivi plusieurs actions : L'action 1.1 « Communication et sensibilisation » via la newsletter, les actions 1.3 & 3.1 « Aide aux communes pour la mise en œuvre de mesures préventives » (DICRIM) et « Aide à l'élaboration des PCS », l'action 1.8 « Amélioration du RIG ». Le SMIDDEST réalise également le suivi technique des actions 7.10 et 7.11 « Protections des ports de Cubzac-les-ports et de La Maréchale (Saint-Seurin-de-Cadourne) ». De plus, le SMIDDEST continue son travail de coordination des actions à l'échelle de l'estuaire en participant aux diverses réunions de suivi sur l'ensemble du territoire. En 2018, plusieurs actions seront terminées et d'autres engagées.

REEDITION DU LIVRE BLANC DE L'ESTUAIRE

A la demande du Conseil Scientifique de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, le SMIDDEST a engagé en 2015 la réalisation d'un nouveau Livre Blanc de l'estuaire de la Gironde (projet QUEST : QUel est l'état de l'ESTuaire) permettant d'actualiser les connaissances scientifiques sur cet espace majeur de l'Adour-Garonne. Le projet a initialement été prévu pour durer 2 ans. La coordination générale du projet a été assurée conjointement par Benoît SAUTOUR Professeur à l'Université de Bordeaux et Président du Conseil Scientifique de l'Estuaire et Jérôme BARON, Directeur du SMIDDEST.

Grâce au soutien financier de l'AEAG, la 1^{ère} année du projet s'est déroulée à partir de juin 2015 avec le recrutement d'une animatrice par l'Université de Bordeaux. A l'issue de la 1^{ère} année, le travail avait avancé mais pas conformément aux prévisions avec notamment un retard important dans la rédaction de certains chapitres. Par délibération du 14 mars 2016, le SMIDDEST a toutefois souhaité engager une seconde année du projet, pour laquelle l'AEAG a accordé son soutien financier, mais celle-ci n'a pu être conduite comme prévu car l'Université n'a pas pu reconduire l'animatrice ayant effectué la première année. Le projet s'est donc poursuivi de juin 2016 à septembre 2017 sans financement, avec une coordination directe par B. SAUTOUR et J. BARON.

En septembre 2017, un bilan a été fait et il a montré que les chapitres devant constituer l'ouvrage étaient rédigés mais de manière brute, et qu'un travail important restait à conduire pour l'harmonisation des textes et figures, la recherche de l'iconographie, les questions d'édition... Les 2 coordinateurs ont donc demandé à pouvoir disposer sur une période de 4 mois d'une aide spécifique de niveau post-doc. A l'issue du processus de sélection, Madame Charlotte POEYDEBAT, titulaire d'un Doctorat en Ecologie Fonctionnelle de l'Université de Montpellier, a été recrutée pour 4 mois par le SMIDDEST, elle a pris ses fonctions le 15 octobre 2017.

Dès son arrivée, Madame POEYDEBAT a pris connaissance des textes existants, puis elle a travaillé avec chaque coordonateur de chapitre et a aidé à finaliser les rédactions. Elle a au fur et à mesure procédé à une première harmonisation des textes et des figures. Elle a aidé à réduire certaines parties de texte et les listes de références. Elle a organisé plusieurs réunions entre les coordonateurs de chapitre et les coordonateurs du projet, pour avancer sur les parties d'introduction et de conclusion.

Le plan de l'ouvrage s'établit au final comme suit (pour 350 pages environ)

Préface / Avant – Propos / Introduction

Thème 1 – Dynamique hydro-morpho-sédimentaire et qualité des eaux de l'estuaire (coords : Sabine SCHMIDT et Aldo SOTTOLICHIO)

Chapitre 1 - Variabilité physique, évolution géomorphologique, dynamique sédimentaire

Chapitre 2 – Les inondations de l'estuaire : quelle situation après une histoire mouvementée

Chapitre 3 – Estuaire et nappes profondes de Gironde

Chapitre 4 - Qualité des eaux de surface : vers un bouchon vaseux et des désoxygénations plus prononcées dans l'estuaire fluvial

Thème 2 – Contamination et pollution de l'estuaire de la Gironde (coord : Gérard BLANC)

Chapitre 1 – La contamination métallique de l'estuaire de la Gironde

Chapitre 2 – Quel est le risque d'eutrophisation de la Gironde ?

Chapitre 3 – Les contaminants organiques dans les compartiments abiotiques de l'estuaire

Thème 3 – Biodiversité et Fonctionnement Écologique (coord : Guy BACHELET)

Chapitre 1 – Les compartiments biologiques et leurs interrelations

Chapitre 2 – Les effets des pressions anthropiques sur la biodiversité

Chapitre 3 - Les évolutions récentes de la biodiversité

Thème 4 – Les Zones Humides ou le lien terre-eau dans l'estuaire (coord : Laure CARASSOU)

Thème 5 – L'estuaire facteur de production pour des activités marchandes (coord : Patrick POINT)
 Thème 6 – Habiter l'estuaire : pluralité et changements (coord : Baptiste HAUTDIDIER)
 Thème 7 – Gouvernance des enjeux environnementaux de l'estuaire (coord : Christophe BOSCHET)
 Discussion générale & Conclusion

Parallèlement, 2 options pour l'édition de l'ouvrage ont été étudiées : Une édition par un éditeur semi-privé type Presses Universitaires de Bordeaux (PUB) et une édition par le SMIDDEST et l'Agence de l'Eau. La comparaison suivante a pu être établie :

Editeur public / privé (PUB)	Edition interne (SMIDDEST-Agence de l'Eau)
Prestation	
✓ Correction orthographique et typographique ✓ Création couverture ✓ Adaptation de la charte graphique de la collection « A la croisée des Sciences » ✓ Mise en page, retouche illustrations ✓ Impression numérique ➤ 1 500 exemplaires tirés ➤ 250 ex. donnés au SMIDDEST + Agence + 1 ex. donné à chaque contributeur ➤ 20 à 30 ex. distribués à la presse ➤ Autres ex. vendus par les PUB (25 €)	✓ Correction orthographique et typographique ✓ Création couverture ✓ Création de la charte graphique ✓ Mise en page, retouche illustrations ✓ Impression numérique ➤ Ce que l'on veut / à distribuer
Tarif (sur base d'un doc de 300 pages)	
Entre 10 et 12 000 €	De 10 à 21 000 € selon prestataires pour 300 ex
Délai	
9 mois à 1 an	2 à 4 mois
Logos	
✓ Financeurs de l'édition (PUB, SMIDDEST et Agence de l'eau) en 4^{ème} de couverture ✓ Autres financeurs dans les remerciements	Où on veut
Droits	
✓ Résultats recherche : auteurs ✓ Contenu tel que mis en page : PUB ✓ Illustrations non retouchées : auteurs ✓ Illustrations retouchées : PUB	Ce qu'on veut : SMIDDEST- Agence de l'eau ou auteurs
Utilisation contenu	
✓ Possibilité d'utiliser des extraits du livre pour communiquer moyennant une demande auprès des PUB (demande par mail ou téléphone) ✓ Possibilité de réaliser 1 synthèse à partir du livre (re-rédigée et remise en page)	✓ Possibilité pour tout le monde d'utiliser des extraits du livre pour communiquer (moyennant une demande auprès des auteurs) ✓ Possibilité de réaliser une synthèse à partir du livre (re-rédigée et remise en page)
Version pdf	
✓ Payante, disponible sur le site des PUB ✓ Pdf diffusable gratuitement après 2 ans	✓ Diffusable librement dès la parution de l'ouvrage

Conclusion

A la fin de la mission de Madame POEYDEBAT (début février 2018), l'ouvrage était globalement rédigé. Les coordinateurs de chapitre ainsi que l'un des coordinateurs du projet ont, à l'unanimité, décidé de s'engager avec l'éditeur privé Presses Universitaires de Bordeaux. En effet, ils ont estimé que le travail serait mieux valorisable que via une édition interne d'un Etablissement public comme le SMIDDEST. Par ailleurs, selon eux, leurs productions respectives ne peuvent être considérées comme « inféodées » au SMIDDEST, ce qui selon eux pourrait apparaître comme la réalité si l'ouvrage était édité par le SMIDDEST. Enfin, le fait que le temps de parution soit de 1 an (contre 3 mois avec SMIDDEST), que l'ouvrage soit payant (25 €) (contre ouvrage gratuit avec le SMIDDEST) et avec des textes disponibles en ligne 2 ans après la parution papier (contre immédiatement avec le SMIDDEST) n'est pas apparu comme problématique. Les PUB ont fait signer à chaque rédacteur une cession de droit très complète qui ne permet plus la transmission des textes avant parution.

Conclusion générale

Le SMIDDEST a poursuivi en 2017 ses actions de promotion, de développement et de préservation de l'estuaire de la Gironde. Le syndicat est maintenant reconnu par de nombreux acteurs comme pertinent. Les opérations vont se poursuivre à moyen constant en 2018.

APPROCHE ADMINISTRATIVE

Recueil des actes administratifs

// Délibérations 2017 du Comité Syndical

- 2017-01-001: Compte Administratif 2016 - Budget Principal
- 2017-01-002: Compte Administratif 2016 - Budget Annexe Cordouan
- 2017-01-003: Compte Administratif 2016 - Budget Annexe Gestion de l'Eau
- 2017-01-004: Budget principal 2016, budget annexe Gestion de l'Eau 2016 et budget annexe Cordouan 2016 - Arrêt des comptes de Gestion du receveur
- 2017-01-005: Budget principal Affectation du résultat 2016
- 2017-01-006: Budget Annexe Cordouan - Affectation du résultat 2016
- 2017-01-007: Budget Annexe Gestion de l'Eau - Affectation du résultat 2016
- 2017-01-008: Budget Principal DM N°001
- 2017-01-009: Budget Annexe Cordouan DM N°001
- 2017-01-010: Budget Annexe Gestion de l'Eau DM N°001
- 2017-01-011: Développement de la croisière maritime – Attribution d'une subvention de 2 500 € au Grand Port Maritime de Bordeaux au titre de Croisière Bordeaux 2017
- 2017-01-012: Partenariat entre le SMIDDEST et Gironde Tourisme – Autorisation de signature de la convention de programme commun d'actions 2017
- 2017-01-013: Versement de la cotisation 2017 à l'association des Biens Français du Patrimoine Mondial
- 2017-01-014: Autorisation de recrutements d'agents saisonniers pour la saison 2017 à Cordouan
- 2017-01-015: Coédition avec la DRAC Nouvelle Aquitaine d'un numéro hors série de la revue Arcades consacré au phare de Cordouan
- 2017-01-016: Versement de la cotisation 2017 à l'association française des EPTB
- 2017-01-017: Portage de la SLGRI du littoral charentais-maritime avec l'EPTB Charente et le SMASS – demande de subvention auprès de l'Etat
- 2017-01-018: Action 1.8 du PAPI Estuaire - Mise à jour de la base de données du Référentiel Inondation Gironde (RIG) – campagne de relevés topographiques sur les digues et demande de subvention auprès de l'Etat et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne
- 2017-01-019: SAGE Estuaire - Développement d'un programme sur les bonnes pratiques environnementales de la plaisance sur l'estuaire en partenariat avec l'association CURUMA et demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne
- 2017-02-020: Election de la Présidente
- 2017-02-021: Renouvellement du bureau
- 2017-02-022: Délégations données à la Présidente du SMIDDEST
- 2017-02-023: Aide sociale aux agents du SMIDDEST
- 2017-02-024: Budget principal – DM2
- 2017-02-025: Budget Annexe Gestion de l'Eau 2017 - DM2
- 2017-02-026 : Budget Annexe Cordouan 2017 - DM2
- 2017-02-027: PAPI Estuaire – Convention avec la commune de Cubzac les Ponts
- 2017-02-028: PAPI Estuaire – Convention avec la commune de Saint-Seurin de Cadourne
- 2017-02-029 : Mission à l'UNIMA pour élaborer le plan de gestion de l'eau sur le marais de Moquesouris et demandes de subvention auprès du Conseil départemental de la Charente-Maritime et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

- 2017-02-030: Création d'un poste temporaire pour 4 mois de chargé de mission « Projet QUEST Livre Blanc de l'Estuaire » et demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne
- 2017-02-031: Poursuite du programme de médiation à Cordouan et création de supports de communication à destination des établissements scolaires
- 2017-02-032: Versement de la cotisation 2017 à l'Association des Biens Français du Patrimoine Mondial – délibération modificative
- 2017-02-033: Candidature de Cordouan à l'UNESCO – Maîtrise d'ouvrage d'une étude paysagère et demandes de subvention auprès de l'Etat et des Conseils Départementaux de la Gironde et de la Charente-Maritime
- 2017-03-034: Création d'un poste d'Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe et suppression d'un poste d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- 2017-03-035: Budget principal 2017 - DM3
- 2017-03-036: Budget Principal - Débat d'Orientations Budgétaires 2018
- 2017-03-037: Budget Annexe Gestion de l'Eau- Débat d'Orientations Budgétaires 2018
- 2017-03-038: Désignation du représentant du SMIDDEST au Comité de Bassin Adour-Garonne
- 2017-03-039: Animation du SAGE Estuaire 2018- demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour garone
- 2017-03-040: Animation du SAGE Estuaire en 2018 – demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Gironde
- 2017-03-041: Animation « zones humides et bassins versants » du SAGE Estuaire en 2018 – demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne
- 2017-03-042: Animation « zones humides et bassins versants » du SAGE Estuaire en 2018 – demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Gironde
- 2017-03-043: Animation « Prévention des inondations de l'estuaire de la Gironde » en 2018 – demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne
- 2017-03-044 : Journées Mondiales des Zones Humides 2018 sur l'Estuaire - Organisation de l'évènement de lancement en partenariat avec BioSphère Environnement et Ecoacteurs en Médoc et demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne
- 2017-03-045 : Budget annexe Cordouan – Débat d'Orientations Budgétaires 2018
- 2017-03-046 : Agrément des transporteurs pouvant acheter au SMIDDEST des tickets d'accès au phare de Cordouan pour la saison 2018 et les revendre et autorisation de signature des conventions de transport – Délégation à Madame la Présidente
- 2017-03-047 : Tarifs d'entrée au phare de Cordouan pour 2018

Commandes passées en 2017 (marchés supérieurs à 4000 € HT)

SMIDDEST

OBJET	FOURNISSEUR : NOM, COMMUNE	MONTANT
TOURISME		
Impression carte Estuaire	EDLC – Boulogne Billancourt	5 175,00 €
impression cartes de l'estuaire format poche	Booqi média solutions BV	4 159,00€
Rédaction Univers Estuaire	Stéphanie Pichon- Talence	6 000,00€
Réalisation Stand BFF 2017	Côte Ouest- Bordeaux	10 658,38€
Location stand BFF 2017	BGE- Bordeaux	7 000,00€

CORDOUAN

OBJET	FOURNISSEUR : NOM, COMMUNE	MONTANT
Marchés de Prestation		
Prestation de conseil financier concession de service pour desserte Cordouan	Calia Conseil- Paris	10 990,00€

GESTION DE L'EAU/INONDATION

OBJET	FOURNISSEUR : NOM, COMMUNE	MONTANT
Marchés de Fournitures		
Synthèse médiation connaissances enjeux bouchon vaseux	Terre et Océan - Bordeaux	24 700,00€
Plan de Gestion Moquesouris	UNIMA- Perigny	24 900,00€
Levés Topographiques	Association Géomètres Experts Aturins-Aire sur L'Adour	4 500,00€

APPROCHE BUDGETAIRE

Fonctionnement

Dépenses	SMIDDEST	EAU	Cordouan	Total
Etudes et recherche	5 000	99 453	19 295	123 748
Com et promo	47 544	7 120	29 301	159 935
Personnel	609 945	162 792	222 100	994 837
Frais généraux	34 513	26 687	40 332	101 532
Subvention	0	4000	477	4 477
Dotation aux amortissements	28 811	0	10 323	28 811
Participation Budget Annexe Eau	84 088			
Titres antérieurs annulés		7407,5		
Déficit Reporté 2016	0	120		120
Total	809 901	307 580	321 828	1 439 309

Recettes	SMIDDEST	EAU	Cordouan	Total
Produits des services			220 150	220 150
Participations Départements	220 000	0		220 000
Participations Régions	110 000			110 000
Participation CUB	55 000			55 000
Participation CARA	27 500			27 500
Participation CCE	27 500			
Participation CDCHS	27 500			
Subventions Départements		30 398	50 000	80 398
Subventions Régions		0	25 000	25 000
Subventions Europe		0		0
Subventions Etat		17 661		17 661
Subventions Agence de l'Eau		175 315		175 315
Subventions CUB				0
Subvention ERDF				0
Remboursement frais de personnel	383 543		0	383 543
Produit de cession des immobilisations				0
Prise en charge Budget Principal		84 087		
Excédent 2016 reporté	167 510	120	74 704	242 334
Total	1 018 553	307 580	369 854	1 695 987

Investissement

Dépenses	SMIDDEST	EAU	Cordouan	Total
Logiciel			3000	
Travaux				0
Matériel de Bureau et informatique	1 653		827	2 480
Mobilier- Equipement sécurité	0		1187	
Véhicules	0			0
Total	1 653		5 014	2 480

Recettes	SMIDDEST	EAU	Cordouan	Total
Excédent Investiss reporté 2016	95 622		3 819	99 441
Reprise amort véhicule vendu				0
Subventions département				0
Amortissement	28 811		10 323	39 134
Total	124 433		14 142	138 575



12, rue Saint-Simon ■ 33390 Blaye ■ Tél : 05 57 42 28 76 ■ Fax : 05 57 42 75 10

www.smiddest.fr - contact@smiddest.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

PREFECTURE
DE LA GIRONDE

14 FEV. 2018

Bureau / Courrier

SIPA

Numéro SIRET : 25330653400020

POSTE COMPTABLE : Trésorerie de Cenon

M.14

COMPTE ADMINISTRATIF

voté par nature

BUDGET PRINCIPAL

ANNEE 2017

Code INSEE 33004	SPIPA Budget principal	CA 2017
-----------------------------------	---	--------------------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE)	52362
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 in fine)	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère : 0	

Potentiel fiscal et financier		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières - ratios		Valeurs	Moyennes nationales de la strate
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0,79	
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	1,97	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	8,16	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans les chapitres << opérations d'équipement >> de l'état III B 3;
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

.....

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense << opération d'équipement >>.

III - Les provisions sont :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 245 031,71	G 270 278,92
	Section d'investissement	B 2 587 931,26	H 1 657 814,04

+

+

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	I 551,89
	Report en section d'investissement (001)	D	J 1 740 801,12

=

=

TOTAL (réalisations + reports)	=A+B+C+D 2 832 962,97	=G+H+I+J 3 669 445,97
-----------------------------------	-----------------------	-----------------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	E	K
	Section d'investissement	F 839 825,00	L 155 133,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 839 825,00	= K+L 155 133,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 245 031,71	= G+I+K 270 830,81
	Section d'investissement	=B+D+F 3 427 756,26	= H+J+L 3 553 748,16
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 3 672 787,97	= G+H+I+J+K+L 3 824 578,97

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. /art	Chap. /art	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	K
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 839 825,00	L 155 133,00
Ch. 13	Subventions d'investissement	230 185,00	155 133,00
1321	État et établissements nationaux		4 833,00
1322	Régions		147 400,00
1323	Départements		2 900,00
1323	Départements	230 185,00	
Ch. 20	Immobilisations incorporelles(sauf le 204)	399 865,20	
2031	Frais d'études	399 865,20	
Ch. 21	Immobilisations corporelles	209 774,80	
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	209 774,80	

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	RAR au 31/12	
011	Charges à caractère général	84 800,00	47 677,11			37 122,89
012	Charges de personnel et frais assimilés	183 430,00	182 258,29			1 171,71
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante					
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus					
Total des dépenses de gestion courante		268 230,00	229 935,40			38 294,60
66	Charges financières	5 000,00	1 633,00			3 367,00
67	Charges exceptionnelles	3 000,00				3 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires					
022	Dépenses imprévues	6 000,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		282 230,00	231 568,40			50 661,60
023	Virement à la section d'investissement					
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	13 463,31	13 463,31			
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.					
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		13 463,31	13 463,31			
TOTAL		295 693,31	245 031,71			50 661,60
Pour information						
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	RAR au 31/12	
013	Atténuations de charges	1 999,99	1 989,00			10,99
70	Produits des services, du domaine et ventes...					
73	Impôts et taxes					
74	Dotations et participations	293 141,43	268 106,92			25 034,51
75	Autres produits de gestion courante		26,00			-26,00
Total des recettes de gestion courante		295 141,42	270 121,92			25 019,50
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels		157,00			-157,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires					
Total des recettes réelles de fonctionnement		295 141,42	270 278,92			24 862,50
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.					
Total des recettes d'ordre de fonctionnement						
TOTAL		295 141,42	270 278,92			24 862,50
Pour information						
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		551,89				

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	stocks				
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	974 281,22	454 680,03	399 865,20	119 735,99
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles	2 204 654,78	1 749 493,04	209 774,80	245 386,94
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	Total des opérations d'équipement				
	Total des dépenses d'équipement	3 178 936,00	2 204 173,07	609 640,00	365 122,93
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement	230 185,00		230 185,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	304 200,00	300 000,00		4 200,00
18	Compte de liaison, affectation (BA, régie)				
26	Participation et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
	Total des dépenses financières	534 385,00	300 000,00	230 185,00	4 200,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers				
	Total des dépenses réelles d'investissement	3 713 321,00	2 504 173,07	839 825,00	369 322,93
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections				
041	Opérations patrimoniales	91 187,79	83 758,19		7 429,60
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	91 187,79	83 758,19		7 429,60
	TOTAL	3 804 508,79	2 587 931,26	839 825,00	376 752,53
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks				
13	Subventions d'investissement	1 777 016,57	1 372 019,54	155 133,00	249 864,03
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)				
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	Total des recettes d'équipement	1 777 016,57	1 372 019,54	155 133,00	249 864,03
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)	182 040,00	188 573,00		-6 533,00
1068	Excédents de fonct. capitalisés				
138	Autres subv. d'invest. non transf.				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)				
26	Participation et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières				
024	Produits des cessions d'immobilisations				
	Total des recettes financières	182 040,00	188 573,00		-6 533,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers				
	Total des recettes réelles d'investissement	1 959 056,57	1 560 592,54	155 133,00	243 331,03
021	virement de la section de fonctionnement				
040	Opé. d'ordre de transfert entre les sections	13 463,31	13 463,31		
041	Opérations patrimoniales	91 187,79	83 758,19		7 429,60
	Total des recettes d'ordre d'investissement	104 651,10	97 221,50		7 429,60
	TOTAL	2 063 707,67	1 657 814,04	155 133,00	250 760,63
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	1 740 801,12			

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	Charges à caractère général	47 677,11		47 677,11
012	Charges de personnel et frais assimilés	182 258,29		182 258,29
014	Atténuations de produits			
60	<i>Achats et variation des stocks</i>			
65	Autres charges de gestion courante			
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			
66	Charges financières	1 633,00		1 633,00
67	Charges exceptionnelles			
68	Dotations aux amortissements et provisions		13 463,31	13 463,31
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>			
	Dépenses de fonctionnement - Total	231 568,40	13 463,31	245 031,71
	Pour information			
	D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1			

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non budgétaire)	300 000,00		300 000,00
18	Compte de liaison : affectat°(BA, régie)			
	Total des opérations d'équipement			
19	Différences sur les réalisations d'immobilisations			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	454 680,03		454 680,03
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles	1 749 493,04	83 758,19	1 833 251,23
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations (reprises)</i>			
29	<i>Provisions pour dépréciation des immobilisations</i>			
39	<i>Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours</i>			
45...	Total des opérations pour compte de tiers			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
49	<i>Provisions pour dépréciation des comptes de tiers</i>			
59	<i>Provisions pour dépréciation des comptes financiers</i>			
3...	Stocks			
	Dépenses d'investissement - Total	2 504 173,07	83 758,19	2 587 931,26
	Pour information			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1			

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	Atténuations de charges	1 989,00		1 989,00
60	<i>Achats et variations des stocks</i>			
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses			
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>			
72	<i>Travaux en régie</i>			
73	Impôts et taxes			
74	Dotations et participations	268 106,92		268 106,92
75	Autres produits de gestion courante	26,00		26,00
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	157,00		157,00
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	<i>Transferts de charges</i>			
Recettes de fonctionnement - Total		270 278,92		270 278,92
Pour information				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				551,89

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	188 573,00		188 573,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés			
13	Subventions d'investissement	1 372 019,54		1 372 019,54
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)			
19	Différences sur réalisations d'immobilisations			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		83 758,19	83 758,19
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations (reprises)		13 463,31	13 463,31
29	<i>Provisions pour dépréciation des immobilisations</i>			
39	<i>Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours</i>			
45...	<i>Total des opérations pour compte de tiers</i>			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	<i>Provisions pour dépréciation des comptes de tiers</i>			
59	<i>Provisions pour dépréciation des comptes financiers</i>			
3...	<i>Stocks</i>			
Recettes d'investissement - Total		1 560 592,54	97 221,50	1 657 814,04
Pour information				
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				1 740 801,12

III - VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES						A1

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	RAR au 31/12	
011	Charges à caractère général	84 800,00	47 677,11			37 122,89
60612	Énergie - électricité	2 400,00	1 490,94			909,06
60622	Carburants	2 500,00	2 805,40			-305,40
60632	Fournitures de petit équipement	2 000,00	2 197,01			-197,01
60636	Vêtements de travail	3 000,00	999,47			2 000,53
6064	Fournitures administratives	1 000,00	586,74			413,26
6135	Locations mobilières	800,00	570,30			229,70
61521	Terrains	62 000,00	31 889,54			30 110,46
61551	Matériel roulant	350,00	305,15			44,85
6156	Maintenance	2 000,00	810,44			1 189,56
6168	Autres	3 000,00	1 989,00			1 011,00
6184	Versements à des organismes de formation	1 500,00				1 500,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	500,00	409,07			90,93
6232	Fêtes et cérémonies		110,00			-110,00
6251	Voyages et déplacements	500,00	369,99			130,01
6256	Missions		104,15			-104,15
6261	Frais d'affranchissement	250,00	298,65			-48,65
6262	Frais de télécommunications	1 800,00	1 801,26			-1,26
627	Services bancaires et assimilés	100,00				100,00
6281	Concours divers (cotisations...)	1 100,00	940,00			160,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	183 430,00	182 258,29			1 171,71
6332	Cotisations versées au f.n.a.l.	100,00	100,34			-0,34
6336	Cotisations au centre national et aux centres de gestion de	2 250,00	2 063,96			186,04
64111	Rémunération principale	124 000,00	113 078,01			10 921,99
64131	Rémunérations		13 334,43			-13 334,43
6451	Cotisations à l'u.r.s.s.a.f.	16 650,00	18 951,53			-2 301,53
6453	Cotisations aux caisses de retraites	35 000,00	29 121,46			5 878,54
6454	Cotisations aux a.s.s.e.d.i.c		750,85			-750,85
6474	Versements aux autres œuvres sociales	1 180,00	967,71			212,29
6475	Médecine du travail, pharmacie	200,00				200,00
6478	Autres charges sociales diverses	4 050,00	3 890,00			160,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+012)		268 230,00	229 935,40			38 294,60
66	Charges financières (b)	5 000,00	1 633,00			3 367,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	5 000,00	4 200,00			800,00
66112	Intérêts - rattachement des icne		-2 567,00			2 567,00
67	Charges exceptionnelles (c)	3 000,00				3 000,00
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	500,00				500,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 500,00				2 500,00
022	Dépenses imprévues (d)	6 000,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d		282 230,00	231 568,40			50 661,60
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 463,31	13 463,31			
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporell	13 463,31	13 463,31			
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		13 463,31	13 463,31			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		13 463,31	13 463,31			

III - VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES						A1

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	RAR au 31/12	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		295 693,31	245 031,71			50 661,60
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	2 567,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	-2 567,00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachées	RAR au 31/12	
013	Atténuations de charges	1 999,99	1 989,00			10,99
6459	Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance		54,00			-54,00
6479	Remboursements sur autres charges sociales	1 999,99	1 935,00			64,99
74	Dotations et participations	293 141,43	268 106,92			25 034,51
7473	Départements	103 492,66	103 811,41			-318,75
74758	Autres groupements	158 748,77	131 651,44			27 097,33
7478	Autres organismes	30 900,00	32 644,07			-1 744,07
75	Autres produits de gestion courante		26,00			-26,00
758	Produits divers de gestion courante		26,00			-26,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=(013+74+75)		295 141,42	270 121,92			25 019,50
77	Produits exceptionnels (b)		157,00			-157,00
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par l		157,00			-157,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b		295 141,42	270 278,92			24 862,50
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		295 141,42	270 278,92			24 862,50
Pour information R 002 Excédent fonctionnement reporté de N-1		551,89				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

III - VOTE DU BUDGET					III
SECTION D' INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES					B1

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Mandats émis	RAR au 31/12	Crédits annulés
20	Immobilisations incorporelles(sauf le 204)	974 281,22	454 680,03	399 865,20	119 735,99
2031	Frais d'études	974 281,22	453 172,83	399 865,20	121 243,19
2051	Concessions et droits similaires		1 507,20		-1 507,20
21	Immobilisations corporelles	2 204 654,78	1 749 493,04	209 774,80	245 386,94
2158	Autres installations, matériel et outillage techni	11 999,00	10 948,08		1 050,92
2181	Installations générales, agencements et aménagemen	2 180 055,78	1 724 638,23	209 774,80	245 642,75
2182	Matériel de transport		9 159,76		-9 159,76
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	12 600,00	4 746,97		7 853,03
Total des dépenses d'équipement		3 178 936,00	2 204 173,07	609 640,00	365 122,93
13	Subventions d'investissement	230 185,00		230 185,00	
1323	Départements	230 185,00		230 185,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	304 200,00	300 000,00		4 200,00
1641	Emprunts en euros	304 200,00	300 000,00		4 200,00
Total des dépenses financières		534 385,00	300 000,00	230 185,00	4 200,00
TOTAL DEPENSES REELLES		3 713 321,00	2 504 173,07	839 825,00	369 322,93
041	Opérations patrimoniales	91 187,79	83 758,19		7 429,60
2181	Installations générales, agencements et aménagemen	91 187,79	83 758,19		7 429,60
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		91 187,79	83 758,19		7 429,60
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		3 804 508,79	2 587 931,26	839 825,00	376 752,53
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

III - VOTE DU BUDGET					III
SECTION D' INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES					B2

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Titres émis	RAR au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	1 777 016,57	1 372 019,54	155 133,00	249 864,03
1321	État et établissements nationaux			4 833,00	-4 833,00
1322	Régions	331 364,29	192 481,96	147 400,00	-8 517,67
1323	Départements	563 995,53	650 543,53	2 900,00	-89 448,00
13258	Autres groupements	881 656,75	528 994,05		352 662,70
Total des recettes d'équipement		1 777 016,57	1 372 019,54	155 133,00	249 864,03
10	Immobilisations corporelles	182 040,00	188 573,00		-6 533,00
10222	FCTVA	182 040,00	188 573,00		-6 533,00
Total des recettes financières		182 040,00	188 573,00		-6 533,00
TOTAL RECETTES REELLES		1 959 056,57	1 560 592,54	155 133,00	243 331,03
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 463,31	13 463,31		
28041482	Autres communes - Bâtiments et installations	1 090,00	1 090,00		
2805	Concessions et droits similaires, brevets, licence	240,00			240,00
28051	Concessions et droits similaires		240,00		-240,00
28158	Autres installations, matériel et outillage techni	7 574,23	7 574,23		
28181	Installations générales, agencements et aménagemen	300,00	300,00		
28182	Matériel de transport	1 965,00	1 965,00		
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	1 829,28	1 829,28		
28184	Mobilier	325,00	325,00		
28188	Autres immobilisations corporelles	139,80	139,80		
Total des prélèvements provenant de la section de fonctionnement		13 463,31	13 463,31		
041	Opérations patrimoniales	91 187,79	83 758,19		7 429,60
2031	Frais d'études	91 187,79	83 758,19		7 429,60
TOTAL RECETTES D'ORDRE		104 651,10	97 221,50		7 429,60
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		2 063 707,67	1 657 814,04	155 133,00	250 760,63
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		1 740 801,12			

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE CREDITS DE TRESORERIE	A2.1

A2.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie	Montant maximum autorisé au 1/1/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant du au 31/12/N
				Intérêts (6615)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
519 Crédits de trésorerie (Total)						

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes à l'origine du contrat						
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation	Date du premier rembt	Nominal	Type de taux d'intérêt	Index
~ article inattendu ~							
Total général							

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes à l'origine du contrat						
	Taux initial		Devise	Périodicité des rembts	Profil d'amor- tissement	Possibilité de rembt anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt
	Niveau de taux	Taux actu.					
~ article inattendu ~							
Total général							

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 31/12/N							
	Couverture ? O/N	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt		
						Type de taux	Index	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N
~ article inattendu ~								
Total général								

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 31/12/N			
	Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
	Capital	Charges d'intérêt	Intérêts perçus (le cas échéant)	
~ article inattendu ~				
Total général				

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal	Capital restant dû au 31/12/N	Type d'indices	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal	Taux maximal
Autres type de structures F								
TOTAL F								
TOTAL GENERAL								

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (suite) (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Coût de sortie	Taux maximal après couverture éventuelle	Niveau du taux au 31/12/N	Intérêts payés au cours de l'exercice	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant)	% par type de taux selon capital restant dû
Autres type de structures F						
TOTAL F						
TOTAL GENERAL						

IV - ANNEXES						IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DE L'ENCOURS (TYPOLOGIE)						A2.4

A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

Structures Indices sous-jacents	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)						
	100,00					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier						
(C) Option d'échange (swaption)						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5						
(F) Autres types de structures						

IV - ANNEXES							IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE							A2.5

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

Emprunts couverts (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture			
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contract ant	Type de couverture	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture
Taux fixe (total)							
Total général							

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (suite)

Emprunts couverts (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Instrument de couverture					
	Date de début de contrat	Date de fin de contrat	Périodicité de règlement des intérêts	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
					Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)						
Total général						

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (suite)

Emprunts couverts (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture							
	Taux payé		Taux reçu		Charges et Produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt	
	Index	Niveau de taux	Index	Niveau de taux			Avant opération de couverture	Après opération de couverture
					Charges c/668	Produits c/768		
Taux fixe (total)								
Total général								

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

A2.6

A2.6 - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

Emprunts (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des rembour- sements
	Année	Profil						
Total des dépenses au c/166 Refinancement de dette								

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT	A2.6

A2.6 - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (suite)

Emprunts couverts (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	type de taux	Index	Niveau de taux	Type	Montant	intérêts	en capital	
Total des dépenses au c/166 Refinancement de dette								

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N

A2.7 - EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N

[illegible]

IV - ANNEXES							IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N							A2.7

A2.7 - EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N

Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement		Dettes en capital au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.8

A2.8 - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12 de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts	Capital
TOTAL					
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>					

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.9

A2.9 - AUTRES DETTES

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant Initial de la dette	Dépense de l'exercice	Dette restante
-----------------	--	----------------------------------	-----------------------

IV - ANNEXES	IV
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur			__/__/____
Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) : 500 €			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégorie de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire			

CA2017 SPIPA SPIPA

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 - ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice	Date de la constitution de la provision	Montant des provisions au 1/1/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Prov. pour risques et charges						
TOTAL DES PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

A5 - ETALEMENT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 31/12/N	Provision constituée au cours de l'exercice	Montant restant à provisionner

CA2017 SPIPA SPIPA

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art.	Libellé	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A+B		304 200,00	I 300 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		304 200,00	300 000,00
1641	Emprunts en euros	304 200,00	300 000,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	300 000,00	839 825,00		1 139 825,00

CA2017 SPIPA SPIPA

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art.	Libellé	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		195 503,31	III 202 036,31
Ressources propres externes de l'année (a)		182 040,00	188 573,00
10222	FCTVA	182 040,00	188 573,00
Ressources propres internes de l'année (b)		13 463,31	13 463,31
28 ...	<i>Amortissement des immobilisations</i>	13 463,31	13 463,31
28041482	Autres communes - Bâtiments et installations	1 090,00	1 090,00
2805	Concessions et droits similaires, brevets, licence	240,00	
28051	Concessions et droits similaires		240,00
28158	Autres installations, matériel et outillage techni	7 574,23	7 574,23
28181	Installations générales, agencements et aménagemen	300,00	300,00
28182	Matériel de transport	1 965,00	1 965,00
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	1 829,28	1 829,28
28184	Mobilier	325,00	325,00
28188	Autres immobilisations corporelles	139,80	139,80

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	202 036,31	155 133,00	1 740 801,12		2 097 970,43

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 1 139 825,00
Ressources propres disponibles	IV 2 097 970,43
Solde	V = IV - II 958 145,43

CA2017 SPIPA SPIPA

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.1.1

(en application de l'article L.2221 du CGCT pour les communes de moins de 500 habitants gérant les services de distribution d'eau et d'assainissement)

Service de distribution de l'eau (1)

A7.1.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		
Art.	Libellé	Montant
		0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

CA2017 SPIPA SPIPA

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.1.1

(en application de l'article L.2221 du CGCT pour les communes de moins de 500 habitants gérant les services de distribution d'eau et d'assainissement)

Service de distribution de l'eau (1)

A7.1.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES		
Art.	Libellé	Montant
		0,00
Total des recettes réelles		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

CA2017 SPIPA SPIPA

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - SECTION DE FONCTIONNEMENT		A7.1.1

(en application de l'article L.2221 du CGCT pour les communes de moins de 500 habitants gérant les services de distribution d'eau et d'assainissement)

Service d'assainissement (1)

A7.1.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		
Art.	Libellé	Montant
		0,00
Total des dépenses réelles		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

CA2017 SPIPA SPIPA

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.1.1

(en application de l'article L.2221 du CGCT pour les communes de moins de 500 habitants gérant les services de distribution d'eau et d'assainissement)

Service d'assainissement (1)

A7.1.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES		
Art.	Libellé	Montant
		0,00
Total des recettes réelles		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

CA2017 SPIPA SPIPA

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.1.2

(en application de l'article L.2221 du CGCT pour les communes de moins de 500 habitants gérant les services de distribution d'eau et d'assainissement)

Service de distribution de l'eau (1)

A7.1.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		
Art.	Libellé	Montant
Total des dépenses réelles		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

CA2017 SPIPA SPIPA

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.1.2

(en application de l'article L.2221 du CGCT pour les communes de moins de 500 habitants gérant les services de distribution d'eau et d'assainissement)

Service de distribution de l'eau (1)

A7.1.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES		
Art.	Libellé	Montant
	Total des recettes réelles	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

CA2017 SPIPA SPIPA

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.1.2

(en application de l'article L.2221 du CGCT pour les communes de moins de 500 habitants gérant les services de distribution d'eau et d'assainissement)

Service d'assainissement (1)

A7.1.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		
Art.	Libellé	Montant
	Total des dépenses réelles	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

CA2017 SPIPA SPIPA

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.1.2

(en application de l'article L.2221 du CGCT pour les communes de moins de 500 habitants gérant les services de distribution d'eau et d'assainissement)

Service d'assainissement (1)

A7.1.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES		
Art.	Libellé	Montant
	Total des recettes réelles	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

CA2017 SPIPA SPIPA

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA - SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.2.1

(Article R.2313-3 du CGCT - services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

A7.2.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES - MANDATS EMIS		
Art.	Libellé	Montant
		0,00
Total des dépenses réelles		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA - SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.2.1

(Article R.2313-3 du CGCT - services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

A7.2.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES - TITRES EMIS		
Art.	Libellé	Montant

CA2017 SPIPA SPIPA

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETIS A LA TVA - SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.2.2

(Article R.2313-3 du CGCT - services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

A7.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES - MANDATS EMIS		
Art.	Libellé	Montant
		0,00
Total des dépenses réelles		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETIS A LA TVA - SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.2.2

(Article R.2313-3 du CGCT - services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

A7.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES - TITRES EMIS		
Art.	Libellé	Montant

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde
TOTAL							

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A9

A9 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail)

N° opération :	Intitulé de l'opération :	Date de la délibération :				
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations	Restes à réaliser	Op. à annuler	
DEPENSES (a)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45... Financement par le mandant et par d'autres tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) - ENTREES	A10.1

A10.1 - ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités d'acquisition / Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux			
Réhabilitation du réseau hydraulique	900,00		0
Réhabilitation du réseau hydraulique	21 517,32		0
Réhabilitation du réseau hydraulique	21 517,32		0
Réhabilitation du réseau hydraulique	2 580,00		0
Réhabilitation du réseau hydraulique	12 751,00		0
PAPI JALLE TRAVAUX PHASE1	2 160,00		0
Rénovation de la jalle de Geeyme lot1	123 242,76		0
Rénovation de la jalle de Geeyme lot1	57 157,92		0
Rénovation des jalles GUA TOUREIL lot2	108 237,54		0
Rénovation des jalles GUA TOUREIL lot2	95 416,54		0
Rénovation des jalles GUA TOUREIL lot2	92 921,52		0
MOE RESTAURATION BERGES LORMONT	5 040,00		0
MOE RESTAURATION BERGES LORMONT	420,00		0
MOE RESTAURATION BERGES LORMONT	234,58		0
MOE RESTAURATION BERGES LORMONT	420,00		0
MOE RESTAURATION BERGES LORMONT	2 184,00		0
MOE RESTAURATION BERGES LORMONT	23 881,20		0
Chantier TOUX	384,00		0
PAPI JALLES 1 LOT 1	8 988,00		0
PAPI TVX JALLE 1	11 399,95		0
TVX PAPI J1	91 183,74		0
TVX PAPI J1	3 864,60		0
TVX PAPI J1	92 921,52		0
TVX PAPI J1	37 102,80		0
TVX PAPI J1	80 021,43		0
TVX PAPI J1	432 995,88		0
TVX PAPI J1	63 382,44		0
TVX PAPI J1	1 980,00		0
TVX PAPI J1	2 572,80		0
TVX PAPI J1	34 625,04		0
TVX PAPI J1	22 973,88		0
TVX PAPI J1	241 042,68		0
TVX PAPI J1	11 436,48		0
LOGICIEL LICENCE	1 507,20		5
PAPI DIGUES 7.3	34 604,26		0
PAPI DIGUES 7.3	22 065,36		0
PAPI DIGUES 7.3	98 367,53		0
PAPI DIGUES 7.3	36 432,30		0
PAPI DIGUES 7.3	100 607,10		0
CLAPET JOURDANE	110,92		1
FTRE SUITE BON DE COMMANDE DOSSIER LOI E	3 840,00		0
LAMPE DE BUREAU	79,08		0
CLAPET PORT LOPES	516,49		5
CLAPET PORT LOPES	384,00		5
BUREAU + FAUTEUILS	1 585,70		5
PAPI JALLES 5.7	58 434,00		0
PAPI JALLES 5.7	47 174,40		0
MOE DIGUES	9 675,00		0
MOE DIGUES	10 033,56		0
PACK OFFICE MICROSOFT + ANTIVIRUS	349,00		0

A10.1 - ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités d'acquisition / Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
ORDINATEUR HELWET PACKARD	2 040,00		
Refection d'une pelle lieu dit Mirambeau	1 585,00		
Achats de deux Harnais Advance +	217,99		
SUZUKI JIMMY	9 000,00		
SUZUKI JIMMY	159,76		
PERCHE ELAGUEUSE	5 340,00		
CLAPET RTE DU BEC AMBES	742,18		
BUREAU SECRETAIRE	693,19		
FERMETURE DE SECURITE	777,50		
Certificat de paiement n°3 + DGD	57 006,00		
Certificat de paiement n°3 + DGD	117 276,00		
Certificat de paiement n°3 + DGD	15 100,04		
Certificat de paiement n°3 + DGD	5 751,56		
Certificat de paiement n°3 + DGD	33 110,39		
Fermeture de Sécurité ESTEY du FLOUQUET	890,00		
TOTAL GENERAL	2 382 912,45		

CA2017 SPIPA SPIPA

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) - SORTIES	A10.2

A10.2 - ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités de sortie / Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amort. antérieurs	Durée de l'amort.	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Acquisitions à titre onéreux						
TOTAL GENERAL						

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A10.3

A10.3 - OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Produit des cessions		Réalizations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00

CA2017 SPIPA SPIPA

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - ENTREES	A10.4

A10.4 - ETAT DES ENTREES DES IMMOBILISATIONS (L.300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités d'acquisition / Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux			
TOTAL GENERAL			

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article L.300-5 du code de l'urbanisme) - SORTIES	A10.5

A10.5 - ETAT DES SORTIES DES IMMOBILISATIONS (L.300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités de sortie / Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amort. antérieurs	Durée de l'amort.	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Acquisitions à titre onéreux						
TOTAL GENERAL						

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES TRAVAUX EN REGIE	A11

RATIO

	Montant
Recettes 72 (I)	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	270 278,92
Recettes 72/Recettes réelles de fonctionnement	0,0000 %

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EMPLOI DES CREDITS COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION GLOBALE	A12

FONDS EUROPEENS RECUS ET REVERSES PAR LA COLLECTIVITE GESTIONNAIRE
(reproduire l'annexe par fonds européen géré)

Libellé du fonds européen géré :

I - AU TITRE DES MESURES GERES SOUS FORME DE SUBVENTIONS GLOBALES

RECETTES (fonds versés par l'état à la collectivité gestionnaire)

Objet	Article	Montant
TOTAL		

DEPENSES (aides communautaires versées directement aux bénéficiaires)

En cas de recouvrement de sommes indues, les faire apparaître en dépenses négatives

Titre de la mesure	Bénéficiaires (nom de l'entreprise, de l'assoc., de la collectivité gestionnaire)	Libellé de l'opération	Article	Montant
Total des aides versées par la collectivité gestionnaire				

DEPENSES JUSTIFIEES PAR LES BENEFICIAIRES

Titre de la mesure	Bénéficiaires (nom de l'entreprise, de l'assoc., de la collectivité gestionnaire)	Libellé de l'opération	Emetteurs	Date d'acquittement de la facture	Montant
--------------------	--	------------------------	-----------	---	---------

II - AU TITRE DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE

Montant des recettes	
Article	Montant
TOTAL	

Dépenses d'assistance technique justifiées par l'organisme intermédiaire				
Mesure	Libellé de l'opération	Emetteurs	Date d'acquittement de la facture	Montant
TOTAL				

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 - ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements
	Année	Profil						
Autres								
TOTAL GENERAL								

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT	B1.2

B1.2 - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT

Calcul du ratio de l'article L.2252-2 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice	A
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice	B
Annuité nette de la dette de l'exercice	C
Provisions pour garanties d'emprunts	D
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	$I = A + B + C - D$
Recettes réelles de fonctionnement	II
Part des garantis d'emprunt accordés au titre de l'exercice en %	I / II

IV - ANNEXES**IV****ENGAGEMENTS HORS BILAN
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL****B1.3****B1.3 - 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL**

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat
-------------------------------------	--	---	--------------------------------	---------------------

CA2017 SPIPA SPIPA

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3

B1.3 - 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL (suite)

Montant des redevances restant à courir					
N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total

IV - ANNEXES

IV

**ENGAGEMENTS HORS BILAN
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

B1.4

B1.4 - ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP	Date de fin du contrat de PPP	Somme des parts invest.	Somme nette des parts invest.
--------------------	--------------------------------------	---------------------------	--	--	---	-------------------------	-------------------------------	-------------------------	-------------------------------

CA2017 SPIPA SPIPA

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

B1.5 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8017 Subventions à verser en annuités							
TOTAL							

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

B1.6 - ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Creance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)							
TOTAL							

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B1.7

B1.7 - LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS
(article L.2313-1 du CGCT)

Nom des bénéficiaires	Montant du fond de concours	Prestations en nature
TOTAL GENERAL		

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l' AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N	Restes à financer (exercices au delà de N+1)

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D' ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l' AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N	Restes à financer (exercices au delà de N+1)

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN ETATS DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

B3 - ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (Année N)	C1.1

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE (a)			1,00	1,00	0,80		0,80
Adjoint administratif territorial	C		1,00	1,00	0,80		0,80
FILIERE TECHNIQUE (b)		4,00		4,00	3,00	0,50	3,50
Technicien	B	1,00		1,00		0,50	0,50
Technicien Principal de 1ère Classe	B	1,00		1,00	1,00		1,00
Adjoint technique territorial principal de 2e clas	C	1,00		1,00	1,00		1,00
Agent de Maîtrise	C	1,00		1,00	1,00		1,00
TOTAL GENERAL (a+b)		4,00	1,00	5,00	3,80	0,50	4,30

CA2017 SPIPA SPIPA

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

C1.1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES	SECTEUR	REMUNERATION		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat	Nature du contrat
Agents occupant un emploi permanent						
Technicien	B	TECH	449		A	CDD
TOTAL GENERAL						

CA2017 SPIPA SPIPA

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N	C1.2

C1.2 - ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT
--	---

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

C2

**C2 - LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L.2313-1
et L.2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à
Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

La nature de l'engagement	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement

CA2017 SPIPA SPIPA

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

**C3.1 - LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE	C3.2

C3.2 - LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

Catégorie d'Etablissement	Intitulé / objet de l'Etablissement	Date de création	Num délib.	Date de Délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
---------------------------	-------------------------------------	------------------	------------	----------------------	---------------------------------	-----------------

CA2017 SPIPA SPIPA

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

C3.3 - LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'Etablissement	Intitulé / objet de services	Date de création	Num délib.	N° SIRET	Date de Délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
------------------------------	---------------------------------	---------------------	---------------	----------	-------------------------	------------------------------------	--------------------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE SERVICES ASSUJETIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

C3.4 - LISTE DES SERVICES ASSUJETIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de services	Date de création	Num délib.	Date de Délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
---------------------------	------------------------------	------------------	------------	----------------------	---------------------------------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

C3.5 - PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION IDENTIFICATION DES FLUX CROISES	C3.6

1 - FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES
(cf. liste des opérations en annexe de la M.14)

2 - PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES
(après la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM dont RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
TOTAL GENERAL DES DEPENSES				
TOTAL GENERAL DES RECETTES				

SOMMAIRE

pages			
	I. Informations générales		
p.1	A - Informations statistiques, fiscales et financières		
p.2	B - Modalités de vote du budget		
	II. Présentation générale du budget		
p.3/4	A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser		
p.5	A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres		
p.6	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
p.7	B1 - Balance générale du budget - Dépenses		
p.8	B2 - Balance générale du budget - Recettes		
	III. Vote du budget		
p.9/10	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses		
p.11	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes		
p.12	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
p.13	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	IV. Annexes	Jointes	Sans objet
	A - Eléments du bilan		
p.14	A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	*	
p.15/18	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	*	
p.19/20	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	*	
p.21	A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	*	
p.22/24	A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	*	
p.25/26	A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	*	
p.27/28	A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	*	
p.29	A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	*	
p.30	A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	*	
p.31	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	*	
p.32	A4 - Etat des provisions	*	
p.33	A5 - Etalement des provisions	*	
p.34	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	*	
p.35	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	*	
p.36/39	A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonct (2)	*	
p.40/43	A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Invest. (2)	*	
p.44/45	A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	*	
p.46/47	A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	*	
p.48	A8 - Etat des charges transférées	*	
p.49	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	*	
p.50/51	A10.1 - Variation du patrimoine (article R.2313-3 du CGCT) - Entrées	*	
p.52	A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	*	
p.53	A10.3 - Opérations liées aux cessions	*	
p.54	A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code l'urbanisme) - Entrées	*	
p.55	A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code l'urbanisme) - Sorties	*	
p.56	A11 - Etat des travaux en régie	*	
p.57	A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	*	
	B - Engagement hors bilan		
p.58/59	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	*	
p.60	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement	*	
p.61/62	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	*	
p.63	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	*	
p.64	B1.5 - Etat des autres engagements donnés	*	
p.65	B1.6 - Etat des engagements reçus	*	
p.66	B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	*	
p.67	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	*	
p.68	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et de crédits de paiement afférents	*	
p.69	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	*	
	C - Autres éléments d'informations		
p.70/71	C1.1 - Etat du personnel	*	
p.72	C1.2 - Actions de formation des élus	*	
p.73	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	*	
p.74	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	*	
p.75	C3.2 - Liste des établissements publics créés	*	
p.76	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	*	
p.77	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	*	
p.78	C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	*	
p.79	C3.6 - Identification des flux croisés	*	
	D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures		
p.80	D1 - décisions en matière de taux de contributions directes	*	
p.81	D2 - Arrêté et signatures	*	

IV - ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 - TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante.	Variation de taux / N-1	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Taxe d'habitation						
TFPB						
TFPNB						
CFE						
TOTAL						

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

D2 - ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice..... ☒ 8VOTES : Pour..... ☒ 5Nombre de membres présents..... ☒ 5Contre..... ☐ 0Nombre de suffrages exprimés..... ☒ 5Abstentions..... ☐ 0Date de convocation **21/01/2018**

Présenté par La Présidente,

A Saint Louis de Montferrand , le 06/02/2018

Délibéré par le comité syndical réuni en session ordinaire

A Saint Louis de Montferrand , le 06/02/2018

Les membres le comité syndical

Josiane ZAMBON

Présidente, Représentant BM



M. SUBRENAT

Représentant BM

M. COLES

Représentant BM

M. TURON

Représentant BM

Mme DROUHAUT

Représentant Département

Mme LACUEY

Représentant Département

Mme MONSEIGNE

Représentant Département

M. TOUZEAU

Représentant Département

Certifié exécutoire par La Présidente , compte tenu de la transmission en préfecture, le _____
 , et de la publication le _____

A Saint Louis de Montferrand le 06/02/2018

PREFECTURE
DE LA GIRONDE

14 FEV. 2018

Bureau 1 Courrier

S.P.I.P.A.

Syndicat mixte pour la Protection contre les Inondations de la Presqu'île d'Ambès

80 avenue de la Garonne 33440 Saint Louis de Montferrand –

Tél : 05 56 77 48 24 – Port : 06 72 41 57 41 - spipa2003@gmail.com

RAPPORT D'ACTIVITE DU SPIPA

Année 2017

1 - Présentation de la structure

Rappel des Moyens Techniques et Humains en 2017

Le syndicat a pour mission la lutte contre les inondations sur la presqu'île d'Ambès. Pour cela, il gère 32 kilomètres de digues et quasi autant de kilomètres de jalles.

Le territoire du syndicat s'étend sur les communes d'Ambès, Ambarès, Bassens, Lormont, Saint Louis de Montferrand et Saint Vincent de Paul.

Le SPIPA est composé de cinq agents : une directrice, une secrétaire à 80%, une technicienne milieux aquatiques depuis juillet 2017 et deux techniciens de terrains.

Le syndicat mène des études en vue de réalisations de travaux sur les ouvrages de protection contre les inondations. Il prépare les dossiers réglementaires afin d'obtenir les autorisations légales pour les divers projets qu'il met en œuvre.

Un programme d'études et de travaux est défini chaque année.

Nous disposons de deux véhicules 4x4 et de matériel nécessaire à des travaux en régie (déroussailleuses, broyeurs, tronçonneuses, autre petit matériel). Ce matériel est régulièrement contrôlé et remplacé lorsque cela devient nécessaire.

2 - Bilan d'Exécution du programme de 2017 :

2.1. Etudes et Maîtrise d'œuvre :

2.1.1. Dans le cadre du PAPI

Dans le cadre du Plan d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI), fiche action 7.3 pour la restauration des digues de la Presqu'île d'Ambès, les études de maîtrise d'œuvre et les études techniques préalables à la réalisation du diagnostic et à la définition des Etudes Préliminaires (EP) ont été réalisées.

Pour la fiche action 5.7, qui concerne le réseau hydraulique de la Presqu'île d'Ambès, les études de maîtrise d'œuvre et des études techniques ont permis de définir un avant projet (AVP) par jalle. A partir de ce document, une rencontre avec les services de l'Etat en fin d'année a permis de préparer une note de cadrage pour

S.P.I.P.A.

Syndicat mixte pour la Protection contre les Inondations de la Presqu'île d'Ambès
80 avenue de la Garonne 33440 Saint Louis de Montferrand –
Tél : 05 56 77 48 24 – Port : 06 72 41 57 41 - spipa2003@gmail.com

la préparation des dossiers réglementaires. Parallèlement, les inventaires faune /flore ont été réalisés sur une année complète.

2.1.2. Hors PAPI

Des marchés de maîtrise d'œuvre pour les suivis de chantiers ont été poursuivis. Certains ont été terminés, comme pour la jalle de Gereyme, d'autres se poursuivront en 2018, comme le chantier de la restauration des berges de Lormont. Enfin, une étude de suivi écologique sur les travaux dans le grand marais a été réalisée.

2.1.3. Tableau de synthèse maîtrise d'œuvre et études par opération

MAITRISE D'ŒUVRE ET AUTRES ÉTUDES
MOE SOCAMA GEYREME 5.4.5
MOE SOCAMA 2012 HYDRO
MOE EGIS LORMONT 5.4.7
2017.DIGUES (SOCAMA)
DIG + DLSE JALLES EAU MEGA SOCAMA
SUIVI CHANTIER ECOLOGUE PRINTPS 2017
CONSIGNES ECRITES

ETUDES TOPO GEOTECH
GEREYME ETUDE GEOTECHNIQUE G2 PRO
MS 5.2.8 GEOTEC
PAPI JALLES
Maîtrise d'œuvre pour les jalles
MOE (Artelia)
Etude paysage (AEI)
Etude topographique (SGEA)
Etude bathymétrique
Etude géotechnique
Etudes de sédiments
DIG
Etudes réglementaires jalles et digues :
Loi Sur L'Eau
Impact
Incidence Natura 2000 (écosphère)
CNPN
DUP
PAPI DIGUES
Maîtrise d'oeuvre pour les digues
Mission MOE (EGIS + SOCAMA)

S.P.I.P.A.

Syndicat mixte pour la Protection contre les Inondations de la Presqu'île d'Ambès
80 avenue de la Garonne 33440 Saint Louis de Montferrand –
Tél : 05 56 77 48 24 – Port : 06 72 41 57 41 - spipa2003@gmail.com

Volet paysage, nature et récréatif (trouillot + Arbo)
Etude Topographique (André)
Etude bathymétrique (Parallèle 45)
Etude géotechnique (soltechnique+ EGIS struct)
DIG (Eau Méga)
Dossier PSR
Dossier Enquête Publique
Etude paysagère
Dossier DRAC

(Les opérations inscrites en bleu concernent le PAPI.)

2.2. Travaux

2.2.1. Dans le cadre du PAPI

Dans le cadre du PAPI JALLES, la phase 1 des travaux sur les jalles des Toureils à Saint Vincent de Paul, des Granges du Guâ et de Gereyme à Saint Louis de Montferrand ont été réceptionnés. Ces actions ont permis de restaurer ces trois jalles, par l'évacuation des alluvions accumulés dans le lit des jalles et par la remise l'état neuf des ouvrages hydrauliques de régulation (pelles, clapets).

Les travaux sur la jalle du Canard avaient débuté avant la validation du PAPI JALLES, ils ont été terminés en 2017. Certains ouvrages comme celui de l'exutoire de la jalle du Canard ont été mécanisés et modernisés afin de faciliter la gestion à venir (plan de gestion en cours d'élaboration à Bordeaux Métropole).

2.2.2. Hors PAPI

En dehors du PAPI, les travaux de réfection de la berge de Lormont ont débuté en septembre, mais ont été interrompu très rapidement pour des problèmes techniques. Les solutions techniques complexes à trouver et la période hivernale n'étant pas propice aux actions à mener, la reprise des travaux a été reportée à l'été 2018.

Des travaux d'urgence au lieu-dit Lisotte à Saint Vincent de Paul, ont dû être mis en œuvre pour le renforcement d'un pied de digue en béton, érodé dangereusement lors des gros coefficients de marées de février/mars 2017.

Enfin, l'acquisition de matériels pour le nouvel agent arrivé en juillet 2017 a été nécessaire.

S.P.I.P.A.

Syndicat mixte pour la Protection contre les Inondations de la Presqu'île d'Ambès

80 avenue de la Garonne 33440 Saint Louis de Montferrand –

Tél : 05 56 77 48 24 – Port : 06 72 41 57 41 - spipa2003@gmail.com

2.2.3. Tableau de synthèse des travaux par opération

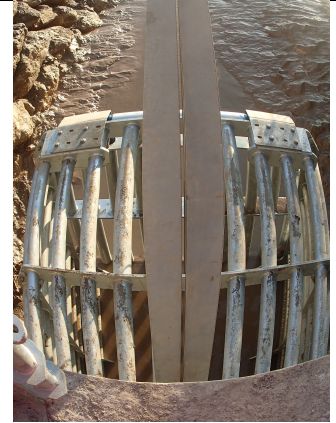
TRAVAUX DIGUES		
TRAVAUX LORMONT HORS PAPI		
	Avant  Pendant travaux	
TRAVAUX DIGUES HORS PAPI ST VINCENT LIEU DIT LISOTTE	 Pied de digue sous cavé	 Travaux d'urgence

S.P.I.P.A.

Syndicat mixte pour la Protection contre les Inondations de la Presqu'île d'Ambès
80 avenue de la Garonne 33440 Saint Louis de Montferrand –
Tél : 05 56 77 48 24 – Port : 06 72 41 57 41 - spipa2003@gmail.com

RESEAU HYDRAULIQUE SPIPA

2017.CANARD Exutoire



PAPI JALLE PHASE 1

GRANGES DU GUA



S.P.I.P.A.

Syndicat mixte pour la Protection contre les Inondations de la Presqu'île d'Ambès

80 avenue de la Garonne 33440 Saint Louis de Montferrand –

Tél : 05 56 77 48 24 – Port : 06 72 41 57 41 - spipa2003@gmail.com

JALLE DES TOUREILS



Avant



Après



Avant



Après

JALLE DE GEREYME CURAGE + OH PALPLANCHES



Avant



Empellage neuf



Ouvrage hydraulique neuf

S.P.I.P.A.

Syndicat mixte pour la Protection contre les Inondations de la Presqu'île d'Ambès
80 avenue de la Garonne 33440 Saint Louis de Montferrand –
Tél : 05 56 77 48 24 – Port : 06 72 41 57 41 - spipa2003@gmail.com

	Après	
--	-------	--

3 – Programme d'études et de travaux pour l'exercice 2018

3.1. Etudes et Maitrise d'œuvre :

3.1.1. Dans le cadre du PAPI

Des études complémentaires géotechniques définies par le maître d'œuvre seront menées afin de pouvoir définir les pré dimensionnement des ouvrages en phase AVP. Les études de paysages en phase EP et AVP vont se poursuivre en cohérence avec les projets des communes. Les études réglementaires seront lancées notamment, les études d'impacts et incidences Natura 2000 avec les inventaires faune / flore sur une année complète. Une modélisation hydraulique en 2D est prévue pour 2018.

Pour la fiche action 5.7, qui concerne le réseau hydraulique de la Presqu'île d'Ambès, à partir de l'avant projet (AVP) par jalle, des études géotechniques complémentaires vont être menées. De plus, les analyses de sédiments et les analyses de l'eau des jalles seront également réalisées.

Les résultats de ces études vont permettre de lancer le PROJET.

Suite aux premiers inventaires faune/flore sur les incidences Natura 2000 et les impacts environnementaux, réalisés en 2017, des compléments ont été demandés par les services de l'Etat notamment pour la jalle de la Gragnodière. Ils seront donc réalisés dans le courant de l'exercice 2018. Le dossier finalisé sera remis à l'automne 2018 pour un dépôt auprès des services de l'Etat.

Dossier loi sur l'eau : nous attendons la réponse des services de l'Etat sur la note de cadrage remise à l'automne 2017. La réponse des services de l'Etat permettra de savoir si nous sommes soumis à Déclaration ou à Autorisation. Le dépôt du dossier LES est prévu début décembre 2018.

La DUP pour la jalle de Canteloup sera lancée.

3.1.2. Hors PAPI

Les marchés de maîtrise d'œuvre, pour les travaux des berges de Lormont et pour les travaux sur les digues et autres ouvrages hydrauliques à remettre en état (programme 2018) vont se poursuivre.

Les dossiers réglementaires de PAC pour chaque projet sera déposé auprès des services de l'état en vue de la réalisation des travaux à l'été / automne 2018. Des inventaires et une demande de dérogation de destruction d'espèces sont à prévoir notamment sur le site de Lisotte à Saint Vincent de Paul (restauration de la digue totalement effondrée sur 500 ml).

Une étude bathymétrique sera également souhaitable pour Saint Vincent de Paul au lieu dit Lisotte.

S.P.I.P.A.

Syndicat mixte pour la Protection contre les Inondations de la Presqu'île d'Ambès
80 avenue de la Garonne 33440 Saint Louis de Montferrand –
Tél : 05 56 77 48 24 – Port : 06 72 41 57 41 - spipa2003@gmail.com

Le site de Duluc à Saint Louis de Montferrand fait l'objet d'une procédure de régularisation de la part des services de l'Etat pour les travaux menés sur la digue en 2016. Une modélisation hydraulique pour connaître les impacts liés aux travaux menés sans autorisations officielles préalables est nécessaire.

3.2. Travaux

Les travaux envisagés pour 2018 sont tous exclus du périmètre PAPI.

3.2.1. Travaux Lormont

Restauration des berges de Lormont après le désenvasement de la zone de travaux. Re végétalisation des berges en vue de favoriser les espèces protégées notamment l'Angéliques des estuaires.

3.2.2. Travaux digues et ouvrages hydrauliques programme 2018

Il est prévu un programme de restauration des digues et ouvrages hydrauliques sur la presqu'île d'Ambès sur les communes d'Ambès et Saint Vincent de Paul. Ce programme de travaux correspond à des désordres qui sont apparus lors des inspections des ouvrages pendant l'hiver 2017 essentiellement.

- Côté Garonne :
 - Ouvrage hydraulique traversant au lieu-dit Les Charmilles
- Côté Dordogne, d'aval en amont :
 - Ouvrage hydraulique au lieu-dit Le Mayne,
 - Ouvrage hydraulique au lieu-dit Tillède,
 - Digue au lieu-dit Mondion/Lacône sur 50 ml,
 - Ouvrage hydraulique au lieu-dit Pey,
 - Digue au lieu-dit l'Ecluse Nord sur 50 ml,
 - Digue au lieu-dit Lisotte sur 500 ml.



4 – Bilan financier de l'exercice 2017

4.1. Détail par section de fonctionnement et d'investissement

4.1.1 Section de fonctionnement

Effectifs :

Arrivée d'un nouvel agent en juillet 2017, on passe de 4 à 5 agents dont un à 80%.

Fauchage débroussaillage (2017)

S.P.I.P.A.

Syndicat mixte pour la Protection contre les Inondations de la Presqu'île d'Ambès
80 avenue de la Garonne 33440 Saint Louis de Montferrand –
Tél : 05 56 77 48 24 – Port : 06 72 41 57 41 - spipa2003@gmail.com

Un seul passage a pu être effectué cette année. La société de réinsertion a eu des problèmes de personnel. Les délais ont été largement dépassés. L'hiver arrivant, il n'a pas été souhaité qu'un second passage soit réalisé. Coût : 21 000 €.

Suite travaux de restauration de 2015 et 2016, les Jalles des Toureils et de la Menaude ont été nettoyées. Coût : 10 889 €

4.1.2 Section d'investissement

Acquisition de matériel :

Véhicule Jimny : 9 000 euros
1 perche élagueuse, 2 sécateurs électriques, 1 tronçonneuse, (remplacement suite à un vol) : 5 340 euros
3 clapets et réparation de pelles : 2 400 euros
Équipement mobilier et informatique : 2 280 + 2 400 euros

Travaux d'urgence:

Travaux à St Vincent de Paul lieu-dit Lisotte : 800 €.

Marché d'études et travaux : voir fichier joint montant des chapitres 20 et 21.

4.2. Conclusion générale des dépenses et des recettes

4.2.1 Conclusion générale des dépenses

Dépenses de fonctionnement :

D'un point de vue comptable, les prévisions budgétaires de fonctionnement ont été **suffisantes pour terminer l'exercice 2017. Le taux de réalisation global est de 83 %**. Il atteint entre 56 % pour le chapitre des charges à caractère général et 99 % pour les charges de personnel. Le pourcentage de 56 % s'explique en partie par la ligne qui concerne le débroussaillage (une seule campagne de débroussaillage au lieu de deux).

Dépenses d'investissement :

En investissement, le taux global atteint près de 70 %. Nous distinguons les frais d'études et les frais de travaux.

Pour les études, le taux de réalisation atteint 47 % des dépenses prévisionnelles du BP sans les restes à réaliser.

De plus, l'avancement des travaux fait basculer des dépenses de maîtrise d'œuvre vers le chapitre travaux. Elles n'apparaissent plus dans le chapitre études.

En comptant les RAR nous atteignons un taux de réalisation de 88 %

S.P.I.P.A.

Syndicat mixte pour la Protection contre les Inondations de la Presqu'île d'Ambès
80 avenue de la Garonne 33440 Saint Louis de Montferrand –
Tél : 05 56 77 48 24 – Port : 06 72 41 57 41 - spipa2003@gmail.com

Pour les travaux, on atteint 80 % de réalisé par rapport au BP sans les restes à réaliser. Ceci s'explique par l'avancement des programmes de travaux engagés pour 2017. En comptant les RAR nous atteignons un taux de réalisation de 89 %.

4.2.2 Conclusion générale des recettes

Recettes de fonctionnement :

En recette de fonctionnement, nous atteignons 91 % de réalisation.

Recettes d'investissement:

En recette d'investissement, le taux de réalisation global est de 44 %.

Le taux de réalisation des participations des membres est de 77 % : 115% pour le Département et 60% pour BM.

Les subventions extérieures n'atteignent que 58% car le résiduel n'a pas été appelé. Il sera dans le reste à réaliser.

Le syndicat a reçu moins de recettes par rapport à ses dépenses. De fait, c'est l'excédent antérieur qui a permis de couvrir les investissements.

4.3. Compte administratif de l'exercice 2017

4.3.1 Fonctionnement

Le solde d'exécution du budget de fonctionnement en 2017 est **positif** de **+ 25 247,21 €**.

Le résultat reporté de l'exercice précédent est de 551,89

Le résultat de fonctionnement de clôture s'élève à **+ 25 799,10 €**.

Les **dépenses** réelles inscrites ont été réalisées à 82,87 %. (En 2016 : 99,41 % - En 2015 : 92 %).

Les charges à caractère général ont été réalisées à 56,22 % (En 2016 : 99,22 % - En 2015 : 98%).

Les charges de personnel ont été réalisées à 99,36 % (En 2016 : 99,78% - En 2015 : 92 %).

Les **recettes** inscrites ont été réalisées à 91,41% (En 2016 : 98,66 - En 2015 : 93 %).

4.3.2 Investissement

Le solde d'exécution du budget d'investissement de 2017 est **négatif** de **- 930 117,22 €**.

Compte tenu des résultats reportés de 2016 (+ 1 740 801,12 €), le résultat de clôture s'élève à **+ 810 683,90 €**.

Les restes à réaliser en dépenses sont de 839 825 €.

Les restes à réaliser en recettes s'élèvent à 155 133 €.

Le solde des restes à réaliser est négatif de **684 692 €**

L'excédent réel de financement de la section d'investissement est donc de 125 991,90 €.

S.P.I.P.A.

Syndicat mixte pour la Protection contre les Inondations de la Presqu'île d'Ambès

80 avenue de la Garonne 33440 Saint Louis de Montferrand –

Tél : 05 56 77 48 24 – Port : 06 72 41 57 41 - spipa2003@gmail.com

Les **dépenses** inscrites ont été utilisées à 68,02 % (En 2016 : 10,66 % - En 2015 : 97 %).

Les dépenses pour les études ont été réalisées à hauteur de 46,67 % (En 2016 : 8,69 % - En 2015 : 55 %). Avec les restes à réaliser, on atteint 87,71 %.

Les dépenses pour les travaux des digues ont été réalisées à 79,35 % (En 2016 : 7,88 % - En 2015 : 99,6 %). Avec les restes à réaliser, on atteint 88,87 %.

Les **recettes réelles inscrites** ont été recouvrées à 43,58 % (En 2016 : 55,70 % - En 2015 : 99,6 %). Avec les restes à réaliser, on atteint, 87,85 %.